
Schéma de cohérence territoriale

Rapport de présentation Volet 1 bis

Pays de la Châtre en Berry



28 octobre 2019 - Arrêt de projet
19 février 2021 – Approbation

Le : 01/06/2021

Le Président :



Table des matières

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1 | DIAGNOSTIC AGRICOLE | 4 |
| 1.1 | Description du territoire | 4 |
| 1.1.1 | La Châtre en Berry : Au cœur du Boischaud Sud | 4 |
| 1.1.2 | L'atlas des paysages | 5 |
| 1.1.3 | Les pédopaysages..... | 6 |
| 1.1.4 | Des potentialités agronomiques très hétérogènes | 9 |
| 1.1.5 | De nombreux investissements pour améliorer les potentialités agronomiques des sols | 10 |
| 1.2 | L'activité agricole du SCoT Pays de La Châtre en Berry | 12 |
| 1.2.1 | Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles à l'échelle communale | 12 |
| 1.2.2 | Le nombre d'exploitations agricoles poursuit sa régression | 14 |
| 1.2.3 | La taille moyenne des exploitations : une croissance continue... .. | 15 |
| 1.2.4 | Une Surface Agricole Utile stable ces dernières années | 16 |
| 1.2.5 | Analyse de l'évolution d'occupation du sol (CORINE Land Cover) : .. | 17 |
| 1.2.6 | Le morcellement agricole | 18 |
| 1.2.7 | Les formes juridiques des exploitations | 21 |
| 1.2.8 | Le renouvellement des générations, un défi..... | 22 |
| 1.3 | La Châtre en Berry un territoire d'élevages allaitants mais pas uniquement | 24 |
| 1.3.1 | Le Pays de La Châtre en Berry : Terres d'AOC entre Berry et Limousin .. | 24 |
| 1.3.2 | Zoom sur l'agriculture biologique : | 25 |
| 1.3.3 | Les productions végétales | 26 |
| 1.3.4 | Les filières végétales spécialisées..... | 28 |
| 1.3.5 | Les productions animales | 31 |
| 1.4 | Le poids économique de l'agriculture | 39 |
| 1.4.1 | Analyse de l'évolution du Produit Brut Standard (PBS) | 39 |
| 1.4.2 | Analyse des aides PAC perçues sur le territoire du SCoT | 40 |
| 1.5 | Les filières amont/aval de l'agriculture | 41 |
| 1.5.1 | Les industries agro-alimentaires | 41 |
| 1.5.2 | Les activités de services à l'agriculture | 44 |
| 1.5.3 | Les activités de diversification | 45 |
| 1.6 | Impacts et rôles de l'agriculture sur l'environnement | 48 |
| 1.6.1 | La zone vulnérable aux nitrates | 48 |
| 1.6.2 | Les zones « Natura 2000 »..... | 49 |
| 1.6.3 | Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) | 49 |
| 1.7 | Synthèse, questionnements et enjeux pour l'agriculture | 52 |
| 2 | Diagnostic forestier | 53 |
| 2.1 | L'ACTIVITE FORESTIERE DU SCoT DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY.. | 53 |
| 2.1.1 | Le statut de la forêt | 53 |
| 2.1.2 | Les documents de gestion durable des forêts | 54 |
| 2.2 | Les taux de boisement par commune | 55 |
| 2.3 | Les essences | 55 |
| 2.4 | Les outils de transformations / Maître d'œuvre de la filière | 56 |
| 2.5 | Perspectives : quelques pistes de réflexion | 58 |
| 2.5.1 | Les volumes mobilisables sur le périmètre du SCoT..... | 58 |
| 2.5.2 | Travaux sur la valorisation durable du bocage | 58 |
| 2.6 | Synthèse, questionnements et enjeux pour la forêt et le bocage | 59 |
| 3 | SYNTHESE ET PERSPECTIVES | 60 |
| 3.1 | SYNTHESE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER | 60 |
| 3.2 | PERSPECTIVES | 61 |
| 4 | Proposition et pistes d'actions pour pérenniser et promouvoir l'activité agricole et forestière sur le territoire du SCoT du Pays de La Châtre en Berry | 62 |
| 5 | ANNEXES CARTOGRAPHIQUES | 71 |
| 5.1 | CARTES DES SOLS DE L'INDRE : BDSOL INDRE INRA/CA36 | 71 |
| 5.2 | CARTES DE L'OCCUPATION DES SOLS (CORINE LAND COVER 2012) | 82 |
| 5.3 | CARTES DES DEPLACEMENTS AGRICOLES SUR L'AGGLOMERATION DE LA CHÂTRE | 83 |
| 6 | ANNEXES STATISTIQUES | 84 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 6.1 | Statistiques agricoles (Sources Agreste Recensement Agricole de 2010 / GDMA 2017/PAC 2014) | 84 |
| 6.1.1 | Nombre d'exploitations par communauté de communes | 84 |
| 6.1.2 | Travail annuel dans les exploitations par communauté de communes | 84 |
| 6.1.3 | Evolution des Surfaces Agricoles Utiles des exploitations par communauté de communes | 85 |
| 6.1.4 | Evolution des Surfaces Agricoles Utiles moyennes par communauté de communes | 85 |
| 6.1.5 | Evolution des cheptels par communauté de communes | 86 |
| 6.1.6 | Orientation technico économique par communauté de communes (2000 et 2010) | 86 |
| 6.1.7 | Production Brute Standard par communauté de communes | 87 |
| 6.1.8 | Synthèse des déclarations PAC 2014 en surface par communauté de communes | 87 |
| 6.1.1 | Synthèse des déclarations PAC 2014 en montant d'aide par communauté de communes | 88 |
| 6.1.2 | Bilan des structures certifiées en Agriculture Biologique en 2016 par communauté de communes (source : Agence Bio 2016) | 90 |
| 6.2 | ANNEXES : Statistique forestière (Sources : IGN BD TOPO 2014, IFN 2016, CNPF 2017) | 91 |
| 6.2.1 | Taux de boisement par commune | 91 |
| 6.2.2 | Documents de gestion durable par commune | 93 |
| 6.2.3 | Synthèse des forêts publiques sur le territoire | 95 |



1 DIAGNOSTIC AGRICOLE

1.1 Description du territoire

1.1.1 La Châtre en Berry : Au cœur du Boischaut Sud

La quasi-totalité du territoire du Pays de La Châtre en Berry est compris dans la région naturelle du Boischaut Sud (ou Boischaut Méridional). Seule une petite partie au nord-ouest, sur les communes de Buxières-d'Aillac et Lys-St-Georges, s'intègre à la région naturelle de la Brenne. Il s'agit de la partie la plus orientale de la queue de Brenne.

La Vallée Noire ainsi représentée par George Sand montre à quel point cette partie Sud de l'Indre possède, au même titre que la Brenne, une très forte identité paysagère qui en fait un (ou plutôt des) pays de bocage. Les bocages Breton, Normand, ou Vendéen sont célèbres, le bocage Berrichon appartient à cet ensemble aux contours incertains, qui couvre tout le piémont Nord du Massif Central, de la Bourgogne au Bourbonnais à l'Est au Montmorillonnais à l'Ouest.

L'impression forestière y domine alors que les grands massifs boisés sont rares voire inexistant, à l'exception de très nombreux bosquets. Au cours des siècles, les haies ont été défrichées alors que d'autres sont l'héritage de la colonisation agricole. C'est l'un des paradoxes du Boischaut Sud, ce paysage de bocage dense donne cette illusion une forestière amplifiée par le relief.

Cette vaste région de bocage réunie une grande richesse de milieux. La diversité des sols induit une multitude de micro-terroirs et de paysages.

L'extrême sud nous révèle déjà le Massif Central, avec ses affleurements granitiques où les paysages de bocages, de coteaux et de vallons y sont typiques. L'élevage bovins-allaitants y est dominant et les potentiels agronomiques sont souvent excellents.

Plus au Nord, des sols sableux à plus faibles potentiels induisent de plus grandes difficultés pour l'agriculture.

La bordure méridionale du Bassin Parisien qui possède des potentiels agronomiques incontestables est constituée de paysages plus ouverts où l'on retrouve principalement des exploitations céréalières.

Le long de chaque vallée des coteaux parfois abrupts comme le long de la vallée de la Creuse, mais aussi de l'Indre ou de la Vauvre, abritaient à l'origine des landes pâturées par des troupeaux de chèvres. Depuis, elles se sont progressivement boisées en forêts de chênes pédonculés.

D'Est en Ouest, s'interpose une large bande de matériaux calcaires (le Lias), formant une vaste plaine au Nord Est de La Châtre. Cette bande s'appuie sur une petite côte (Cuesta du Lias) qui marque le paysage, notamment sur les vallées de l'Indre et son affluent l'Igneraie avec des dénivelés de 30 à 50 mètres.

On y retrouve des milieux aussi différents que les landes acides, les pelouses calcaires, ou encore des tourbières acides à sphaignes, dont quelques unes d'entre elles abritent notamment une rare plante carnivore : la droséra.

1.1.2 L'atlas des paysages

De manière synthétique, l'atlas des paysages résume le territoire en deux grandes régions. La **Champagne Berrichonne**, uniquement représentée ici par la « Plaine d'Ardentes » et le **Boischaut Méridional** représenté dans le Pays de La Châtre en Berry par 4 petites régions ; le « Pays des Châtaigniers », le « Pays des Ormes », la « Plaine de Vic » et la « Vallée de la Creuse », (cf carte ci-dessous).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Communes par régions naturelles



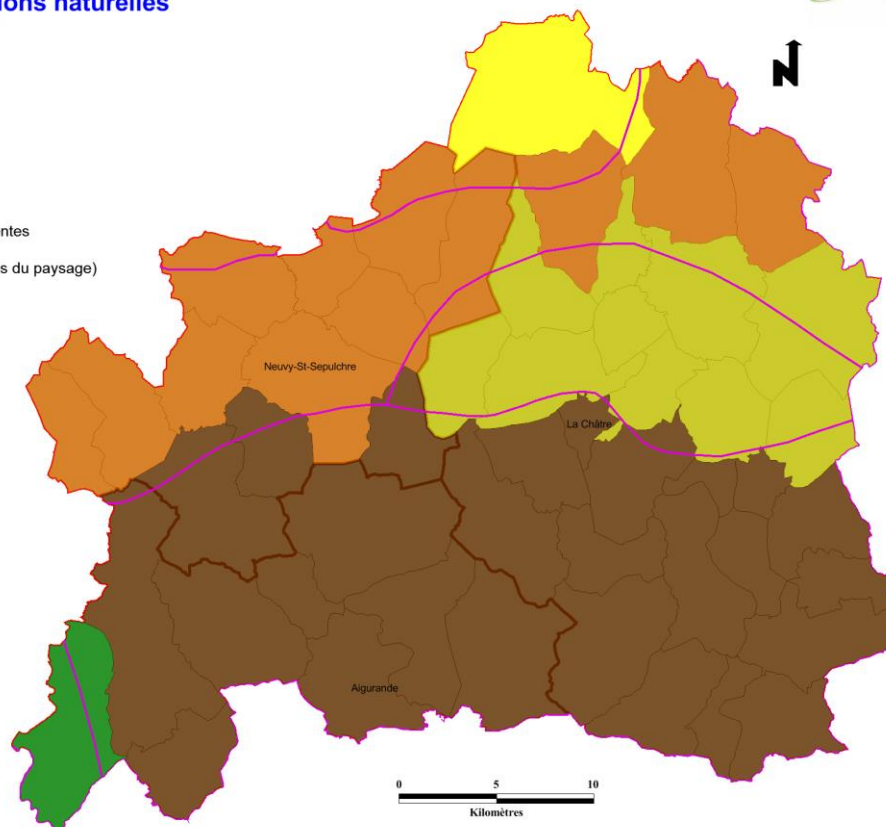
Légende :

- Régions naturelles**
- BM Pays des châtaigniers
 - BM Pays des ormes
 - BM Plaine de Vic
 - BM Vallée de la Creuse
 - CB Champagne, plaine d'Ardentes

Limite de région naturelle (atlas du paysage)

Limite administrative :

- Commune
- Communautés de communes
- Pays de la Châtre en Berry



Carte 1 : Carte des paysages du territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : DREAL CVL Atlas des paysages de l'Indre)

Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
Licence SCAN 25 N°2000/73
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
RPG 2014 (ASP)

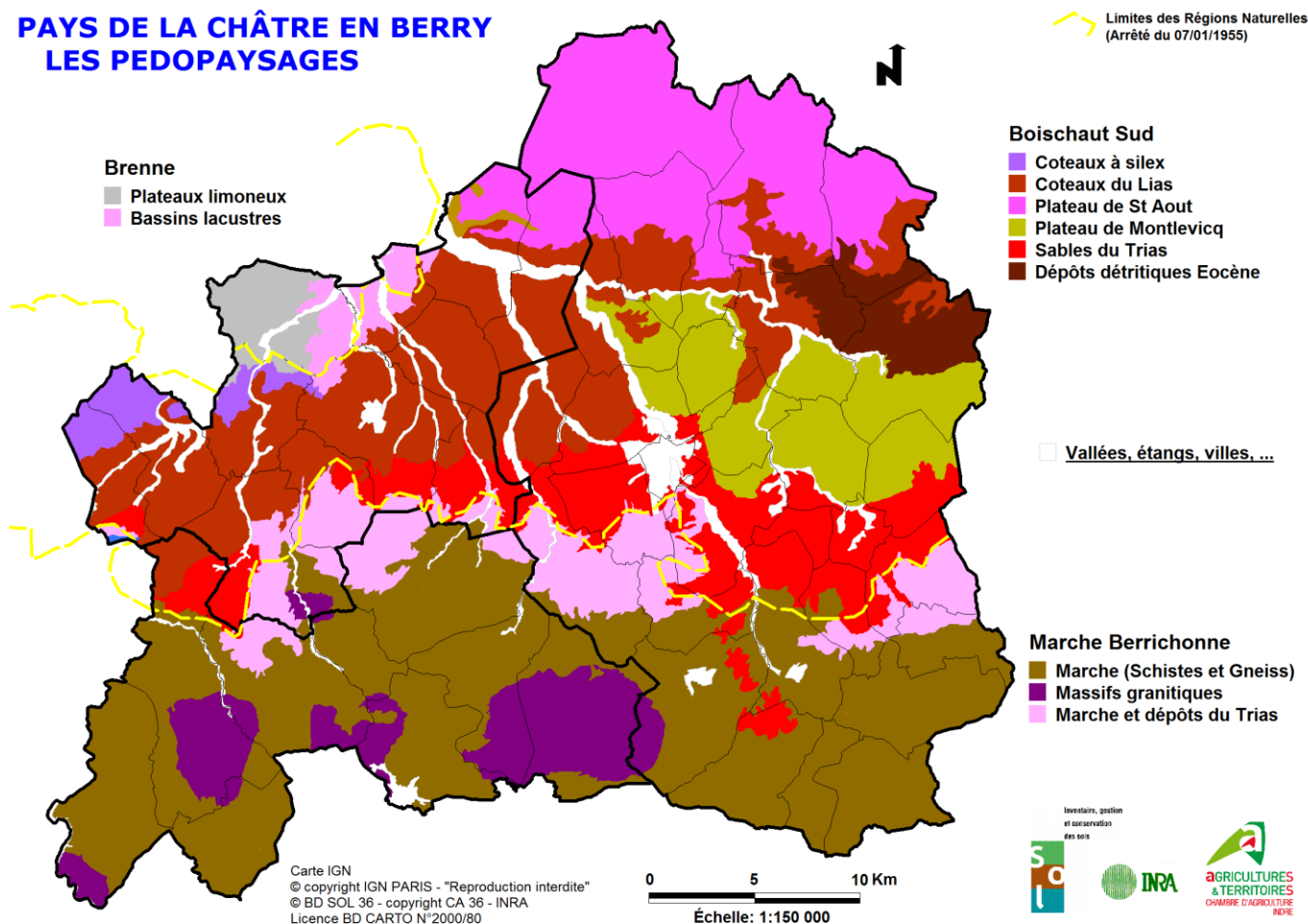
1.1.3 Les pédopaysages

Derrière son apparente homogénéité, le Boischart qui couvre la quasi-totalité du Pays de la Châtre en Berry, cache une incontestable hétérogénéité, définie par les particularités pédo-morphologiques des sols et les usages (notamment agricoles) qui y sont pratiqués.

Sur le Pays de la Châtre en Berry nous pouvons ainsi distinguer trois principaux pédopaysages:

- La Marche Berrichonne
- le Boischart Sud
- la Queue de Brenne

Carte 2 : Carte des pédopaysages du territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : BDSOL INDRE - INRA/CA36)



Le Boischaut Sud

Le Boischaut Sud qui représente la plus grande partie du territoire du SCoT, est cœur de la grande région naturelle du Boischaut Méridional.

Ce pédo-paysage comprend la quasi-totalité de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne ainsi que la plus grande partie de la Châtre Ste-Sévère.

Le Boischaut sud de l'Indre est un peu plus vaste que la Marche Berrichonne, il s'étend sur près de 125 000 ha. C'est une bande longitudinale surtout étendue à l'est du département, coincée entre la Champagne Berrichonne et la Brenne au nord et à l'ouest et par la Marche Berrichonne au Sud. Cette région se singularise par son bocage, son vallonnement et son réseau dense de rivières et ruisseaux. Au delà de son apparente homogénéité, une approche plus fine permet d'y distinguer plusieurs petits pays (cf carte 1) qui se différencient par leurs sols et sous-sols mais aussi par la manière dont l'homme a fabriqué ces différents paysages.

Le Boischaut Sud constitue en effet une zone de transition entre le Massif Central aux sols acides et les grandes plaines calcaires de la Champagne Berrichonne. La céréaliculture présente depuis longtemps sur les meilleures terres s'est fortement développée sur presque tout le Boischaut Sud.

Le bocage présent sur une grande partie de cette région montre que les générations qui nous ont précédés ont su exploiter la richesse de ces sols de manière harmonieuse. Le découpage des parcelles répondait alors, aux exigences d'une agronomie et d'une connaissance du milieu très empirique. La forme des haies que l'on appelle « bouchures » en Bas Berry (les traînes de G. Sand), où la sinuosité des chemins, n'est en rien fantaisie, mais bien au contraire une manière de diviser l'espace en tenant compte de la nature des sols et du degré du relief.

Les sables du Trias à l'Est de La Châtre, sont quasiment les seuls à accueillir des massifs forestiers conséquents comme le Bois de Sainte-Sévère. En limite de département, le vignoble de Châteaumeillant est implanté sur ces sables depuis l'époque gallo-romaine.

A hauteur de La Châtre le bassin triasique fait une spectaculaire remontée vers le Nord à la faveur de la faille de Briantes, c'est une cassure majeure qui organise une partie du Bas Berry. Cette curiosité de la tectonique permet aussi à la ville de La

Châtre d'être bâtie solidement sur des grès, alors qu'à proximité les sables vont permettre l'essor de la vigne et plus au nord les riches sols calcaires permettront le développement de la culture ou de l'élevage sur les sols les plus lourds.

Cet ensemble est pauvre sur le plan agronomique en raison de la nature des sols nettement sableux et graveleux, acides et très séchant ; l'élevage y est encore dominant.

La plaine argilo-calcaire du Lias, correspond très exactement à l'extension de la formation géologique du Lias (175 à 195 millions d'années).

Sur le plan paysager, elle est constituée à l'Ouest d'une série de petits coteaux d'interfluves aux dimensions réduites, toujours entrecoupés de vallées (Creuse, Anglin, Bouzanne, Indre, etc...) et à l'Est, d'une plaine dite « de Montlevicq ».

La région a subi d'importantes modifications paysagères. Le bocage originel, encore présent au début des années 70, a très largement souffert de la disparition de l'orme. Puis la généralisation de la céréaliculture sur bon nombre de sols a souvent mis un terme aux dernières « bouchures ».

Les sols de cet ensemble se déclinent dans la série des sols argilo-calcaires à haut potentiel agronomique.

La Marche Berrichonne

Pédo-paysage localisé au sud du territoire du SCoT, La Marche Berrichonne, piémont du massif central fait partie intégrante de la grande région naturelle du Boischaut Méridional.

Ce pédo-paysage comprend l'ensemble de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne et le sud de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

La Marche Berrichonne que certains appellent **Pays des Châtaigniers**, occupe tout le Sud du département, il correspond très exactement aux limites du piémont Nord du Massif Central.

Son socle géologique est constitué soit de roches plutoniques formées à partir du refroidissement du magma (les granites), soit de roches métamorphiques dues à la transformation en profondeur d'autres matériaux (sédimentaires), ce sont alors les micaschistes, les gneiss, etc. Il est aussi possible d'y rencontrer des roches acides

riches en silice, des roches basiques comme les amphibolites, servant à fabriquer les matériaux de revêtement des routes (carrière de Cluis), des filons de graphite avec lesquels on confectionne les mines de nos crayons, ou encore des filons de métaux, exploités autrefois à Crozon-sur-Vauvre (plomb et argent), à Urciers (plomb et cuivre), à Eguzon, ...

Le paysage déjà très vallonné de la Marche est celui d'un bocage sans forêt (ou presque), aux lignes de haies épousant parfaitement le relief. Les vallées y sont très encaissées comme la Vauvre au lieu-dit « Montmarçon », les parties amont de l'Indre et de ses affluents, comme la Tessonne et le ruisseau des Palles, la Creuse, la Gargilesse ou encore l'Anglin.

Dans cet ensemble à forte typicité, c'est bien les notions d'héritage avec la roche dite « mère » que le sol acquière toutes ses propriétés agronomiques. Il en découle des relations de filiation pouvant remonter à plusieurs centaines de millions d'années. C'est ainsi que les granites riches en quartz donneront des sols sableux, alors que les micaschistes donneront des sols plus limoneux. Sur le plan chimique, c'est la même chose, certains schistes riches en potassium permettront à l'agriculteur de ne pas apporter cet élément aux cultures.

Ponctuellement sur quelques plateaux, des dépôts de limons recouvrent les arènes, ce sont les Terres de Brandes. Elles sont situées au Nord-Est de Ste Sévère ainsi que sur la commune de St-Denis-de-Jouhet. Le glacis Marchois porte encore très localement des traces de couvertures détritiques proches des sols de Brenne, les sols deviennent alors très caillouteux (petits galets), hydromorphes, ils ont de faibles potentiels agronomiques, (Ste Sévère, Eguzon).

Pratiquement toutes les pentes sont concernées par des sols minces (Ranker) ou des rochers affleurants, puis en haut de pente le sol devient de plus en plus épais, d'abord 30 à 50 cm (sols bruns) et dépassant les 2 mètres au sommet du plateau (sols bruns).

Ces grandes règles de distribution des sols, souffrent comme toujours de nombreuses exceptions.

La Queue de Brenne

La Brenne, dénommée aussi le Pays des Mille Etangs occupe un large territoire à l'ouest du département de l'Indre. Sur le territoire du SCoT ce pédo-paysage reste très localisé, il concerne uniquement le nord-ouest du Pays, en particulier les communes de Buxières-d'Aillac et Lys-St-Georges (Communauté de Communes du Val de Bouzanne). Il s'agit en fait de la limite orientale de la Grande Brenne, appelée Queue de Brenne.

Sur le territoire du SCoT, il s'agit du cas particulier du bassin lacustre de Lys St Georges. Ce micro-bassin original, de par ses origines géologiques a peu de traits communs sur le plan paysager avec la Brenne. Le paysage correspond à celui d'une cuvette qu'occupe une coulée d'étangs en son centre et que borde à l'ouest la vallée de la Bouzanne. Les buttes formant l'horizon vers le nord-est, ne sont pas constituées de grès Tertiaire comme en Brenne, mais de dépôts sableux de la « Formation d'Ardentes ».

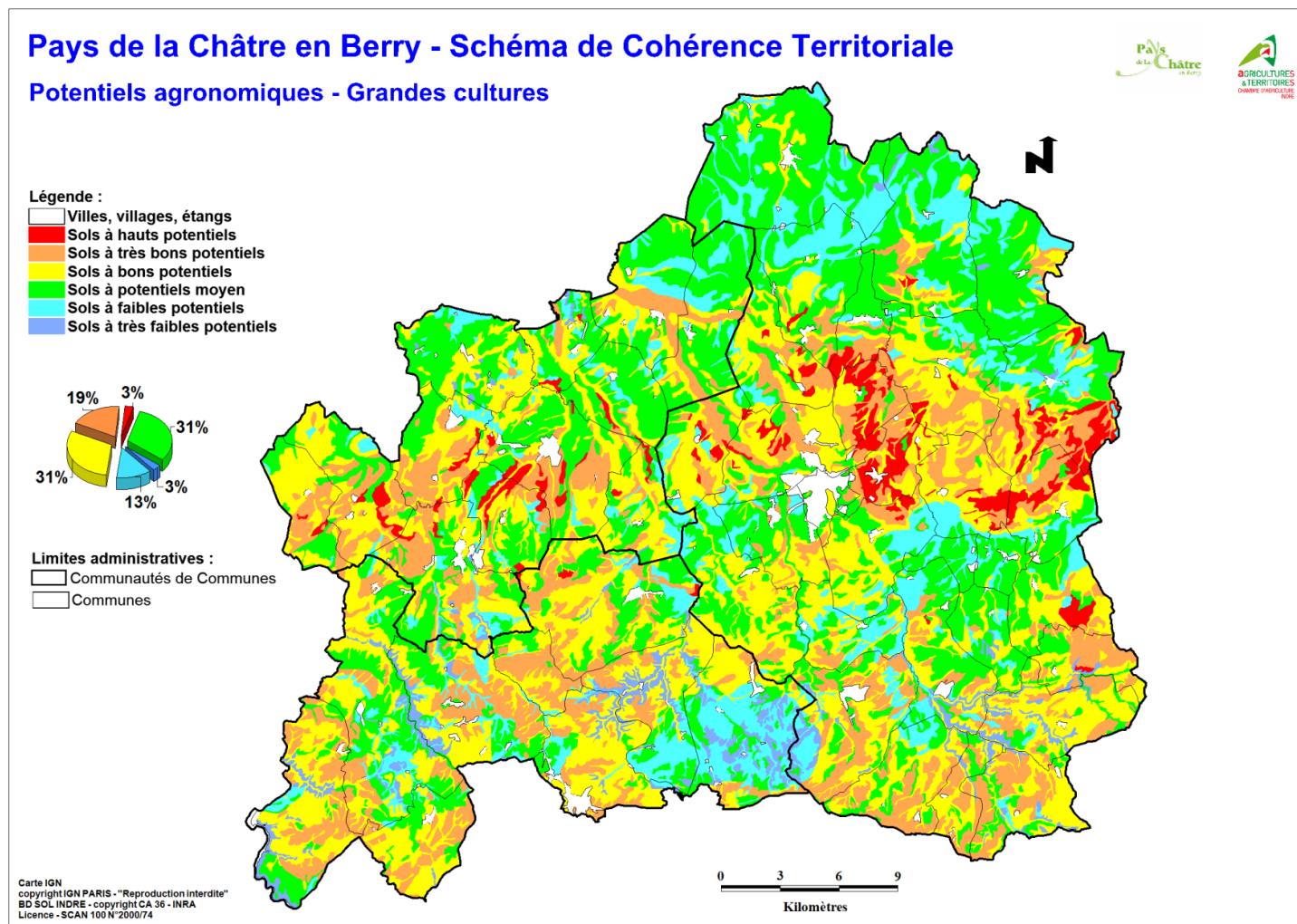
Dans ce secteur, les sols y sont extrêmement complexes et variés, cependant l'hydromorphie y est plutôt marquée et les potentialités agronomiques restent limitées.

1.1.4 Des potentialités agronomiques très hétérogènes

La carte 3 donne une classification du potentiel agronomique des sols pour des activités de grandes cultures. Elle synthétise les données liées à la **qualité intrinsèque du sol** (texture, granulométrie, éléments présents, matière organique...).

Cette note peut être améliorée par des aménagements comme le drainage, l'irrigation, la calcification ou la fertilisation des sols.

Carte 3 : Carte des potentialités agronomiques du territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : BDSOL INDRE - INRA/CA36)



Le territoire se caractérise principalement par :

Des secteurs à **forts potentiels agronomiques** :

- Au centre des Communautés de Communes de La Châtre Sainte-Sévère et du Val de Bouzanne avec le plateau de Montlevicq et les coteaux du Lias.

Des secteurs à **potentiels agronomiques moyens** :

- Au sud du Pays, sur les socles métamorphique de la Marche (Schiste et Gneiss).
- Au nord des Communautés de Communes de La Châtre Sainte-Sévère et du Val de Bouzanne, notamment le plateau de St-Août et la Queue de Brenne.

Des secteurs à **faibles potentiels agronomiques** :

- Au sein de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne sur les assises granitiques de la Marche Berrichonne.

Attention toutefois, cette notion de potentiel dépend directement de la production agricole concernée. En guise d'exemple, des sols à potentiels agronomiques faibles ou moyens sur le critère grandes cultures pourront s'avérer être de très bons sols pour la vigne.

1.1.5 De nombreux investissements pour améliorer les potentialités agronomiques des sols

Comme vu précédemment, les qualités intrinsèques des sols sont diverses sur le territoire du SCoT.

Certaines parcelles du territoire peuvent cependant avoir fait l'objet d'investissements agricoles (irrigation, drainage) pour en améliorer les potentialités, permettant une **agriculture** plus **plurielle** (élevage, grandes cultures, viticulture, arboriculture, etc.) sur l'ensemble du territoire.

Le drainage des sols

Le drainage est une technique d'aménagement hydro-agricole destinée à réduire ou à atténuer l'excès d'eau sur des parcelles qui en sont pourvues.

En ce qui concerne l'importance de l'excès d'eau sur le territoire (voir annexe):

- la partie nord du Pays (Communauté de Communes du Val de Bouzanne et au nord de La Châtre Sainte-Sévère) notamment représentée par le plateau de St Août et les coteaux du Lias, peut être considéré comme plutôt hydromorphe,
- la partie sud (Marche Berrichonne et sud de La Châtre Sainte-Sévère) est quant à elle plutôt saine, avec une hydromorphie faible,
- les sols non hydromorphes restent rares, on les retrouve principalement sur le plateau de Montlevicq.

Le drainage est une technique qui permet une meilleure régularité des rendements, facilite les interventions sur les parcelles et augmente les possibilités quant au choix des variétés utilisables.

Ce drainage permet donc globalement une meilleure exploitation des terres agricoles, en régularisant, diversifiant et sécurisant la production.

Dès l'origine du drainage, le creusement d'une excavation dans le sol assure l'évacuation de l'eau vers un émissaire. Au fil du temps et de l'évolution des technologies, le creusement manuel de fossés, ouverts ou remblayés avec divers matériaux filtrants, est remplacé par la pose mécanique d'une canalisation enterrée, en poterie d'abord, puis en plastique.

La mise en œuvre du drainage est un investissement lourd pour l'agriculteur, représentant souvent **entre le quart et le tiers de la valeur foncière du terrain**. Le réseau est installé à demeure dans le sol et la pérennité d'un bon fonctionnement permet d'en étaler plus longuement l'amortissement.

Pour le territoire du Pays de la Châtre en Berry, compte tenu le relief et la qualité des sols, peu de secteurs sont concernés par le drainage. On en retrouve quand même sur le plateau St-Août, où s'est approximativement **60 % à 70 % de la SAU qui a été drainée**. Les sables du Trias et les coteaux à silex sont aussi concernés par du drainage, mais les zones hydromorphes sont plus réduites que sur le plateau de St-Août. Les zones hydromorphes restent cependant majoritairement drainées.

Le drainage des terres agricoles permet d'améliorer les potentialités des terres hydromorphes. Théoriquement, sur l'analyse cartographique du potentiel agronomique (grandes cultures), le drainage des terres hydromorphes permet de passer à une ou deux classes de potentiel agronomique supérieur.

Le drainage de la plupart des terres agricoles sur le territoire du SCoT a été réalisé entre les années 80 et les années 90. Depuis la loi sur l'eau de 1992, le drainage des terres agricoles est très encadré réglementairement. Aujourd'hui, quelques projets seulement voient le jour.

L'irrigation agricole :

Besoins des plantes. L'irrigation permet de pallier un déficit de pluviométrie par rapport aux besoins de la plante pour un développement optimal.

La région Centre est la première région française quant à la superficie irriguée (470 000 ha de surface irrigable), elle arrive seulement en quatrième position pour le volume d'eau consommé pour l'irrigation (289 millions de m³ en 2010).

Le département de l'Indre fait figure de « poids plume » en région. Avec 300 irrigants environ, les irrigants du département n'ont prélevé qu'entre 7 et 9 millions de m³ entre 2009 et 2012 (2 à 3% des prélèvements de la Région). C'est deux fois moins que l'Indre & Loire et près de dix fois moins que le département du Loiret qui se situe sur des bases de prélèvements de l'ordre de 65 millions de m³ prélevés (Source : IFEN).

Sur le plan des surfaces : même constat. Entre 5 000 et 7 000 ha de superficies irriguées, le département de l'Indre se situe au dernier rang de la région (Source ASP déclarations de surfaces 2009).

Sur le territoire du SCoT, ce sont environ **15 exploitations** qui pratiquent l'irrigation pour un volume moyen prélevé entre 2008 et 2014 de l'ordre de **325 000 m³** (données Agence de l'Eau Loire Bretagne) et un maximum de l'ordre de **438 000 m³**.

Cela représente **entre 2% et 6% des prélèvements en eau du département de l'Indre**.

La nature de la ressource en eau sollicitée sur la période 2008-2014 est répartie en moyenne comme suit :

- 175 000 m³ d'eau sont prélevés en nappe profonde par forage soit 54% des prélèvements totaux en eau.
- 144 000 m³ prélevés dans les retenues / réserves en eau alimentées majoritairement par forage en nappe profonde soit 44% des prélèvements totaux en eau.
- 7 000 m³ sont prélevés directement dans les cours d'eau soit 2% des prélèvements totaux en eau.

Des évolutions structurelles qui n'avaient encore jamais été observées depuis plus de quarante ans en agriculture se traduisent par une tendance à l'augmentation des irrigations de printemps (notamment sur les céréales à paille) et une baisse des irrigations sur maïs et protéagineux.

Ceci peut s'expliquer par d'importants changements comme la réforme de la politique agricole commune (PAC) qui avec le découplage des aides (y compris des aides spécifiques aux cultures irriguées) n'ont pas incité les exploitants à accroître les surfaces irriguées. L'entrée en vigueur de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) traduite par la loi sur l'eau de 2006 a également engendré sur les territoires la mise en place de mesures réglementaires visant à restreindre fortement les prélèvements en cours de campagne et spécialement en été. Enfin, le coût de l'irrigation ne cesse d'augmenter avec du matériel vieillissant, des redevances liées aux prélèvements en eau à la hausse et des marges dégagées qui peuvent s'estomper avec une volatilité des prix sur les céréales de plus en plus exacerbée.

1.2 L'activité agricole du SCoT Pays de La Châtre en Berry

1.2.1 Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles à l'échelle communale

L'orientation technico-économique des exploitations agricoles, OTEX, permet de les classer suivant leur taille économique et leur(s) spécialisation(s) mais ne prend pas en compte les ateliers secondaires éventuels. Il s'agit d'une norme européenne, une exploitation est spécialisée dans une orientation lorsque la/les production(s) concernée(s) dépasse(nt) deux tiers de sa production brute standard (PBS1).

Les informations sont à l'échelle des communes où on prend en compte l'OTEX le plus représenté sur la commune. Sont prises en compte les exploitations dont le siège est situé dans la commune en cause, même si leurs terres peuvent être réparties sur plusieurs communes.

L'étude des OTEX communaux permet de connaître de manière globale l'orientation générale de l'agriculture dans les différentes communes.

Pour le territoire du SCoT (51 communes), d'après le RGA 2010, ce sont :

- **34 communes qui sont orientées « Polyculture et polyélevage » (66,7% des communes)**
- **8 communes orientées « Bovins viandes » (15,7%)**
- **4 communes orientées « Céréales et oléoprotéagineux (COP) » (7,8%)**
- **2 communes orientées « Bovins mixtes » (3,9%)**
- **1 commune orientée « Autres herbivores » (2%)**
- **1 commune orientée « Granivores mixtes » (2%)**
- **1 commune orientée « Fleurs et horticultures diverses » (2%)**

Tableau 1 : Orientation Technico Economique des exploitations par communauté de communes du SCoT de La Châtre en Berry (source : agreste RA2010)

| OTEX 2010 | La Châtre Ste Sévère | La Marche Berrichonne | Le Val de Bouzanne | Total général |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|---------------|
| Autres herbivores | | 1 | | 1 |
| Bovins mixtes | | 2 | | 2 |
| Bovins viandes | | 5 | 3 | 8 |
| Céréales et oléoprotéagineux | 4 | | | 4 |
| Fleurs et horticultures diverses | 1 | | | 1 |
| Granivores mixtes | 1 | | | 1 |
| Polyculture et polyélevage | 24 | 1 | 9 | 34 |
| Total | 30 | 9 | 12 | 51 |

Définition :

La Production Brute Standard (PBS) d'une exploitation permet d'estimer son potentiel économique. On peut l'assimiler à un chiffre d'affaires théorique. La PBS est calculée à partir de valeurs moyennes régionales attribuées aux cultures et aux cheptels.

(exemple : (10 hectares de blé * 1 000 €/ha) + (200 brebis * 150 €/tête) = 40 000 € de PBS)

Trois classes de dimension économique sont couramment utilisées :

– petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 €

– exploitations moyennes : PBS entre 25 000 et 100 000 € (cas de l'exemple ci-dessus)

– grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

Le territoire du Scot est particulièrement marqué par la polyculture polyélevage, bien souvent avec une orientation principale vers les élevages bovins allaitants. On retrouve également des élevages mixtes. La Châtre est un cas particulier avec une orientation en « Fleurs et horticulture ». La commune qui est de petite superficie possède peu de terres agricoles, ce qui explique cette orientation.

Quelques mutations agricoles ont eu lieu entre 2000 et 2010. La plus symptomatique d'entre elles que l'on peut rencontrer dans d'autres territoires, concerne l'évolution d'un OTEX typé « Elevage » vers un OTEX « Céréales et Oléo Protéagineux ». Cette mutation qui traduit un phénomène d'abandon de l'élevage au profit de la conduite des grandes cultures se matérialise également par une évolution des OTEX « Elevage » vers un OTEX « Polyculture Polyélevage » avec une plus grande part de cultures dans les résultats des exploitations.

L'abandon de l'élevage reste encore réduit sur le Pays de la Châtre. Cette évolution est surtout présente dans la frange méridionale où les sols offrent de plus grandes potentialités agronomiques.

Pour le SCoT, 15 communes ont changé d'OTEX entre 2000 et 2010 :

- 4 sont passées d'un OTEX « Polycultures-Polyélevage » en « Grandes cultures »,
- 5 ont évolué des OTEX d'élevage vers un OTEX « Polycultures-Polyélevage »,
- 2 ont évolué au sein des OTEX élevage (bovins viandes, bovins mixtes, autres herbivores,
- 4 sont passées d'un OTEX « Polycultures-Polyélevage » vers les OTEX élevages pur (en particulier bovins viandes) traduisant ici une réduction des cultures.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Orientations technico-économiques majoritaires



Légende :

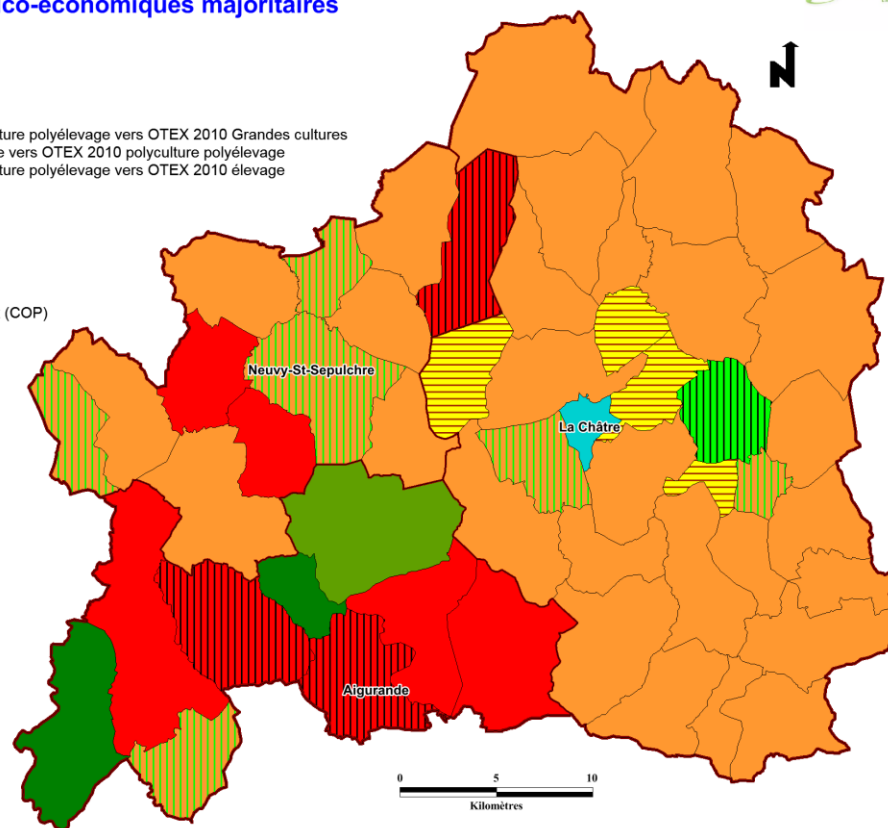
- Evolution OTEX 2000 polyculture polyélevage vers OTEX 2010 Grandes cultures
- Evolution OTEX 2000 élevage vers OTEX 2010 polyculture polyélevage
- Evolution OTEX 2000 polyculture polyélevage vers OTEX 2010 élevage

OTEX (RA 2010)

- Polyculture et polyélevage
- Bovins viande
- Bovins mixte
- Autres herbivores
- Granivores mixtes
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Fleurs et horticulture diverse

Limites administratives

- Communes
- Communautés de communes
- Pays de la Châtre en Berry



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : Agreste - RA 2010

Carte 4 : Orientation Technico Economique des exploitations par commune du SCoT de La Châtre en Berry (source : agreste RA2010)

Depuis 2010, il n’y a pas eu de recensement agricole. Ainsi, afin d’analyser les évolutions potentiels des OTEX après 2010 nous nous sommes intéressés au assolement PAC. Notre analyse porte sur les évolutions de cultures entre les déclarations 2009 et 2014 (cf annexe) (les données plus récentes ne sont pas encore accessibles). Sur cette période nous ne notons que peu d’évolutions significatives.

Ce qui est le plus remarquable c’est le l’inversion des taux entre prairies temporaires et permanentes. En 2009, le territoire agricole comptait 34% de prairies temporaires et 20% de prairies permanentes. En 2014, la part de prairies temporaires est passée à 24% pour 31% de prairies permanentes. Ce fait est, semble-t-il, dû à des évolutions de déclaration PAC, qui ont d’une part induit un transfert des prairies temporaires de plus de 5 ans vers des prairies permanentes et d’autre part à la mise en place d’obligations de maintien de la part de prairies permanentes à l’échelle régionale.

Au-delà de cette évolution, nous notons une légère baisse des surfaces en herbe, mais rien de significatif car cela ne concerne qu’une perte de 0.45% (402 ha sur près de 89 000 ha de SAU). Les cultures annuelles et permanentes sont également en diminution, seule la classe cultures diverses est en augmentation (+ 1 300 ha, soit une évolution de + 2.1%).

Ainsi, aucun élément ne permet d’illustrer une quelconque évolution d’OTEX sur la période, que ce soit par communauté de communes ou par petite région naturelle.

1.2.2 Le nombre d’exploitations agricoles poursuit sa régression

Sur le SCoT et d’après le recensement agricole, environ 1354 exploitations (toute taille d’exploitation confondue) étaient présentes en 2010 alors même qu’en 2000, elles étaient approximativement 1 788 (source RA 2000 et 2010). En 10 ans, le nombre d’exploitations agricoles n’a donc cessé de décroître et le périmètre du SCoT encaisse une **perte de plus de 24% de ses exploitations**. Ce constat est très largement partagé au niveau départemental et même au-delà puisqu’entre 2000 et 2010, le département a perdu 22.6% de ses exploitations (18% pour les moyennes et grandes exploitations) et la région 24% (14% pour les moyennes et grandes exploitations). Cela traduit la très forte restructuration de cette activité économique et un très faible taux de renouvellement des exploitants.

Les stratégies mises en œuvre par les agriculteurs et observées peuvent être synthétisées ainsi : Un agrandissement des surfaces d’exploitations et des modifications du parc matériel avec des outils plus performants permettant de gagner du temps de travail.

Nous n’avons pas de recensement agricole après 2010, cependant les données sur les Droits au Paiement Unique de la PAC (DPU) de 2014 tendent à montrer une continuité dans la perte d’exploitations sur le territoire. Avec 968 DPU perçues en 2014, cela représenterait une perte de 46% des exploitations depuis 2000. La réalité est certainement un peu moindre, puisqu’un certain nombre d’exploitations de par leur taille ou leur orientation, ne demandent pas les DPU.

Tableau 2 : Evolution du nombre d’exploitations agricole par Communauté de Communes du SCoT La Châtre en Berry (source: agreste RA2010)

| Nombre d’exploitations agricoles | Nombre de communes | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Déclar. PAC 2014 | Evol 1988-2000 | Evol 2000-2010 | Evol. 2000-2014 |
|----------------------------------|--------------------|---------|---------|---------|------------------|----------------|----------------|-----------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 30 | 1157 | 897 | 642 | 451 | -22,5% | -28,4% | - 49.7% |
| CC Marche Berrichonne | 9 | 758 | 501 | 385 | 305 | -33,9% | -23,2% | - 39.1% |
| CC Val Bouzanne | 12 | 571 | 390 | 327 | 212 | -31,7% | -16,2% | - 45.8% |
| Total | 51 | 2486 | 1788 | 1354 | 968 | -28,1% | -24,3% | - 45.9% |

Tableau 3 : Evolutions et des exploitations sur le département de l'Indre
(source: agreste RA2010)

| Nombre d'exploitations agricoles | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Déclar. PAC 2014 |
|---|-------------|-------------|-------------|------------------|
| Département de l'Indre | 9521 | 6307 | 4881 | 3674 |
| Pays de La Châtre en Berry | 2486 | 1788 | 1354 | 968 |
| Part du territoire du SCoT/département (%) | 26,1 | 28,3 | 27,7 | 26,3 |

Un déclin agricole qui commence avant 2000 :

Pour la majorité du territoire les recensements de 2000 montrent déjà une chute importante du nombre d'exploitation par rapport à 1988, avec une perte de plus de 28%. C'est particulièrement le cas sur la Marche Berrichonne et sur le Val de Bouzanne, où la perte sur la période est supérieure à 30%. Sur la période suivante le déclin agricole se réduit pour ces deux territoires. Il en va différemment pour la Communauté de Communes de La Châtre en Berry. La perte est plus réduite entre 1988 et 2000 mais augmente largement sur la période 2000-2010.

Une part d'exploitation agricole relativement stable sur le territoire au regard des évolutions du département :

Bien qu'une forte diminution soit observée sur le territoire du SCoT, la part des exploitations par rapport à l'ensemble département de l'Indre reste plutôt stable, avoisinant les 27% pour 20% de la SAU départementale. Cette donnée tend à montrer que les modèles agricoles dominants sur le territoire du SCoT possèdent une robustesse et une évolution équivalente aux autres territoires de l'Indre.

1.2.3 La taille moyenne des exploitations : une croissance continue...

La taille moyenne des exploitations (ou SAU moyenne) du territoire a augmenté entre 2000 et 2010. **Elle est passée de 51 ha à 67 ha en moyenne par exploitation**

(d'après le RGA 2000-2010), soit une **augmentation de 31% en 10 ans**. C'est une tendance générale qui se retrouve sur l'ensemble du département et qui dénote là encore les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs pour s'installer :

- lors des départs à la retraite de certains exploitants, les fermes sont reprises par des exploitations voisines et partent à l'agrandissement
- certains propriétaires fonciers choisissent de faire exploiter leurs terres à façon (c'est-à-dire sous forme de prestation de service) plutôt que de les louer à un fermier

67 ha en moyenne par exploitation restent cependant très inférieurs à la moyenne départementale qui est de 92,6 ha tout OTEX confondus (121 ha en COP, 84 ha en polyculture polyélevage, 78 ha en bovins viandes, ...). Les exploitations sont donc en moyenne plus petites que sur le reste du département et ceci même en comparaison aux exploitations du département orientées en élevage.

Cette différence observée est le résultat de la structure des exploitations historiquement plus petites que sur le reste du département. Le relief, la présence d'un parcellaire morcelé et découpé par le bocage ainsi que la volonté depuis longtemps présente sur le territoire de conserver les paysages emblématiques qui ont façonné le Boischaud sud, sont aussi des explications de la présence de plus petites exploitations ici que dans le reste du département. Par ailleurs, les potentialités faibles pour la conversion en grandes cultures favorisent le maintien d'éleveurs avec de plus petites SAU.

1.2.4 Une Surface Agricole Utile stable ces dernières années

Si on en croit le RGA, sur l'ensemble des communautés de communes, la surface agricole utile des exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire est restée relativement stable depuis 1988. Elle est passée de 89 891 ha en 1988 à 90 818 ha en 2010. On note donc même une légère augmentation de la SAU durant la période.

Pour autant, cette augmentation de la SAU ne signifie pas qu'il y eu une augmentation des surfaces exploitées sur le territoire. Certaines des parcelles

comprises dans le calcul sont en effet en dehors du Pays. Il s'agit bien des surfaces exploitées par les exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire.

La SAU exploitée par les exploitations du territoire représente 20% de la SAU exploitée sur le département de l'Indre. Cette valeur est stable de 1988 à 2010.

| SAU des exploitations | Superficie (km ²) | Nombre de communes | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 |
|-------------------------|-------------------------------|--------------------|---------|---------|---------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 642,78 | 30 | 48 039 | 48 154 | 47 960 |
| CC Marche Berrichonne | 284,19 | 9 | 21 290 | 22 252 | 22 195 |
| CC Val Bouzanne | 277,19 | 12 | 20 562 | 20 219 | 20 663 |
| Total | 1204,16 | 51 | 89 891 | 90 625 | 90 818 |

Tableau 4 : Surfaces Agricoles Utiles exploitées par les exploitations du territoire du SCoT (source : agreste RA2010)

1.2.5 Analyse de l'évolution d'occupation du sol (CORINE Land Cover) :

Les données CORINE Land Cover (CLC), dont la précision reste limitée à 1:100 000ème, permettent d'aborder l'évolution des territoires à travers une classification simplifiée des occupations du sol (cf annexe).

A l'échelle du territoire du SCoT, les données CLC permettent de constater une perte de surface agricole de l'ordre de 200 ha entre 1990 et 2012.

Cette évolution semble s'être principalement réalisée au profit des zones urbaines (+ 190 ha en 21 ans) avec une artificialisation moyenne de 9 ha/an. Le reboisement naturel ou anthropique complète la perte de surface agricole à hauteur de 15 ha sur 21 ans, ce qui représente une évolution minimale.

Zoom sur l'évolution des prairies

Il est intéressant de noter l'évolution des prairies sur le territoire. Une forte diminution est enregistrée entre 1990 et 2000, avec une perte 660 ha en 10 ans au profit notamment de surface cultivées. La période suivante (2000-2012) illustre en revanche un maintien des surfaces en herbe sur le territoire. Les difficultés des filières d'élevage et les évolutions réglementaires peuvent expliquer cette évolution importante de la fin du XXème siècle.

Tableau 5 : Surfaces occupées pour chaque grande zone (source : CLC 2012)

| Surfaces (ha) | 1990 | 2000 | 2012 | Evolution 1990 2000 | Evolution 2000-2012 | Evolution 1990-2012 | Evolution moy/an |
|------------------------|------------|------------|------------|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Zones urbaines | 1 670,90 | 1 763,56 | 1 860,91 | 92,66 | 97,35 | 190,01 | 9,05 |
| Zones agricoles | 110 723,95 | 110 631,28 | 110 519,37 | -92,67 | -111,91 | -204,58 | -9,74 |
| Zones boisées | 8 829,85 | 8 829,86 | 88 44,42 | 0,01 | 14,56 | 14,57 | 0,69 |
| Zones en eau | 112,63 | 112,63 | 112,63 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

1.2.6 Le morcellement agricole

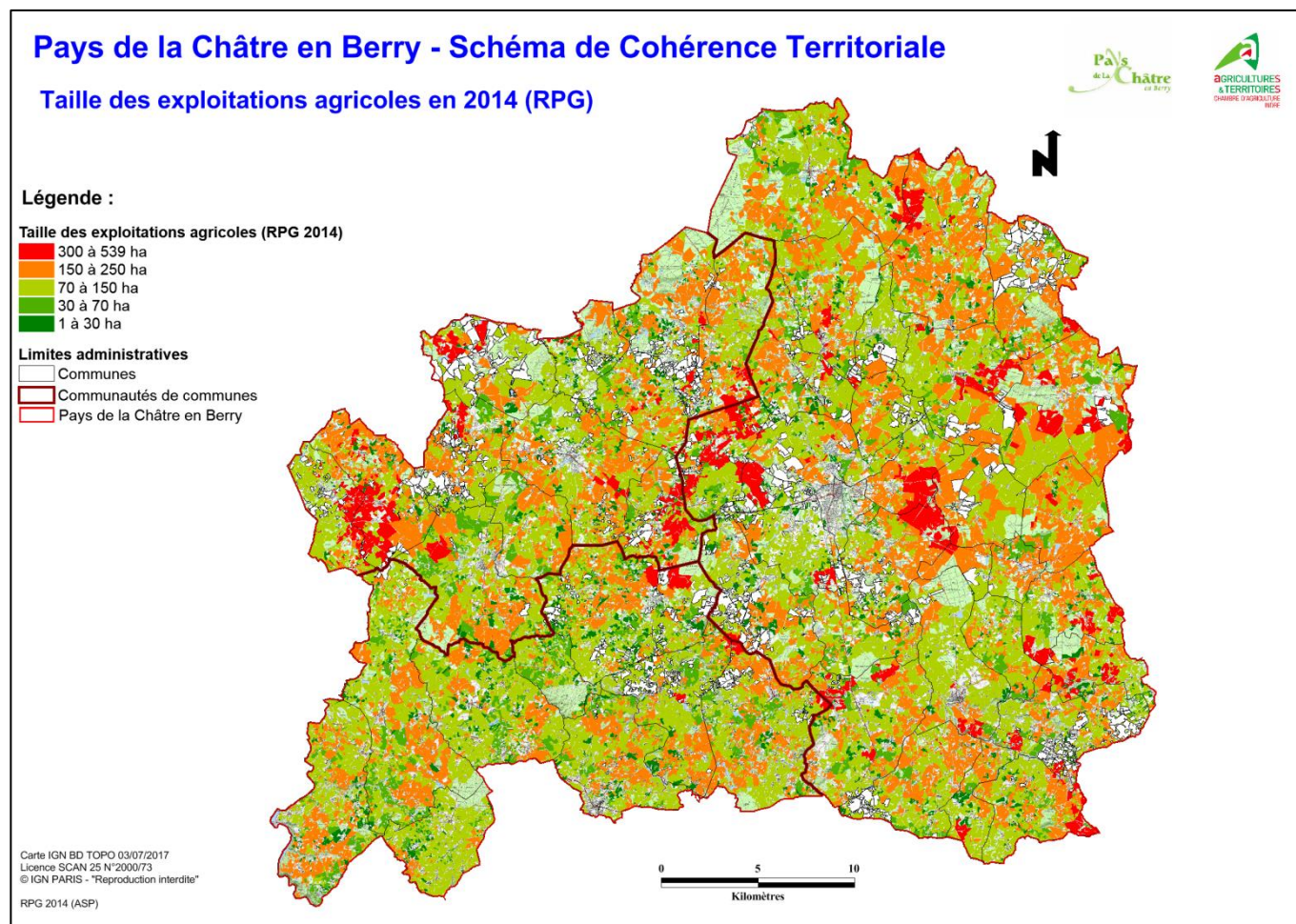
Le recueil des données des îlots PAC déclarés en 2014 a permis d'appréhender la structuration du foncier agricole sur le territoire étudié.

Les plus grandes exploitations (+ de 300 ha) se situent principalement dans la partie nord du Pays de La Châtre en Berry, secteur du Boischaud sud où les sols et le relief plus doux induisent de meilleures potentialités agronomiques et ponctuellement des possibilités de grandes cultures (COP).

La trame majoritaire du pays reste une imbrication complexe d'exploitations de petite, moyenne et grande taille, témoignant d'une grande diversité de systèmes d'exploitation qui coexistent. Plus on se dirige vers le sud plus les grandes exploitations sont minoritaires.

C'est sur la Marche Berrichonne, au relief plus marqué et au potentiel agronomique plus faible, qu'on retrouve les plus petites exploitations du territoire. A noter, que même dans les secteurs céréaliers on retrouve peu de très grandes exploitations.

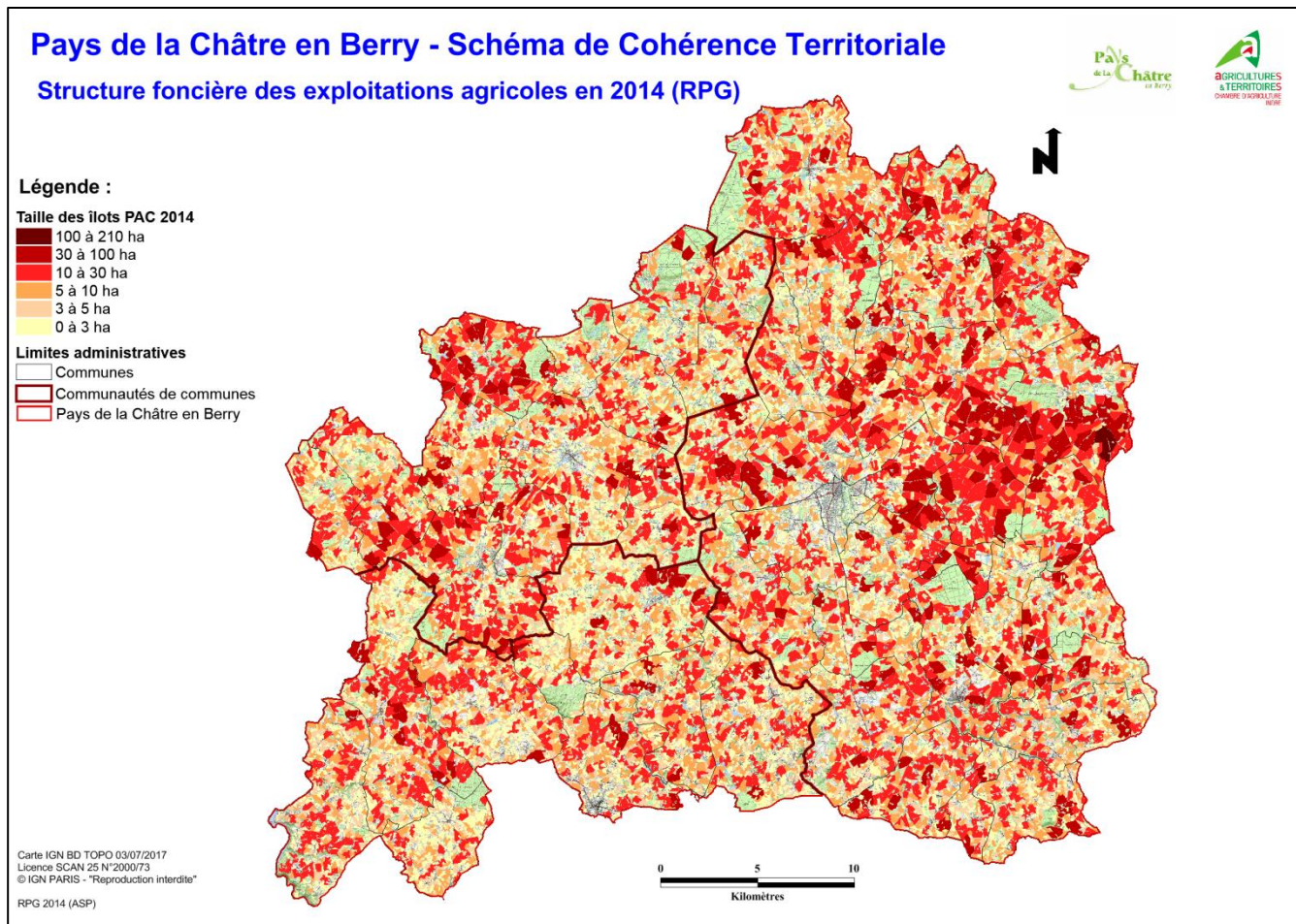
Carte 5 : Tailles des exploitations agricoles sur le territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : ASP RPG2014)



Les îlots agricoles (au sens du RPG) sont le regroupement de parcelles adjacentes pour une même exploitation. Des coupures naturelles ou artificielles (telles que des haies, murs, mares,...) peuvent exister au sein d'un îlot et des cultures différentes peuvent être présentes sur chaque parcelle. Leur analyse nous permet de constater la structuration du foncier sur un territoire ce qui est directement en lien avec les déplacements et l'optimisation des travaux.

Sur le territoire la structuration du foncier agricole s'avère excellente sur la région de La Châtre, en particulier au nord-est (vers Montlevicq), avec une grande majorité d'îlots de plus de 10 ha. On retrouve également une très bonne structuration foncière autour de Cluis (Val de Bouzanne) et entre La Châtre et Cluis (au nord de la D 927).

Carte 6 : Surface des îlots agricoles sur le territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : ASP RPG2014)



Quelques opérations d'aménagement foncier ont eu lieu sur ces secteurs ce qui peut expliquer la bonne structuration du foncier agricole aujourd'hui.

Tableau 6 : Remembrement sur le territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : Conseil départemental de l'Indre)

| CDC | Nom de la Commune concernée | Année de début du remembrement | Année de prise de possession | Surface de l'opération (ha) |
|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| CC La Châtre Ste Sévère | MONTGIVRAY | 1992 | 1995 | 5 000 |
| | MONTLEVICQ | 1990 | 1993 | 2 000 |
| | VICQ EXEMPLET | 1988 | 1991 | 3 700 |
| CC Val de Bouzanne | MOUHERS | 1966 | 1968 | 1 032 |
| CC La Marche Berrichonne | ST PLANTAIRE | 190 | 1992 | 2 000 |
| Total | 5 communes | | | 13 732 |

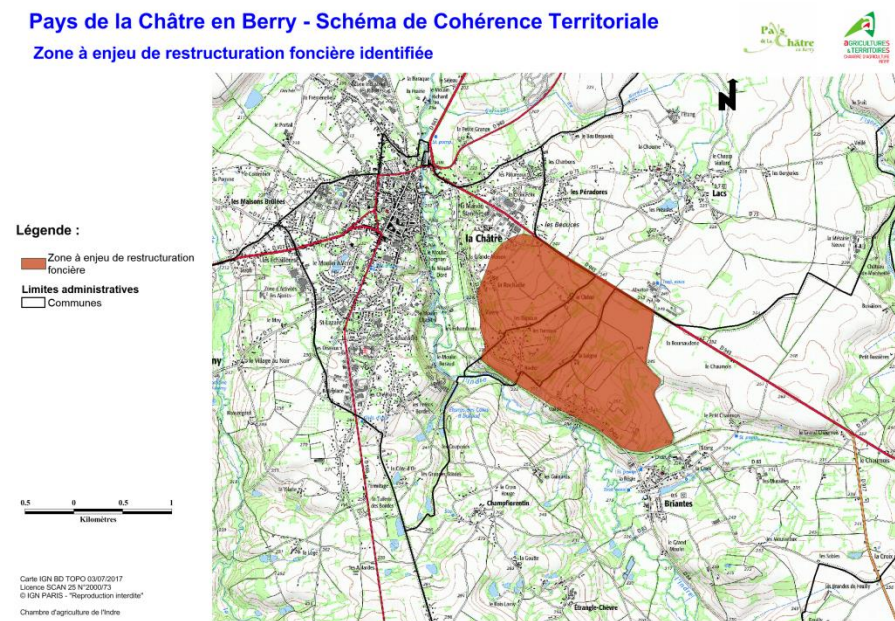
Les franges nord et sud du territoire étudiées présentent un morcellement agricole intermédiaire, elles sont relativement bien pourvues en îlots de taille moyenne à grande.

La moitié sud du territoire reste la moins bien structurée, avec une présence plus importante d'îlots de petite taille certainement dû aussi au relief et aux activités de l'élevage.

Des enjeux importants de restructuration foncière existent ponctuellement. C'est notamment le cas au sud-est de La Châtre (sur Lacs et La Châtre) où il existe également des enjeux de développement urbain.

Ce constat est issu d'une étude menée en parallèle du SCoT, dans le cadre d'un projet de contournement de La Châtre. Une mise en relation et des échanges amiables pourraient permettre d'améliorer les conditions d'exploitation et d'anticiper le développement de la collectivité au travers de mise en place de réserve foncière.

Pays de La Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale
Zone à enjeu de restructuration foncière identifiée



Carte 7 : Zone à enjeu de restructuration foncière identifiée (Chambre d'agriculture de l'Indre)

Les travaux menés pour cette étude, nous ont permis également d'identifier les principaux déplacements agricoles sur le secteur (cf annexe).

1.2.7 Les formes juridiques des exploitations

Les formes juridiques des exploitations agricoles n'ont cessé d'évoluer à travers le temps. Le statut d'exploitation familiale à titre individuel tend à régresser depuis les années 90 au profit de formes sociétaires de type EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), GAEC (Groupement Agricole En Commun) et autres formes de société civile.

La principale motivation des agriculteurs quant aux changements opérés vers une forme sociétaire concerne essentiellement les avantages fiscaux et sociaux (statut du conjoint) et les facilitations des transmissions de leurs entreprises entre générations. Les exploitations individuelles constituent néanmoins encore la majorité des formes juridiques rencontrées.

En 2014, si on se réfère aux déclarations PAC réalisées sur le territoire, on peut estimer les répartitions suivantes des exploitations en fonction des formes sociétaires :

- **75% des exploitations sous statut individuel** (60% dans l'Indre)
- **16% en EARL** (21% dans l'Indre)
- **3% en SCEA** (9% dans l'Indre)
- **6% en GAEC** (6% dans l'Indre)

Les autres formes sociétaires sont encore relativement anecdotiques (AFS, EURL, et SARL).

Le nombre d'exploitations individuelles est remarquable sur le territoire. Elles représentent 74% des exploitations pour seulement 60% sur l'ensemble du département. Cependant, que même si les formes individuelles représentent 74% des exploitations, elles occupent seulement 53,2% de la SAU communale.

Les formes sociétaires sont bien moins nombreuses que sur le reste du département, en particulier les SCEA qui ne représentent que 3% des exploitations du territoire contre 9% sur le département.

A noter qu'en 2015, au regard de la mise en application du décret du 17/12/2014 qui vient préciser la Loi d'Avenir pour l'agriculture sur l'application de la transparence des GAEC, de nombreuses structures agricoles ont fait évoluer leur statut vers celui de GAEC. La répartition des différentes formes sociétaires présentée ci-dessus ne prend pas en compte ces évolutions très récentes.

C'est dans la Marche Berrichonne que la part d'exploitations individuelles est la plus importante, près de 80%. Les exploitations sociétaires (SCEA, EARL, autres...) y sont de fait plus réduites que sur les autres communautés de communes.

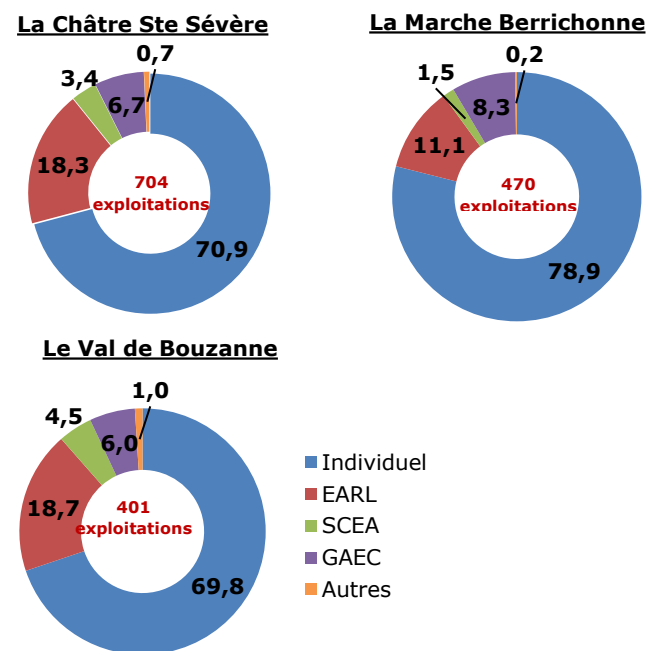


Figure 1 : Formes sociétaires des exploitations agricoles par Communauté de Communes (ASP : RPG 2014)

A noter que depuis 2015, la reconnaissance de la transparence GAEC dans le cadre de la nouvelle PAC et la possibilité de réaliser un GAEC entre époux a occasionné une augmentation de la proportion de GAEC dans les formes juridiques des exploitations au niveau français. Il y a fort à parier que ce soit à peu de chose près les mêmes tendances pour le territoire du SCoT du Pays de La Châtre en Berry

Tableau 7 : Part de la SAU occupée par des exploitations sous forme individuelle et sous forme sociétaire (ASP : RPG 2014)

| % surface | Exp. Individuelle | Exp. Sociétaire |
|--------------------------------|-------------------|-----------------|
| La Châtre Ste Sévère | 51,3 | 48,7 |
| La Marche Berrichonne | 64,1 | 35,9 |
| Le Val de Bouzanne | 46,1 | 53,9 |
| Pays La Châtre en Berry | 53,2 | 46,8 |

1.2.8 Le renouvellement des générations, un défi

Les cessations d'activités agricoles suite aux départs en retraite ou à des reconversions professionnelles ont entraîné au fil des ans des libérations de foncier qui ont globalement plutôt favorisé l'agrandissement des exploitations restantes.

D'après l'analyse du Registre Parcellaire Graphique, les tendances observées sur les exploitations individuelles (hors exploitations sous forme sociétaire) sont les suivantes :

- **9,4%** seulement des chefs d'exploitations **ont moins de 40 ans**
- **22%** des chefs d'exploitations **ont entre 40 et 50 ans**
- **31,5%** des chefs d'exploitations **ont entre 50 et 60 ans**
- **37,1%** des chefs d'exploitations **ont plus de 60 ans**

Près de 70% des exploitations individuelles (68,6%) pourraient donc arrêter leur activité à échéance 10-15 ans. Cela représente une mobilité foncière de **plus de**

26 000 ha et 500 exploitations, soit 56% de la SAU des exploitations individuelles et 30% de la SAU totale du territoire.

Ce sont donc principalement des petites exploitations qui seront cédées dans les 10-15 ans. Près de 50% d'entre elles ont moins de 30 ha de SAU, et plus de 70% moins de 80 ha.

Pour les exploitations sous forme sociétaire (26,2% des exploitations du territoire), nous n'avons pas d'informations sur l'âge des exploitants, mais les tendances pourraient être les mêmes.

Dans la décennie à venir, le faible niveau actuel d'installations ne permettra pas de compenser entièrement la libération d'exploitations agricoles.

Les difficultés liées à la reprise des exploitations agricoles par des jeunes s'expliquent notamment par un montant de capital à transmettre élevé par rapport à leur capacité de financement, même si le territoire bénéficie d'une présence importante de petites exploitations.

La mise en relation des cédants avec les jeunes pouvant s'avérer délicate et les sièges d'exploitation libérés ne correspondant pas toujours aux besoins de ces nouveaux porteurs de projets peuvent également expliquer ces freins à la reprise.

Il faut noter néanmoins que des dispositifs de soutien existent pour la reprise et le financement des investissements, au travers notamment de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et des prêts à taux bonifiés. La DJA est revalorisée en 2015 dans le cadre du plan de développement rural avec l'application d'une grille de modulation plus favorable aux installations hors cadre familial.

Des outils de facilitation des démarches de reprise / transmission d'exploitations agricoles existent également. Le Répertoire Départemental à l'Installation piloté par la Chambre d'agriculture de l'Indre permet en effet aux candidats à l'installation de recevoir les offres ciblées sur leurs recherches d'exploitation, de trouver de potentiels associés, mais il permet également aux cédants d'être mis en

relation avec des jeunes repreneurs qui souhaitent s'installer sur le département. Dans la même veine, le repérage de l'ensemble des exploitants de plus de 50 ans est une opération réalisée à la demande des territoires ou des filières par la Chambre d'agriculture. Cette démarche a plusieurs objectifs : identifier les projets de transmission en cours, sensibiliser les exploitants sans successeur à s'inscrire dans des démarches de transmission mais aussi mieux caractériser les exploitations d'un territoire.

Zoom sur les installations aidées sur les 9 dernières années

Sur le secteur du Pays de La Châtre en Berry, ce sont **118 installations aidées** qui ont été réalisées entre 2007 et 2016.

Tableau 8 : Installations aidées entre 2007 et 2016 par Communauté de Communes (source : CA 36)

| | Moyenne annuelle d'installations aidées (période 2007-2016) |
|-----------------------|---|
| La Châtre Ste Sévère | 6,4 |
| La Marche Berrichonne | 3,4 |
| Val de Bouzanne | 2,2 |
| Total général | 11,8 |

Ce chiffre ne reflète pas la totalité des installations réalisées sur le territoire. En effet, en règle générale à l'échelle de la France, on considère qu'il y a autant d'installations aidées que d'installations non aidées.

On compte notamment, en 2013, 100 demandes d'aides jeunes agriculteurs déclarés à la PAC sur le territoire.

Tableau 9 : Aide pour les nouveaux installés perçues en 2013 au titre de la PAC (source : ASP RPG 2014)

| Prime PAC - Aide Jeunes agriculteurs | NB |
|--------------------------------------|------------|
| La Châtre Ste Sévère | 52 |
| La Marche Berrichonne | 31 |
| Val de Bouzanne | 17 |
| Total général | 100 |

Cette aide est accessible pour tout exploitant de moins de 40 ans, avec un niveau BAC et ayant fait sa première demande d'installation (sous forme individuelle ou sociétaire) dans les 2 ans précédant la demande d'aide (ici, après janvier 2011). Cela correspond donc à peu près aux installations de 3 années (2011, 2012 et début 2013).

Ainsi, la moyenne d'installation serait donc plus de l'ordre de 30 à 40 nouveaux exploitants par an sur l'ensemble du territoire. Ces installations ne seront pas suffisantes pour compenser les 500 exploitations individuelles ainsi que les exploitations sociétaires qui pourraient arrêter leurs activités d'ici 10-15 ans. Pour répondre à ces départs, on peut estimer qu'il serait nécessaire de doubler la dynamique d'installation actuelle.

1.3 La Châtre en Berry un territoire d'élevages allaitants mais pas uniquement ...

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, le territoire a su conserver son potentiel de production.

La polyculture élevage (élevage de bovins allaitants essentiellement) est l'activité principale du territoire. On trouve également dans les secteurs avec de meilleurs potentiels agronomiques des activités de grandes cultures. C'est en particulier le cas sur le plateau de Montlevicq au nord-est de La Châtre.

D'autres productions parfois emblématiques se maintiennent ou tendent à se développer : la viticulture avec la présence de l'AOC Chateameillant, l'élevage caprin, le porc, la volaille, les équins, le maraîchage...

1.3.1 Le Pays de La Châtre en Berry : Terres d'AOC entre Berry et Limousin

En France et en Europe, des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) permettent de reconnaître les produits qui bénéficient d'un label et d'un cahier des charges particuliers. Ce sont avant tout des démarches collectives et volontaires émanant de producteurs ou d'un groupement de producteurs qui s'imposent des conditions de production strictes validées par l'État et qui sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants agréés.

C'est également une garantie officielle pour les consommateurs sur :

- **L'origine du produit** avec les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP)
- **La qualité supérieure du produit** via le label rouge par exemple
- **Le respect de l'environnement** avec le label agriculture biologique, etc.

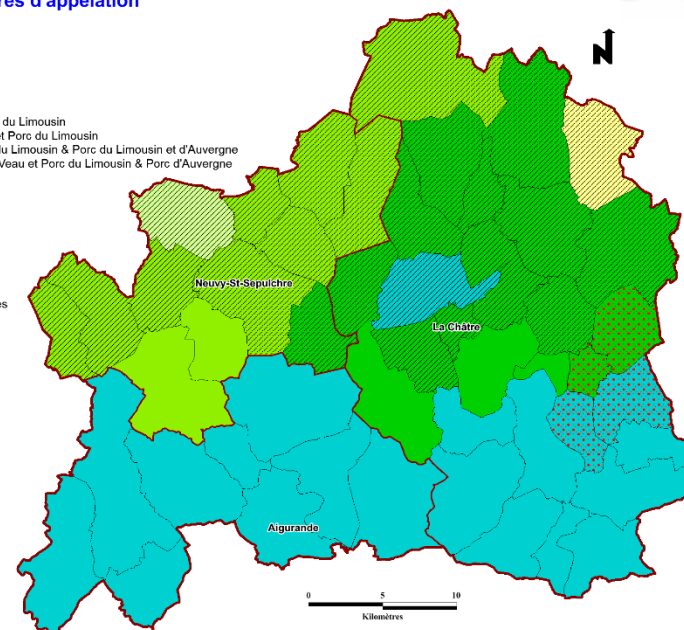
Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Délimitation des aires d'appellation AOC / AOP / IGP



Légende :

- IGP Viande**
 - Volailles du Berry
 - Volailles du Berry & Agneau du Limousin
 - Volailles du Berry; Agneau et Porc du Limousin
 - Volailles du Berry; Agneau du Limousin & Porc du Limousin et d'Auvergne
 - Volailles du Berry; Agneau, Veau et Porc du Limousin & Porc d'Auvergne
- AOC/AOP Fromage**
 - Valençay
- AOC/AOP Vin**
 - Chateameillant
- Limites administratives**
 - Communes
 - Communautés de communes
 - Pays de la Châtre en Berry

Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : INAO



Carte 8 : Aires d'appellation par commune du SCoT La Châtre en Berry (source : INAO 2017)

Le territoire du SCoT est bien couvert par différents signes officiels de qualité et ceci même si l'origine des appellations est parfois géographiquement distante.

On retrouve de façon propre au territoire, l'AOC viticole Chateameillant. Cette petite appellation, de par son aire géographique, n'est présente que sur 6 communes (4 dans l'Indre et 2 dans le Cher) et sur uniquement 90 ha.

L'AOP fromagère Valençay, dont l'origine se trouve dans le Boischaud nord (Pays de Valençay en Berry), s'étend sur les communes de la moitié nord du Pays de La Châtre, sur 9 des 11 communes du Val de Bouzanne et sur la moitié des communes de La Châtre Sainte-Sévère.

Enfin, on retrouve de nombreux IGP liés aux régions d'élevage du Berry, du Limousin et de l'Auvergne qui s'étendent plus ou moins loin du sud vers le nord du Pays de La Châtre. Ces appellations concernent l'élevage de volailles du Berry (qui

concerne l'ensemble du département de l'Indre), l'agneau, le porc et le veau du Limousin ainsi que le porc d'Auvergne.

1.3.2 Zoom sur l'agriculture biologique :

En 2010, la région Centre comptait 594 exploitations agricoles pratiquant le mode biologique, soit 2,5% des exploitations. Ce sont donc près de 30 000 hectares qui sont cultivés selon ce mode de production en région Centre, et la progression est continue depuis 2001. La superficie a quasiment doublé en dix ans. Le Centre se classe au onzième rang des régions pour le nombre d'exploitations bio.

Pour le SCoT, selon l'Agence Bio au 1er janvier 2016, 34 entreprises sont certifiées en agriculture biologique ou en cours de conversion. On compte en particulier **28 producteurs**, soit environ 2.1% des exploitations du territoire contre 2,8% de producteurs AB sur le département de l'Indre (141 producteurs et 33 transformateurs AB dans l'Indre). Tous les types de production sont présents, même si une part importante est orientée vers l'élevage bovin. Les données sur les surfaces dédiées ou le nombre d'animaux ne sont pas accessibles du fait du secret statistique.

Le territoire de La Marche Berrichonne est proportionnellement celui où l'on retrouve le plus d'exploitations certifiées AB. Elles sont absentes uniquement sur la commune de La Buxerette. Sur les deux autres intercommunalités, on retrouve ces productions labélisées sur la moitié des communes.

De manière très significative, le plateau de Montlevicq constitue une zone blanche où l'agriculture biologique est absente, malgré la présence d'ateliers de transformation certifiés.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale L'Agriculture Biologique au 1er janvier 2016



Légende :

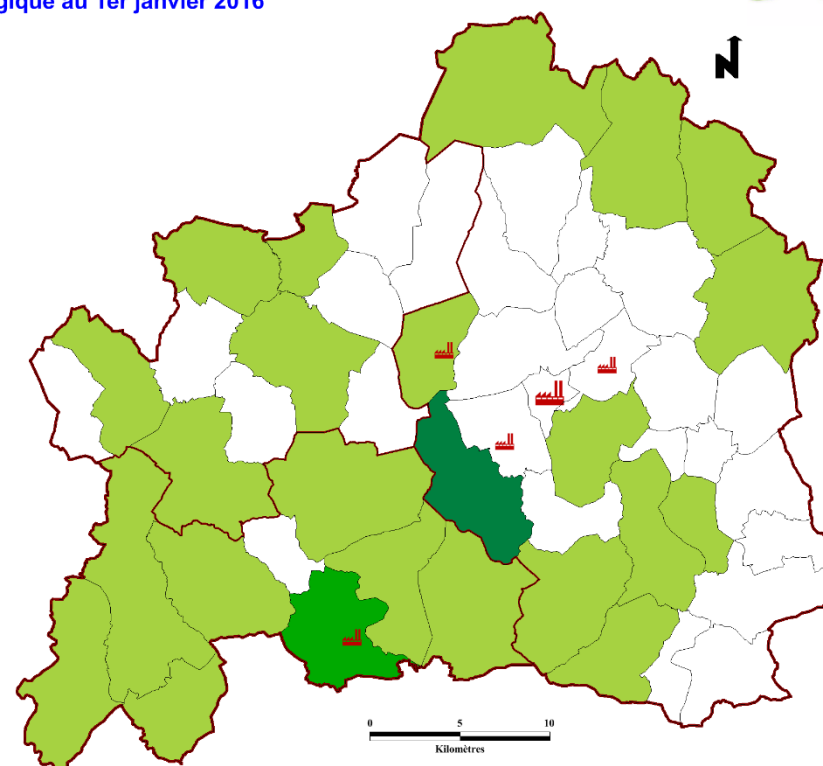
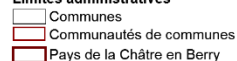
Présence de producteurs AB



Présence de transformateurs AB



Limites administratives



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : Agence Bio

Carte 9 : Répartition des opérateurs AB sur le SCoT de La Châtre en Berry (source : Agence Bio / CA36)

1.3.3 Les productions végétales

Le Centre est, de loin, la première région française en matière de superficies en céréales avec 1,2 millions d'hectares. Elle est également en tête pour la production de colza. Les seules exploitations céréalières constituent plus de la moitié du potentiel économique agricole régional. Sur le marché de l'exportation, la région Centre participe activement à l'orientation favorable de la balance commerciale en agroalimentaire, seul secteur excédentaire avec l'aéronautique en France.

Le territoire du SCoT est, quant à lui, bien moins spécialisé dans les grandes cultures que le reste la région Centre. Il possède tout de même une superficie dédiée aux **productions végétales (hors fourrage)** qui oscille autour des **40 000 hectares** (variable en fonction des années) pour 48 000 ha de prairies et cultures fourragères.

Ces productions céréalières sont soit autoconsommées directement dans les élevages (pour l'alimentation des bétails), soit vendues aux organismes stockeurs présents dans le département de L'Indre ou les départements limitrophes (Cher et Creuse notamment).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Assolement PAC 2014 (RPG)



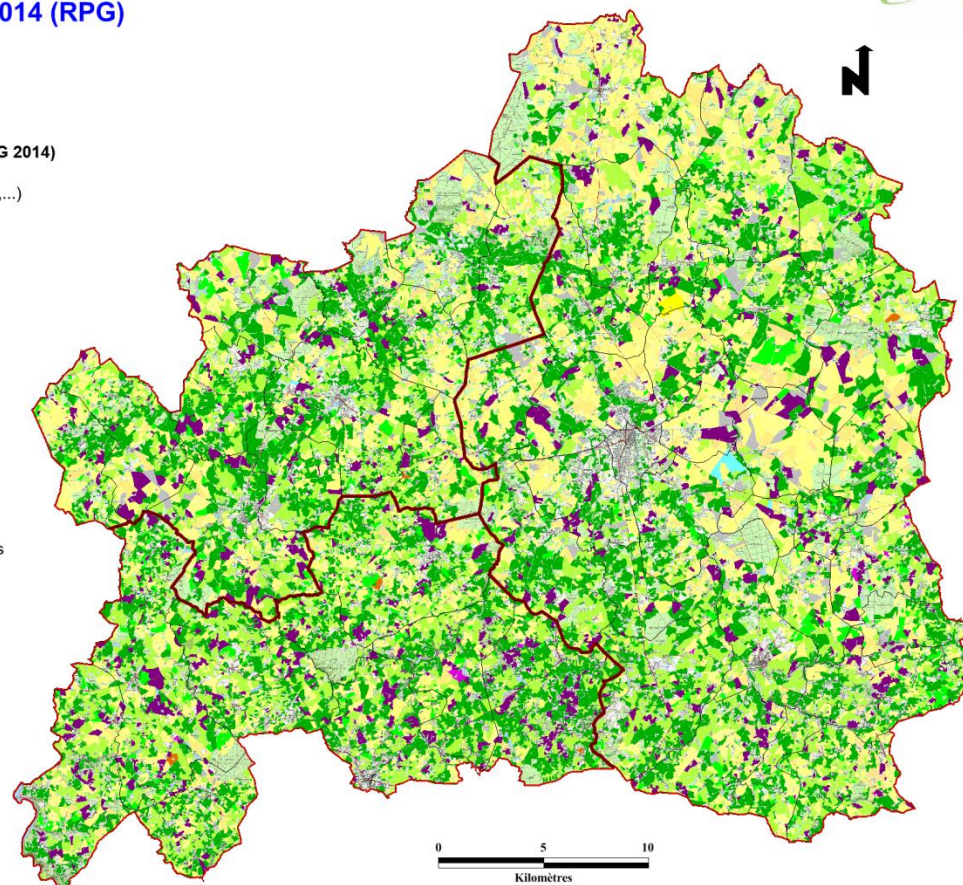
Légende :

Principales cultures par îlot (RPG 2014)

- Céréales (blé, orge,...)
- Oléagineux (colza, tournesol,...)
- Protéagineux
- Semences
- Autres cultures industrielles
- Maïs grain et ensilage
- Légumineuse à grains
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Fourrage
- Estives et Landes
- Vignes et Vergers
- Fruits à coque
- Légumes et Fleurs
- Jachère - Gel
- Divers

Limites administratives

- Communes
- ▭ Communautés de communes
- ▭ Pays de la Châtre en Berry



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
Licence SCAN 25 N°2000/73
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
RPG 2014 (ASP)

Carte 10 : Assolement PAC 2014 sur le territoire du SCoT de La Châtre en Berry (source : ASP RPG2014)

En 2014 sur le territoire du SCoT, les 3 principales cultures déclarées par les agriculteurs à la PAC (hors fourrage), étaient:

- le blé tendre (9 611,6 ha)
- l'orge (7 171,2 ha)
- le colza (3 794,8 ha)

Ces cultures annuelles ne sont cependant pas majoritaires. En effet, ce sont bien ici les prairies et le bocage qui dominent.

En 2014, les **surfaces en herbe** représentaient près de **48 000 ha**, dont plus de la moitié était en prairies permanentes (~28 000 ha). 54% de la SAU du territoire étaient donc occupés par de la prairie. En comparaison, sur l'ensemble du département, la prairie représente moins de 37% de la SAU.

Il est intéressant de noter que 50% des prairies permanentes du département sont présentes sur le Pays de La Châtre en Berry.

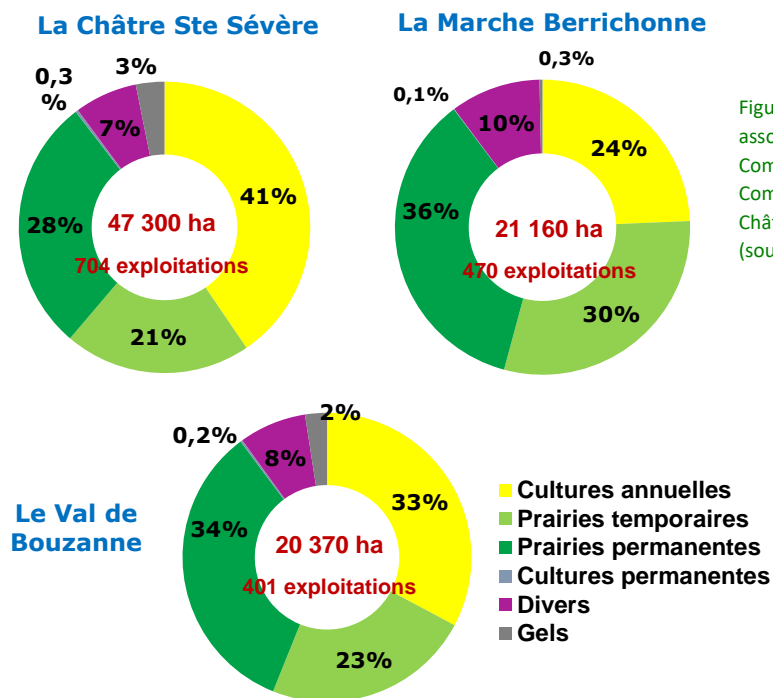


Figure 2 : Part des assolements PAC par Communauté de Communes du SCoT La Châtre en Berry (source : ASP RPG2014)

- La communauté de commune **La Châtre Sainte-Sévère** est le territoire agricole le plus diversifié et le plus orienté vers les grandes cultures. De façon générale, elle conserve malgré tout l'identité bocagère propre au Boischaud sud. Les principaux assolements retrouvés sont les prairies permanentes (13 400 ha) et temporaires (9 800 ha), puis les cultures de blé tendre (6 200 ha), d'orge (4 700 ha) et de colza (3 300 ha). Au sein de La Châtre Sainte-Sévère, on peut distinguer trois territoires agricoles :
 - o Un secteur nord qui fait partie intégrante du Boischaud sud et qui est principalement occupé par des prairies. Ce secteur est plutôt dédié à l'élevage, même si à l'extrémité nord, la part de grandes cultures est plus forte, annonçant déjà la Champagne Berrichonne.
 - o Un secteur central, autour et à l'est de La Châtre, qui repose pour l'essentiel sur le plateau de Montlevicq et qui constitue une enclave céréalière au cœur du Boischaud Sud. Les potentialités agronomiques plus élevées y ont permis plus de diversité de culture ainsi qu'une meilleure valorisation économique des terres.
 - o Un secteur sud, plus caractéristique de la Marche Berrichonne, marqué par le relief et un bocage dense, alternant haies et prairies et où les cultures réalisées sont essentiellement dédiées à l'autoconsommation.

- La communauté de communes de **la Marche Berrichonne** est le territoire le plus spécialisé vers l'élevage. Trois-quarts des surfaces (66%) sont dédiées aux prairies. La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne fait partie intégrante de la région naturelle du même nom. Elle est, comme pour la partie sud de La Châtre Sainte-Sévère, marquée par le relief et un bocage dense. Là aussi, les cultures sont, pour l'essentiel autoconsommées pour l'alimentation des cheptels. Les principaux assolements sont les prairies permanentes (7 500 ha) et temporaires (6 300 ha), puis de façon beaucoup plus anecdotique, les cultures de blé tendre (1 200 ha), de maïs (800 ha) et autres céréales (1 700 ha).

- La Communauté de Communes du Val de Bouzanne a une identité liée à la région naturelle du Boischaut sud. L'élevage et les surfaces en herbe y sont prédominants. Cependant, le territoire est plus diversifié que son voisin du sud, la Marche Berrichonne. Les cultures annuelles représentaient 33% de la SAU, avec, comme principales cultures le blé tendre (2 200 ha), l'orge (1 700 ha) et autres céréales (1 000 ha). Les prairies quant à elles, représentent 57% de la SAU, soit 11 600 ha, dont 6 800 ha en prairies permanentes.

1.3.4 Les filières végétales spécialisées

✓ La filière viticole

L'AOC Châteaumeillant

Cette aire d'appellation qui compte 550 ha est située sur sept communes des départements de l'Indre et du Cher, à cheval entre les pays de La Châtre Sainte-Sévère et du Berry Saint-Amandois. Avec près de 300 hectares classés, c'est sur la commune de Châteaumeillant que se trouve la plus grande part de l'aire d'appellation.

Selon l'INAO (2011), sur les 550 ha, seul 95 sont exploités en vignoble. Cela fait du Châteaumeillant l'un des plus petits vignobles du Centre-Val de Loire, loin derrière les vignobles de Sancerre (2 895 ha) ou de Pouilly (1 280 ha) et derrière le vignoble de Valençay (142 ha).

La présence de vignes à Châteaumeillant est signalée dès le VI^{ème} siècle (582) par Grégoire de Tours. Cependant, le vignoble se développe réellement au Moyen-Âge, on y mentionne alors une superficie de 1 200 hectares (**source** : <http://www.chateaumeillant.fr>).

Le vignoble est ensuite complètement détruit par l'épisode phylloxérique de la fin du XIX^{ème} siècle et il se reconstitue au début du XX^{ème} siècle pour atteindre son apogée vers 1955.

En 1964, un syndicat de promotion des vins de Châteaumeillant et une cave coopérative sont créés, la volonté est de favoriser aux côtés des vigneron indépendants une plus forte dynamique locale.

En 1965, le terroir acquiert une reconnaissance avec l'obtention de l'appellation d'origine du vignoble avec le label « vin délimité de qualité supérieure » (VDQS).

A partir des années 1990, l'arrivée de nouveaux viticulteurs permet une nouvelle impulsion à cette recherche de qualité. C'est à cette période que le rouge dépasse le traditionnel gris et que les vins se diversifient.

En 2011, l'INAO comptabilise 29 opérateurs du Châteaumeillant, 26 viticulteurs et 15 vinificateurs (12 caves particulières, 1 cave coopérative, 0 négociant).

Le volume de production avoisinait 3 500 hl (2750 hl pour le rouge et 840 pour le gris ou rosé), soit environ 0,15 % des volumes de production des vins d'appellation du Val de Loire.

En 2017, le syndicat des vignerons compte 30 producteurs, dont 8 dans l'Indre dispersés sur l'ensemble du département. Cette appellation en plein développement semble ainsi représenter une source de diversification pour des exploitations éloignées. Seules 2 exploitations (sur 6) sont issues du Pays de La Châtre en Berry, plus précisément de Nérét.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Parcellaire sous AOC viticole Châteaumeillant dans l'Indre

La carte ci-dessus illustre les parcelles sous AOC Châteaumeillant dans l'Indre. Afin de préserver ce potentiel de production à haute valeur ajoutée, et ceci même si une faible part est aujourd'hui plantée en vigne, il conviendra de protéger les parcelles sous AOC du développement urbain.

Légende :

Parcelles sous AOC Châteaumeillant (INAO 2017)

Parcelles plantées en vigne

Limites administratives

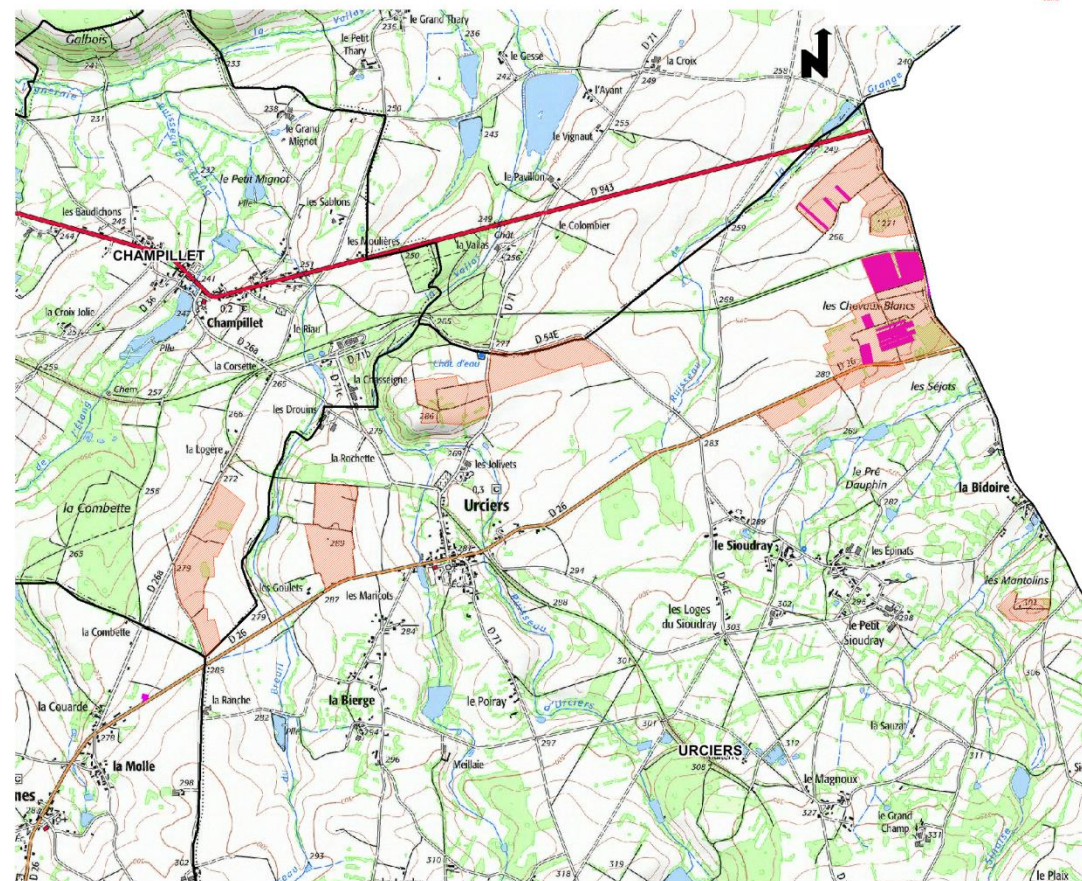
Communes

Il est également à noter qu'il existe un IGP Val de Loire Indre qui couvre l'ensemble du département de l'Indre.

Carte 11 : Localisation des parcelles sous AOP Châteaumeillant dans l'Indre (source : INAO 2017)



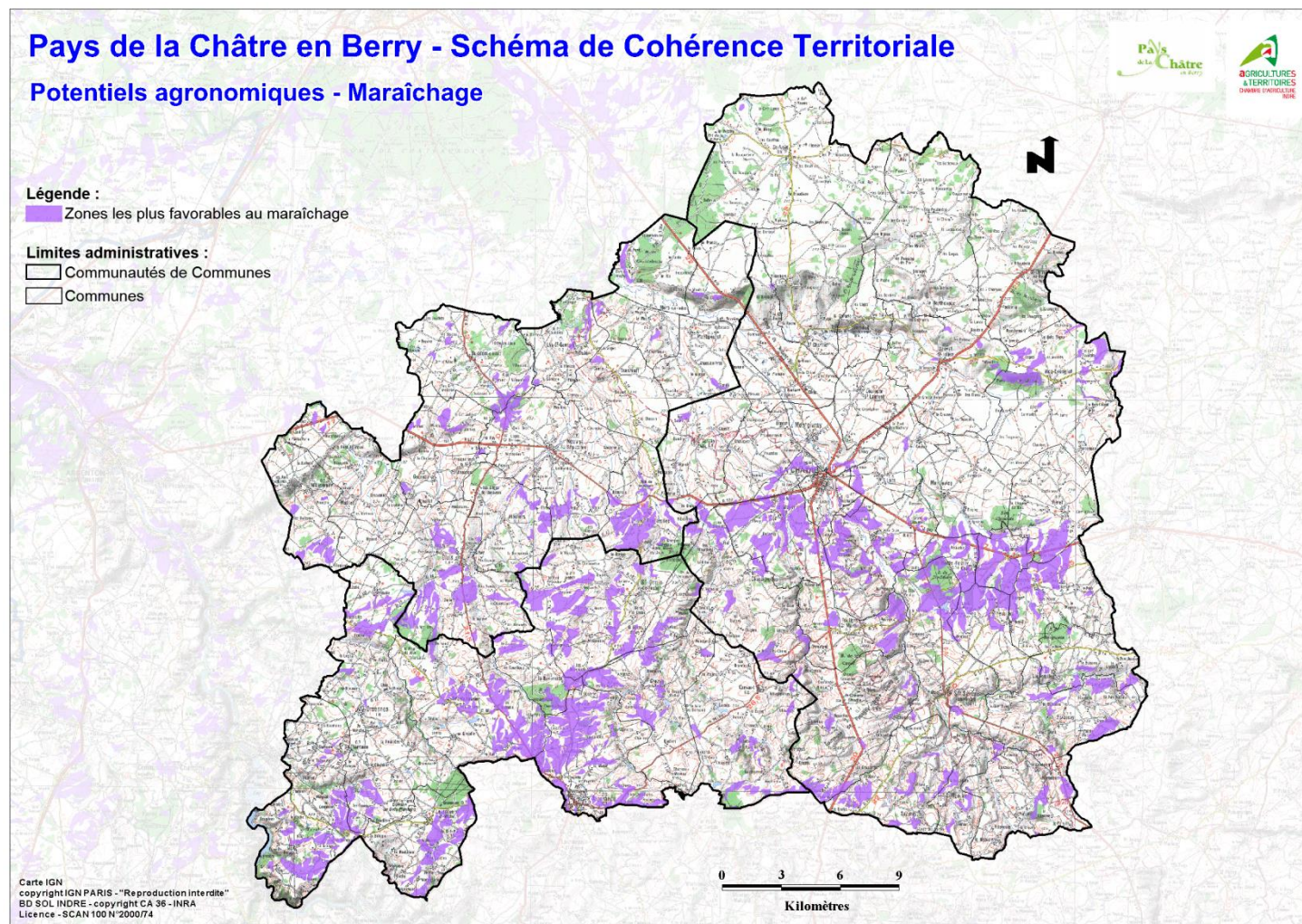
Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
Licence SCAN 25 N°2000/73
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
données INAO 2017



✓ Les productions maraîchères

Les productions maraîchères sont relativement peu présentes sur le territoire du SCoT. En 2014, on comptait par exemple, au Registre Parcellaire Graphique, 121 ha pour les légumes et fleurs. Toutefois, des initiatives se multiplient, notamment dans le cadre du développement des circuits courts. Malgré un potentiel de développement de ces productions qui semble limité (notamment au niveau des sols favorables à ce type de production voir carte 12), il existe actuellement une demande insatisfaite et de réelles opportunités pour les producteurs locaux. Il est par ailleurs intéressant de souligner la présence de zones favorables au maraîchage à proximité immédiate des pôles de La Châtre, Aigurande et La Buxerette/Neuvy St-Sépulchre.

Carte 12 : Zones les plus favorables aux productions maraîchères (BD INDRE INRA/CA36)



1.3.5 Les productions animales

Interdépendante des productions végétales, les filières animales sont indissociables du territoire du Pays de La Châtre en Berry.

Un cheptel stable et important sur l'ensemble du territoire

En analysant les données des recensements agricoles de 1988, 2000, 2010 fournie par Agreste et les données actualisées du GDMA (Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux) de l'Indre, il ressort globalement un **maintien voire une augmentation du cheptel** du territoire (il faut rester vigilant quant à la comparaison des données d'Agreste et du GDMA puisque les recensements ne sont pas réalisés dans les mêmes conditions).

Le territoire représente près de 39% du cheptel départemental (alors que le territoire occupe moins de 20% de la SAU départementale). Par ailleurs, on compte sur l'ensemble du pays environ 1 UGB/ha de SAU, ce qui est 2 fois supérieur au taux de chargement départemental.

Sur ce dernier point, des disparités existent entre communautés de communes. C'est dans la Marche Berrichonne que l'élevage est le plus présent avec un chargement de près de 1,2 UGB/ha de SAU, contre environ 0,95 UGB/ha de SAU pour les deux autres communautés de communes.

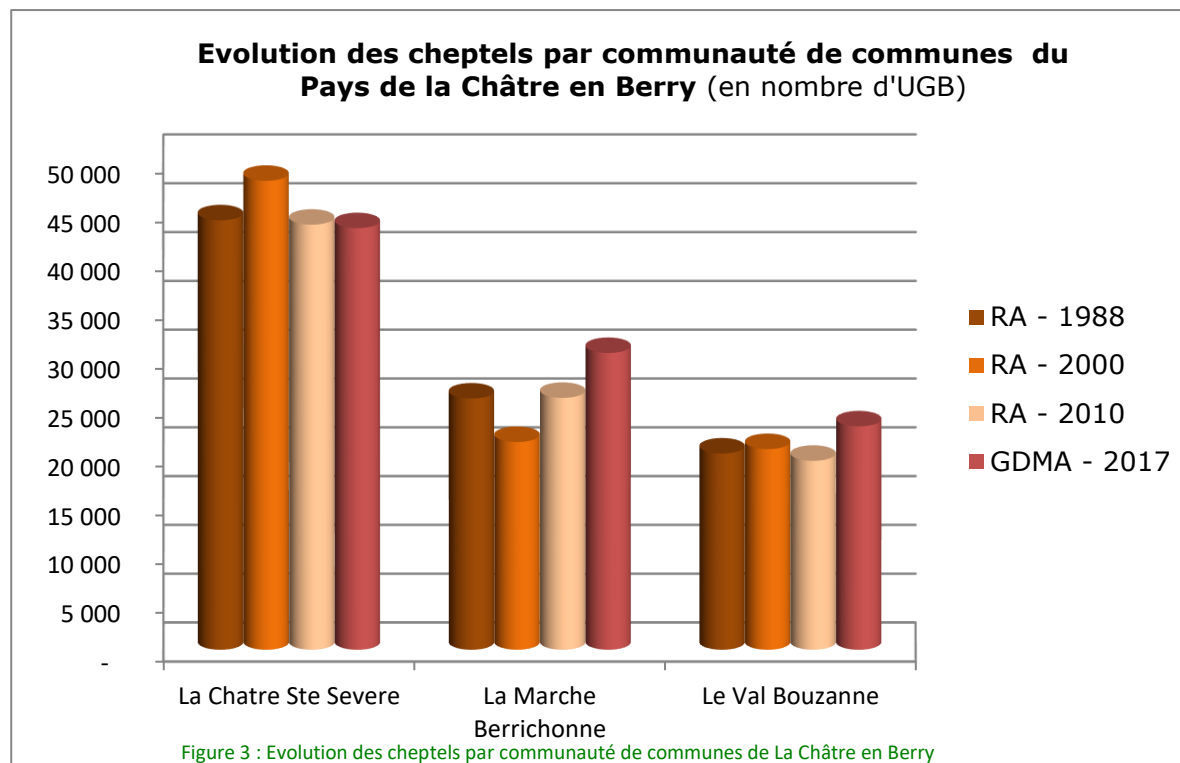


Figure 3 : Evolution des cheptels par communauté de communes de La Châtre en Berry (source : agreste RA2010 et données GDMA 2017)

| UGB/ha de SAU | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 |
|----------------------------|---------|---------|---------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 0,92 | 1,00 | 0,91 |
| CC Marche Berrichonne | 1,21 | 0,96 | 1,16 |
| CC Val Bouzanne | 0,98 | 1,02 | 0,94 |
| Pays de La Châtre en Berry | 1,00 | 0,99 | 0,98 |
| Département de l'Indre | 0,5 | 0,5 | 0,5 |

Tableau 9 : Evolution des UGB/ha de SAU par communauté de communes de La Châtre en Berry (source : agreste RA2010)

Même avec ces évolutions, le territoire du Scot du Pays de La Châtre en Berry se démarque sur 3 points essentiels :

- **Les vaches allaitantes (de plus de 36 mois) représentent 42% du cheptel du département.** Malgré une légère baisse du nombre d'élevages entre 2008 et 2017 (- 10%), le poids de cette filière reste important dans ce territoire du SCoT. Ces élevages allaitants ont pu se maintenir du fait des nombreux débouchés se trouvant sur le département (abattoir, marché aux cadrans, négoces, etc...).
- **Le cheptel porcin représente 61% du cheptel départemental.** Plus de la moitié des élevages porcins se trouvent dans le territoire du SCoT, leur forte présence s'explique par la présence d'abattoirs situés dans le Nord du département (abattoir de Valençay), mais aussi dans la région

(Tradival à Orléans, INRA à Nouzilly et l'abattoir du Perche à Vendôme). Cette présence est aussi due à la forte présence de groupement de producteurs situés dans la région ou autour (CIRHYO, COPALICE, AGRIAL).

- **Le cheptel ovin viande du territoire représente 38% du cheptel du département.** Même si le cheptel continue de diminuer d'années en années (crises économiques et sanitaires à répétition), il se maintient du fait des nombreux débouchés se situant dans le territoire (abattoir, groupement de producteurs).

Tableau 10 : Cheptel par type d'élevage et par communauté de communes de La Châtre en Berry (source : GDMA 2017)

| GDMA 2017 | BOVINS VIANDE | BOVINS LAIT | OVINS | CAPRINS | PORCS | UGB | Nb d'éleveur (dont polyéleveur) |
|--------------------------------|------------------|----------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------------------------------|
| La Châtre Sainte-Sévère | 41 040 | 747 | 6 991 | 2 345 | 36 137 | 43 187 | 507 (115) |
| La Marche Berrichonne | 29 137 | 392 | 4 668 | 1 162 | 3 108 | 30 404 | 321 (60) |
| Le Val Bouzanne | 21 412 | 262 | 7 147 | 952 | 2 687 | 22 889 | 222 (53) |
| Pays La Châtre en Berry | 91 589 | 1 401 | 18 806 | 4 459 | 41 922 | 96 479 | 1 050 (228) |
| Département de l'Indre | 219 445 | 14 358 | 61 223 | 37 736 | 68 722 | 248 783 | 2 763 (514) |
| | 41,7% | 9,7% | 30,7% | 11,8% | 61 % | 38,8% | 44,3% (38%) |

Zoom sur les « bovins allaitants »

D'après le recensement agricole de 2010, la filière « bovine » représente 4 244 élevages dans la Région Centre. Presque 200 000 vaches sont présentes dans la région, soit 5% du cheptel national. En 2011, la région Centre se situait en 8^{ème} position des régions françaises en matière d'effectifs de vaches allaitantes. Cette position est la traduction de la localisation géographique de la région en limite du grand bassin allaitant du Massif Central. Nous retrouvons 3 types d'exploitations : 38% d'exploitations sont spécialisées en bovin viande, 33% d'exploitations ont un atelier bovin viande et un autre atelier (autre type d'élevage ou culture) et 29% d'exploitations de polyculture-élevage bovin viande (DRAAF Centre, 2013).

L'Indre est assurément le département qui pèse le plus sur cette filière en région Centre, détenant près de **45% du cheptel régional**. Plus de 1 600 élevages ayant des bovins viande sont déclarés, dont 868 spécialisés en bovin viande. D'ailleurs, deux races sont dominantes dans le département : la Charolaise et la Limousine, à 50% chacune (Agreste Centre et DRAAF Centre, 2013).

Par ailleurs, depuis quelques années, les organisations professionnelles agricoles de l'Indre, les coopératives et les financeurs cherchent à développer la création de valeurs ajoutées dans le département, notamment via l'engraissement des animaux.

Sur le territoire du SCoT, l'ensemble de la zone est recouvert par des élevages de bovin viande. Seul le secteur de Montlevicq, caractérisé par des grandes cultures, est moins représentatif de la filière bovin viande.

La Châtre Ste Sévère est la communauté de communes ayant l'effectif de bovins viande le plus élevé (41 040 têtes contre 29 137 pour la Marche Berrichonne et 21 412 pour le Val Bouzanne).

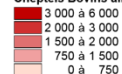
Les systèmes de production présents dans le secteur sont quasi exclusivement des **systèmes « naisseurs »**. Cela signifie que l'éleveur ne conserve que certaines femelles pour renouveler le troupeau de jeunes bovins. La plupart de ces animaux,

et en particulier les mâles (dits « broutards »), sont vendus entre 6 et 12 mois. Ces animaux dits « maigres » sont destinés à être engraisés dans une autre structure, pour répondre à la recherche d'une viande spécifique. L'engraissement est donc réalisé à l'extérieur et le principal demandeur de maigres est le marché italien, qui reste actuellement très porteur. En région Centre, les exports représentent annuellement environ 65 000 broutards (DRAAF Centre 2013, Agreste Statistique Agricole Annuelle 2014, Normabev 2015).

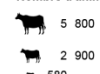
Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Cheptels bovins allaitants en 2016 (GDMA)

Légende :

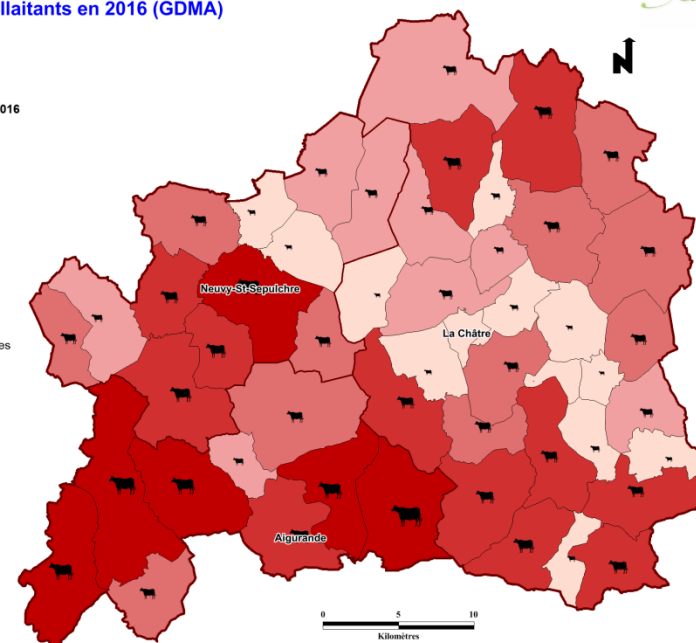
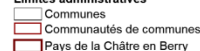
Cheptels Bovins allaitants en 2016



Nombre d'animaux (2016)



Limites administratives



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : GDMA 2016

Carte 13 : Effectifs bovins allaitants par commune de La Châtre en Berry (source GDMA 2017)

Zoom sur l'élevage porcin

La région Centre est une toute petite région d'élevage porcin. Elle ne représente en effet que **3% de la production nationale**, avec près de 600 éleveurs de porcs et 368 658 places d'animaux. Le système principal d'élevage présent sur la région est le **système « naisseur-engraisseur »** (36%) avec une taille moyenne de 1 542 places par exploitation (tous ateliers confondus). Ce système est couplé à un atelier de grandes cultures et d'oléoprotéagineux participant ainsi à une certaine forme d'autonomie alimentaire (même si une grande partie de l'approvisionnement alimentaire est assuré par 4 grands groupes céréaliers). La région Centre Val de Loire reste une petite région en comparaison à la production bretonne (source : ARIPORC, 2013).

L'Indre est le département détenant le plus d'élevages porcins de la région avec 144 sites répertoriés. Le cheptel représente **25% de la production régionale** (source : ARIPORC, 2013).

Pour le territoire du SCoT, la répartition du cheptel est assez diffuse. Certaines communes concentrent plus d'effectifs de porcs que d'autres communes, c'est notamment le cas sur la communauté de communes de La Châtre Sainte-Sévère.

D'après les données 2017 du GDMA, **61 élevages sont répertoriés sur le territoire**. Néanmoins, ces chiffres sont à nuancer car nous retrouvons des élevages professionnels et non-professionnels. **Au moins 41 élevages sont professionnels dont 22 sont en système « naisseur-engraisseur »**. De plus, le cheptel départemental a plus que doublé depuis 10 ans (de 18 478 têtes en 2008 à 41 922 têtes en 2017).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Cheptels porcins en 2016 (GDMA)

Légende :

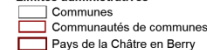
Cheptels Porcins en 2016



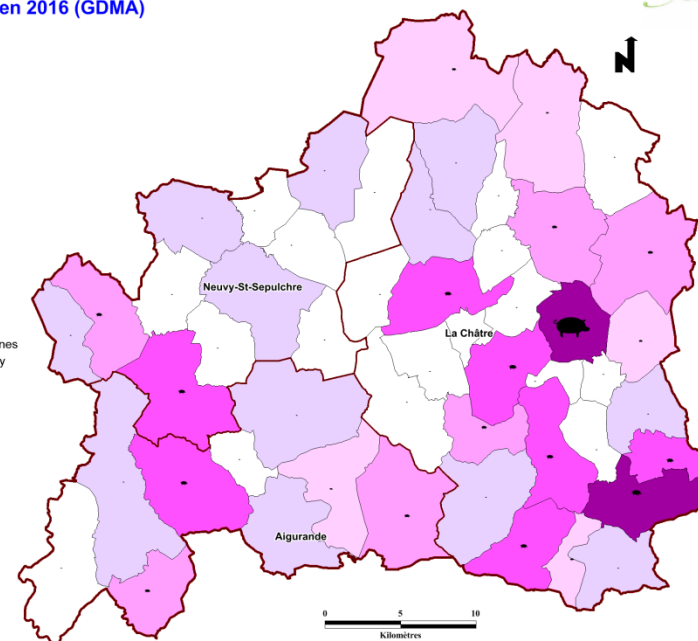
Nombre d'animaux (2016)



Limites administratives



Carte IGN BD TOP0 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : GDMA 2016



Carte 14 : Effectifs porcins par commune de La Châtre en Berry (source GDMA 2017)

Zoom sur l'élevage ovin

Les effectifs d'ovins se concentrent principalement dans le sud du Cher et de l'Indre. L'élevage est surtout destiné à la production d'agneaux lourds pour la boucherie, après un engraissement à l'herbe ou en bergerie (Interbev, 2016).

De 2000 à 2010, le nombre total d'exploitations en région Centre détenant des ovins a été divisé par deux, il est passé de 4 423 élevages en 2000 à 2 220 élevages en 2010. Dans le même temps, le nombre total d'ovins en région a globalement diminué de 30%. Il n'y avait plus que 190 968 têtes en 2010. En 2014, l'effectif ovine de la région Centre s'établissait à 166 500 (Les principales caractéristiques de la filière ovine, DRAAF Centre, 2016). Le nombre moyen d'ovins par exploitation en ayant a donc augmenté : en 2000, les exploitations de la région détenaient en moyenne 62 ovins, et en 2010, elles en avaient 86 en moyenne, soit une hausse de presque 40% du nombre moyen d'ovins dans les exploitations qui en ont (diagnostic et enjeux de la filière ovine en Région Centre, 2012).

Le département de l'Indre conserve la **1^{ère} place régionale en nombre d'éleveurs** avec 320 éleveurs bénéficiant de l'aide ovine 2010, ce qui signifie que **le département détient 44% du cheptel régional** (diagnostic et enjeux de la filière ovine en Région Centre, 2012). Selon les données du GDMA en 2016, **l'Indre compte environ 62 000 ovins.**

Dans l'Indre, la filière ovine bénéficie d'un signe de qualité : l'IGP agneau du Limousin, qui est représenté dans presque tout le département de l'Indre (les principales caractéristiques de la filière ovine, DRAAF Centre, 2016).

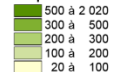
La filière ovine régionale est organisée autour de 5 organisations de producteurs (OP) dont trois rayonnent dans le département : Ter'élevage, Ovin Berry Limousin (OBL) et Agneau Berry Sologne. Les deux dernières organisations de producteurs ont leur siège social au sein de l'Indre, c'est-à-dire pour OBL à Saint-Benoît-du-Sault et Agneau Berry Sologne à Sacierges-Saint-Martin.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Cheptels ovins en 2016 (GDMA)



Légende :

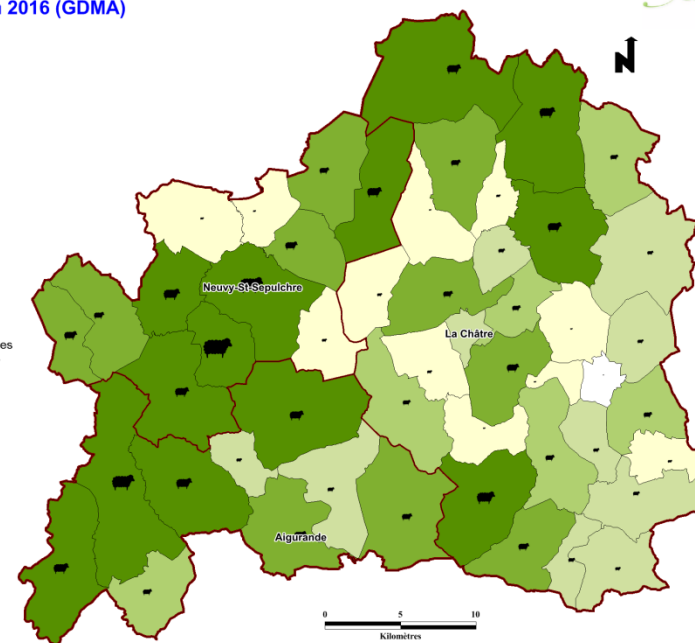
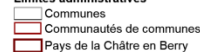
Cheptel ovins en 2016



Nb d'animaux



Limites administratives



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : GDMA 2016

Carte 15 : Effectifs ovins par commune de La Châtre en Berry (source GDMA 2017)

Le Boischaud Sud reste un territoire où les ovins sont majoritairement très présents, en particulier à l'Est du territoire, dont une bonne partie se trouvant dans la Marche Berrichonne, une partie dans le Val de Bouzanne et une dernière partie au Nord de La Châtre Sainte-Sévère.

Ces élevages représentent environ 30% de la production départementale. Même si cette filière est bien ancrée dans le territoire, une baisse du nombre d'élevages s'installe depuis quelques années, **en 2017, on estime cette baisse à 26% depuis 2008.**

Zoom sur l'élevage caprin

L'élevage caprin se situe principalement dans le Sud de la région Centre-Val de Loire. En 2015, le cheptel régional représente 11% du cheptel caprin français et cela, malgré une diminution de plus de 50% des effectifs entre 2000 et 2010 (DRAAF Filière caprine, 2016).

L'Indre a l'effectif caprin le plus important dans la région, avec environ 35% du cheptel régional. Cet effectif caprin est surtout présent au Nord et à l'Est de l'Indre, du fait du rayonnement des différentes AOP présentes dans le département de l'Indre (DRAAF Filière caprine, 2016).

- La production laitière caprine

La région Centre-Val de Loire est caractérisée par une production fermière importante comparativement aux autres régions françaises 36% du lait est transformé en produits fermiers contre 22% pour la France métropolitaine. L'Indre est le 2^{ème} département, après l'Indre et Loire, ayant une production laitière importante, soit 31% de la production laitière régionale (DRAAF Filière caprine, 2016).

Concernant le territoire du SCOT, il est relativement difficile de savoir les volumes qui sont collectés réellement sur cette zone. Des données existent néanmoins sur les productions fromagères, notamment sous AOP.

- Les productions fromagères

La région Centre est la 1^{ère} région française en matière de qualité caprine (5 AOP sur les 14 répertoriées en France). Avec un effectif de **139 881 animaux en 2012**, soit **11% du cheptel national**, l'élevage caprin est l'un des symboles forts de la région Centre-Val de Loire. La production de fromage de chèvre y est globalement en hausse. La région Centre-Val de Loire représente 44% de la production nationale de fromages de chèvre (DRAAF Filière Caprine, 2016, Interbev, 2016).

L'Indre n'est que le 2^{ème} département en producteur fromagère, soit 31% de la production fromagère. **Le Boischaut Sud n'est cependant pas un territoire de production laitière et fromagère en caprin**, mais il bénéficie de la présence de la zone de production de l'AOP Valençay sur une partie du territoire (DRAAF Filière caprine, 2016).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Cheptels caprins en 2016 (GDMA)



Légende :

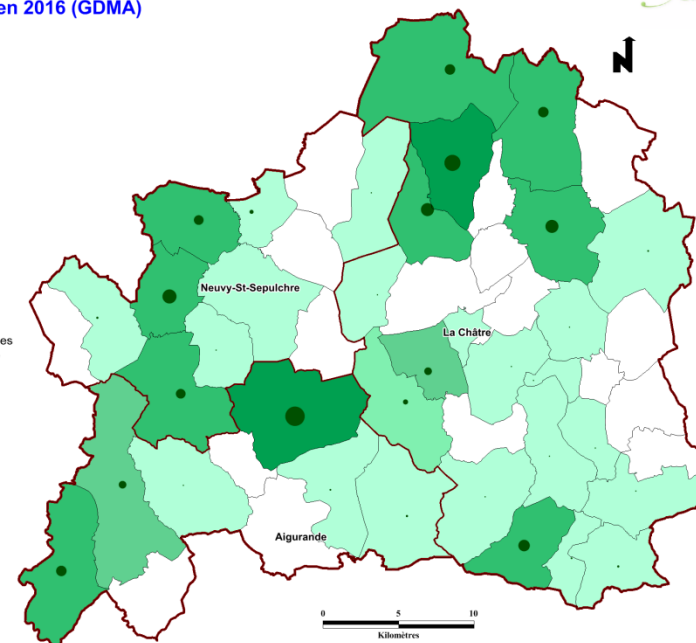
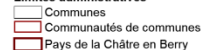
Cheptels Caprins en 2016



Nombre d'animaux (2016)



Limites administratives



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"
Source : GDMA 2016

Carte 16 : Effectifs caprins par commune de La Châtre en Berry (source GDMA 2017)

Le cheptel caprin est relativement diffus dans le Boischaut Sud puisque deux zones se distinguent : l'une au Nord de La Châtre/Sainte-Sévère et l'autre située dans quelques communes du Val de Bouzanne et de la Marche Berrichonne. Cette situation est provoquée par les limites de l'aire géographique de production de l'AOC Valençay qui ne couvre pas le sud du territoire.

Ces élevages caprins se maintiennent dans ce territoire, puisque contrairement aux autres filières, **c'est le cheptel qui a le moins perdu de têtes depuis 2008 (environ 1,5%)**.

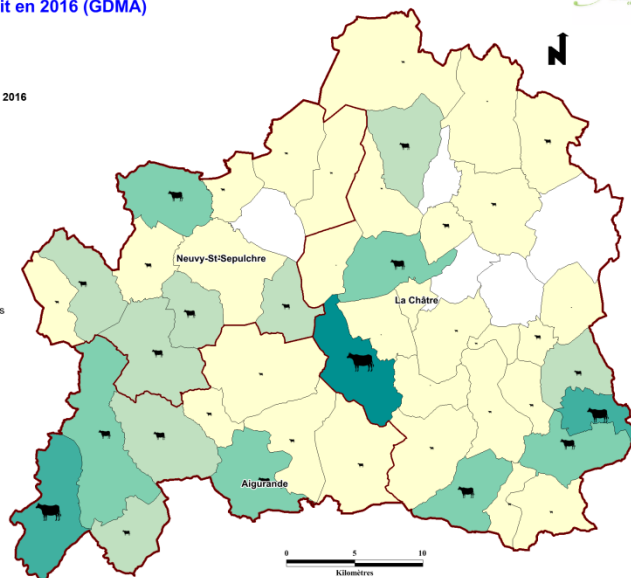
Zoom sur l'élevage bovin lait

Dans la région Centre-Val de Loire, le nombre d'exploitations avec des vaches laitières a presque diminué de moitié, passant de 2 421 exploitations en 2000 à 1 415 exploitations en 2010. **La région Centre se classe au 15^{ème} rang des régions françaises en matière d'effectif de vaches laitières** (DRAAF Filière bovin lait, 2013). Cette filière représente 2% du cheptel national et 2% de la production laitière nationale, soit 442 millions de litres en 2013 (Interbev, 2016).

L'Indre est le 4^{ème} département possédant un effectif de vaches laitières avec environ 10 000 têtes. L'effectif se situe principalement au Nord-Est du département (DRAAF Filière bovin lait, 2013).

Sur le territoire du SCoT, **l'élevage bovin lait n'est pas très répandu** (environ 20 élevages) à part dans quelques communes. De plus, ce type d'élevage se maintient de moins en moins dans le territoire, puisque une baisse d'environ 18% est à noter depuis 2008, comme dans le département qui subit une baisse d'environ 15% de l'effectif.

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Cheptels bovins lait en 2016 (GDMA)



Carte 17 Effectif des vaches laitières par commune de La Châtre en Berry (source GDMA 2017)

En région Centre, **la filière avicole représente 4 033 élevages en 2010**. Une baisse de 65% des élevages est à noter depuis les années 2000, ce qui revient à une baisse d'environ 10% chaque année. Selon le recensement agricole de 2010, **847 exploitations ont une activité avicole « professionnelle » en région Centre**. Entre 2000 et 2010, la diminution du nombre d'exploitations professionnelles est de 31%, soit un rythme annuel de 3,6%. **Le Centre se classe en 7^{ème} position** en matière de nombre d'exploitations avicoles, puisque **le Centre détient 4% du cheptel national**.

Environ 71% des exploitations avicoles de la région produisent des poulets de chair et seulement 15% détiennent des poudeuses d'œufs de consommation. Les poudeuses d'œufs à couver ne représentent que 2% des exploitations (Dossier Filière avicole, DRAAF, 2012 ; Agreste Centre, 2012).

L'Indre détient 80 élevages avicoles et se classe dernier en matière de nombre d'exploitations avicoles présentes dans le département. Au sein du département, l'effectif de volailles est proche d'un million.

La production de volailles finies est très faible dans l'Indre (10%), en comparaison à des départements comme le Loir-et-Cher (25%) et le Loiret (23%). En 2008, 4 élevages d'œufs de consommation étaient identifiés dans l'Indre représentant une production d'environ 167 000 œufs. En 2009, huit abattoirs CE de moins de 100 tonnes ou salles d'abattages en ferme sont identifiés dans l'Indre, dont 3 situés sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (Dossier Filière avicole, DRAAF, 2012).

Sur le territoire du SCoT, ce sont **majoritairement des ateliers d'élevage secondaires**. D'après les données de la DDCSPP, nous **retrouvons au total 72 bâtiments** dont 52 présents sur La Châtre Sainte-Sévère (dont 3 bâtiments de poules poudeuses), 13 bâtiments et 20 unités de productions au sein de la Marche Berrichonne et 7 bâtiments au sein du Val de Bouzanne.

L'élevage équin

Cette filière se caractérise par une diversité d'activités reconnues « agricoles » sur le plan juridique (loi de 2005) :

- l'élevage de chevaux, qui comprend surtout des amateurs ;
- les activités de prolongement de l'acte de reproduction (ex : transformation, commercialisation des produits d'élevage) : la boucherie chevaline ;
- les activités d'exploitation (les centres équestres) ;
- les activités d'entraînement et de préparation sportive (les courses).

Au total, le Centre détient 4,5% du cheptel national, soit 20 705 équidés. L'élevage concerne 8% du cheptel français et 1 850 éleveurs. En majorité, il s'agit de chevaux de selle français mais aussi de courses, d'où une volonté d'identifier des lignées génétiques à haut potentiel.

La première et la troisième activité ont la possibilité de participer à l'activité touristique de la région. Celle-ci bénéficie d'ailleurs de deux races locales caractéristiques : le Percheron et l'Ane Grand Noir du Berry.

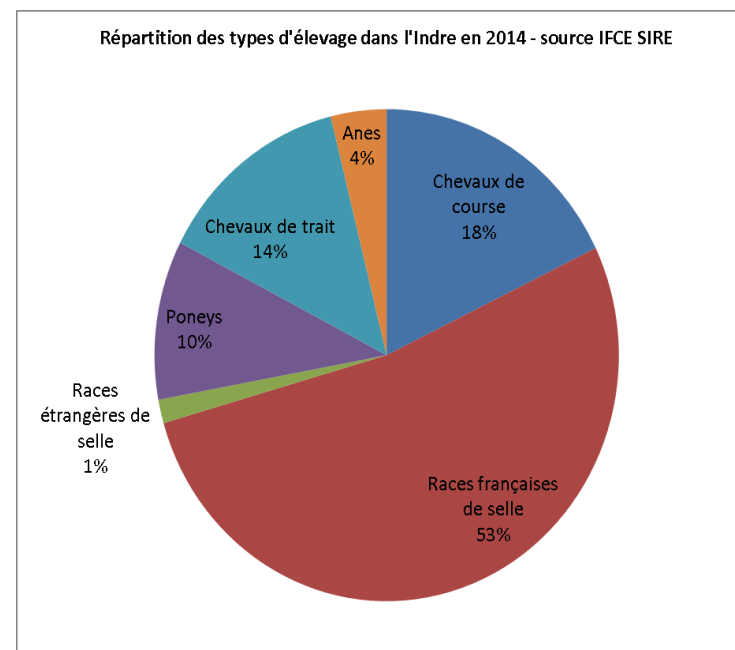
Les activités pour la consommation sont assurées par 40 boucheries chevalines dans le Centre. Près de la moitié de l'abattage est effectué dans le Loir-et-Cher.

Enfin, les courses peuvent se pratiquer dans 12 hippodromes qui organisent 46 réunions de courses par an sur des courses principalement de trot.

Pour le département de l'Indre et d'après IFCE-SIRE, le nombre d'élevages équins n'a cessé de diminuer entre 2000 et 2016, passant de 343 élevages à 231.

Le graphique ci-contre montre que les élevages du département sont très majoritairement tournés vers les races françaises de selle (53%).

Sur le territoire du SCoT et d'après les données du site infogreffe.fr, 67 exploitations sont identifiées sur le territoire en 2017 sur 170 pour le département, soit plus d'un tiers. **L'élevage équin est donc plutôt bien présent dans le Pays de La Châtre en Berry.**



| Communautés de Communes | Nombre d'exploitations |
|---|------------------------|
| La Châtre Sainte-Sévère | 29 |
| La Marche Berrichonne | 11 |
| Le Val de Bouzanne | 27 |
| Total Pays de La Châtre en Berry | 67 |

Tableau 11 : Nombre d'exploitations comprenant un élevage équin (source : Infogreffe)

1.4 Le poids économique de l'agriculture

1.4.1 Analyse de l'évolution du Produit Brut Standard (PBS)

La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations (hors les aides perçues). Elle représente la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal en dehors de toute aide et est exprimée en Euros. Le graphique ci-dessous montre cet indicateur amalgamé à l'échelle des anciens cantons du SCoT du Pays de La Châtre en Berry.

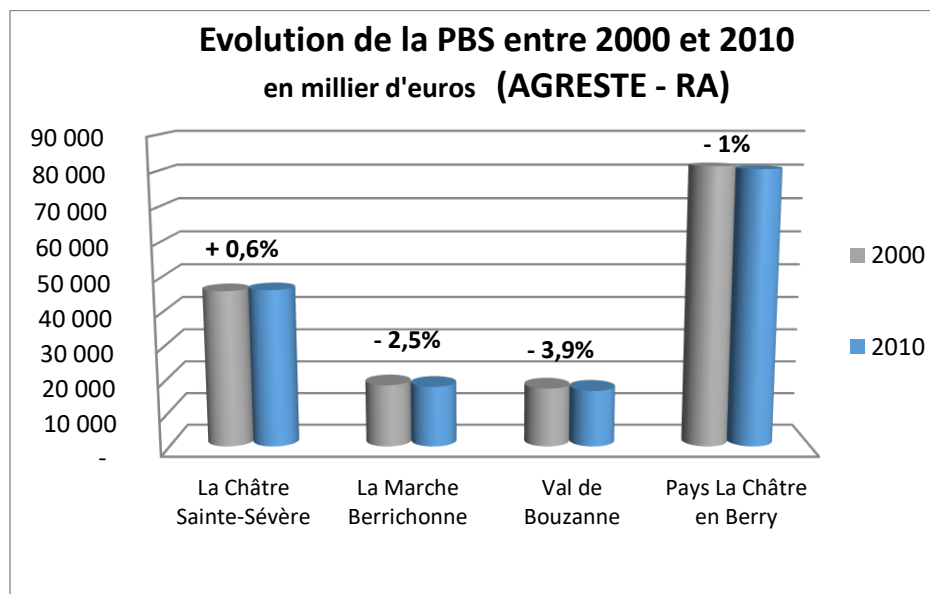


Figure 4 : Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 par communauté de communes de La Châtre en Berry (source agreste RA2010)

Au travers de l'analyse de ce graphique, il ressort que :

- La production brute standard du territoire s'élève en 2010 à environ **80,5 millions d'Euros**.
- La production brute standard **reste relativement stable** entre 2000 et 2010 avec **une baisse de l'ordre de 1%** représentant moins de 1 million d'Euros. (A titre de comparaison, la région Centre dans le même laps de temps a perdu 5% de sa PBS).
- Le territoire du SCoT contribue à hauteur de **2.6% à la création de la richesse régionale agricole** qui se situait aux alentours de 3 milliards d'Euros en 2010.
- La Communauté de Communes de La **Châtre Sainte-Sévère** connaît une **augmentation de sa PBS (+ 0,6 %)**.
- La Marche Berrichonne et le Val de Bouzanne connaissent, eux, une baisse plus marquée de leurs PBS (2,5% et 3,9%), malgré un maintien de leurs SAU.

Le modèle économique présent sur le Pays de La Châtre en Berry semble donc plutôt stable et robuste en comparaison des évolutions au niveau régional sur la même période.

A noter que le territoire n'ayant pas connu de perte de foncier agricole durant la même période (du point de vue de la SAU des exploitations), on ne peut pas expliquer la baisse de PBS par ce paramètre.

On peut alors supposer que cette baisse de la PBS est plus le fait de phénomènes externes touchant l'ensemble des filières agricoles que de phénomènes internes au territoire.

1.4.2 Analyse des aides PAC perçues sur le territoire du SCoT

Les aides directes à l'agriculture, mises en œuvre par la PAC, ont un poids décisif dans l'économie des exploitations du territoire du SCoT.

D'après une analyse issue du site TéléPAC, le montant des aides FEADER ou FEOGA liées au 1^{er} ou 2nd pilier de la PAC entre le 16 octobre 2013 et le 15 octobre 2014 et perçues par les exploitants (et collectivités) s'élève à environ **25,6 millions d'euros**. Ces aides européennes concernent la quasi-totalité des productions végétales et animales. Certaines mesures peuvent être cofinancées par l'Etat français (ICHN, Aides à l'installation,...), le montant de ces cofinancements n'étant pas intégré à ce calcul global.

Tableau 12 : Primes PAC perçues sur l'année 2013-2014 sur le territoire de La Châtre en Berry (source : ASP Télépac)

| Les différents soutiens de la PAC (1er et 2 nd piliers) perçus entre 16 octobre 2013 au 15 octobre 2014 | Nombre de bénéficiaires | Montant en Euros (€) |
|--|-------------------------|----------------------|
| I.1 - Aide unique découplée à la surface (DPU) | 968 | 18 220 426 |
| I.4 - Primes pour la viande bovine | 620 | 4 353 882 |
| I.7 - Soutiens couplés spécifiques | 380 | 789 736 |
| III.3 - Aide fruits et légumes à l'école | 1 | 178 |
| III.4 - Aide lait à l'école | 9 | 6 759 |
| III.7 - Aide dans le secteur de l'apiculture | 1 | 2 250 |
| V/B.1.2 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs | 100 | 444 106 |
| V/B.1.6 - Soutien à la modernisation des exploitations agricoles | 27 | 175 293 |
| V/B.1.7 - Aide à l'amélioration de la valeur économique des forêts | 1 | 1 644 |
| V/B.2.1 - Soutien handicaps naturels en zones de montagne | 582 | 457 026 |
| V/B.2.4 - Aides agroenvironnementales (MAE) | 220 | 1 042 358 |
| V/B.3.4 - Aides aux services de base économie et population rurale | 1 | 32 012 |
| V/B.3.6 - Aide à la conservation et mise en valeur du patrimoine rural | 1 | 43 850 |
| V/B.3.3 - Soutien de la promotion des activités touristiques | 2 | 54 000 |
| R - Reversements | 188 | -32 672 |
| Total sur le Pays de La Châtre en Berry | 3 101 | 25 590 849 |

Les soutiens européens à l'agriculture perçus sur le territoire sont principalement constitués par les aides découplées à la surface (Droit Paiement Unique), et par les aides couplées à l'élevage bovin allaitant.

Au total, ces deux types de soutiens représentent 88% du montant perçu sur le territoire (71% pour les DPU et 17% pour les primes pour la viande bovine). Le premier est, par définition, lié aux surfaces déclarées par les exploitations du territoire, il est basé sur un historique de production locale. Le deuxième est, quant à lui, lié à la production majoritaire sur le Pays, à savoir les bovins allaitants.

A noter que la part du soutien à l'élevage est la plus faible sur la communauté de communes de La Châtre Sainte-Sévère (14%), illustrant ainsi une plus grande diversité de production. A contrario, elle est la plus forte sur la communauté de communes de La Marche Berrichonne (22%), qui est un territoire très spécialisé. Le Val de Bouzanne est, lui, dans la moyenne (cf annexe).

Les réformes de la PAC et les futures modalités d'attribution des soutiens constituent donc des enjeux forts pour le territoire du Pays de La Châtre en Berry.

Pour le second pilier de la PAC, les mesures agro-environnementales territorialisées concernaient un nombre d'exploitations non négligeable (220). Ces compensations financières de pratiques n'ayant pas vocation à perdurer sur les exploitations engagées (contrat de 5 ans), il est primordial que le territoire puisse encore bénéficier dans l'avenir de ces fonds liés à la transition agro-écologique des exploitations agricoles.

1.5 Les filières amont/aval de l'agriculture

1.5.1 Les industries agro-alimentaires

Transformation des produits animaux

▪ Lait

La région Centre-Val de Loire compte vingt-six usines d'industrie laitière. Parmi elles, seize sont uniquement des sites de transformation. Certaines usines sont spécialisées dans le lait de vache ou le lait de chèvre. D'autres disposent des moyens et chaînes de production pour traiter les deux.

Au sein du territoire du SCoT, il n'y a pas de laiterie ou de fromagerie implantée. Toutefois, ce territoire bénéficie de structures implantées au Nord du département, mais également sur des départements voisins (Creuse notamment). Nous pouvons retrouver la Laiterie de Varennes, située à Varennes-sur-Vouzon, qui collecte le lait et le met en bouteille. Elle se compose de 165 salariés. Deux fromageries sont présentes sur le Nord du département aussi, elles fabriquent et affinent des fromages de chèvre : la Fromagerie Jacquin et Fils (La Vernelle) et la Fromagerie d'Anjouin (Anjouin). Ces deux fromageries se composent respectivement de 50 et 29 salariés. Le territoire peut aussi bénéficier d'une autre laiterie-fromagerie (chèvre et vache) située dans la Creuse, en limite du département de l'Indre. Elle est située à Maison Feyne et se compose de 49 salariés.

• Viande

- Le commerce et la circulation des animaux

La région Centre-Val de Loire, dont le Boischaud Sud de l'Indre, est productrice d'animaux pour la viande, notamment bovins et ovins. Ces animaux maigres ou engraisés peuvent emprunter plusieurs circuits de commercialisation à la sortie

de l'élevage. Ces circuits de commercialisation peuvent être : des organisations de producteurs, des commerçants d'animaux ou des marchés aux bestiaux.

Il existe deux types d'organisations de producteurs (OP) : les associations de producteurs (OPNC) qui permettent la mise en relation des éleveurs avec les abattoirs et les acheteurs, et les coopératives (OPC), structures commerciales qui rachètent les animaux des éleveurs adhérents avant de les revendre. Les prix sont fixés selon des grilles de notation des animaux.

Plusieurs organisations de producteurs sont présentes dans le Pays de La Châtre en Berry sans avoir leur propre siège social dans le département. Seules les deux organisations ovines décrites précédemment : Ovin Berry Limousin à Saint-Benoît-du-Sault et Agneau Berry Sologne à Sacierges-Saint-Martin ont leur siège dans l'Indre.

L'autre partie des animaux est vendue directement par les éleveurs à des professionnels, en particulier à des commerçants d'animaux. Ils achètent des lots d'animaux, puis les revendent après les avoir triés en fonction des demandes de l'acheteur. Au sein du territoire, il est difficile de savoir exactement le nombre de commerçants en bestiaux.

Et enfin, il reste les marchés aux bestiaux. **Un établissement est situé en bordure du territoire du SCoT** : le Marché au Cadran de Chateameillant (18), au carrefour de quatre départements : le Cher, l'Indre, la Creuse et l'Allier. C'est un marché important qui permet la vente d'animaux vivants par un système d'enchères électroniques qui assure la clarté de la fixation des prix et la rapidité des ventes.

Ce projet est né en 1998, lancé par des éleveurs locaux, et son ouverture a été prévue le 16 août 1999. En 2016, l'établissement comptait 14 salariés : 4 administratifs, 9 bouviers et 1 barman.

En 2016, 25 647 bovins y ont été présentés et 23 437 y ont été vendus. Au sein de ces bovins, 70% sont de race charolaise et 18% sont de race Limousine. D'ailleurs, 36% des animaux venaient du Cher et 28% de l'Indre (dont la majorité des animaux

provenaient du secteur du Boischaud Sud), le reste se partageait entre l'Allier et la Creuse. La majorité des bovins (71% de brouards et laitons) partent pour l'exportation : Italie, Espagne et Allemagne. Le reste en général les vaches, restent en France.

Le Marché au Cadran joue un rôle économique et social important sur le territoire, puisqu'il permet de maintenir des relations entre les professionnels lors des ventes qui ont lieu les lundis pour les bovins et les mardis pour les ovins.

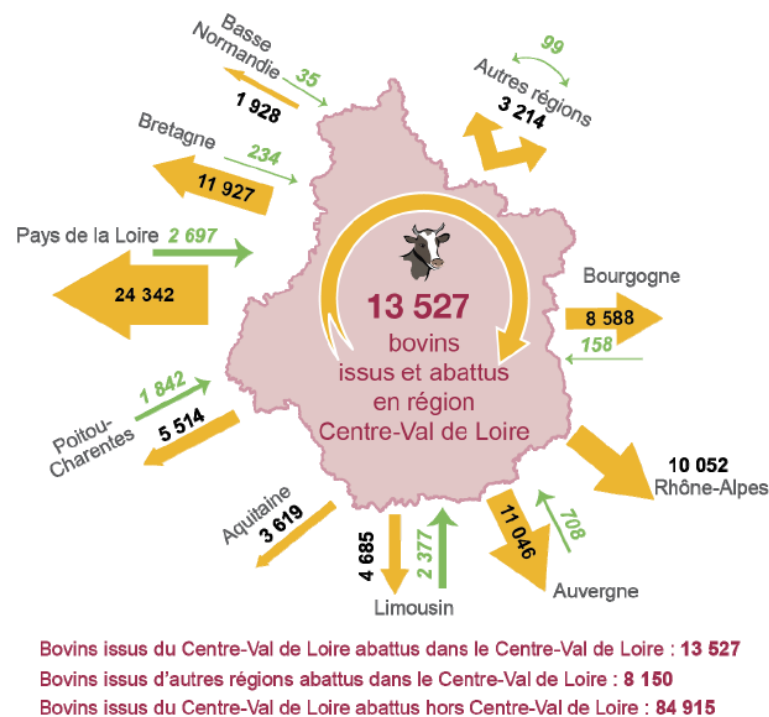
Toutefois, d'autres marchés au Cadran sont situés autour de l'Indre : le Marché de Sancoins (18) et le Marché des Hérolles (86).

Source : Interbev, 2016

- L'abattage des animaux

L'abattage est un point clef de la production de viande qui nécessite des outils spécifiques et performants. Seule une partie des herbivores est abattue dans la région Centre-Val de Loire. En effet, l'abattage des animaux élevés sur le territoire n'est pas forcément réalisé à proximité directe des exploitations. Sur le graphique ci-contre, on s'aperçoit que seuls **14% des animaux de la région Centre sont effectivement abattus dans la région** (figure 5). En effet, plus de 84 900 bovins issus du Centre-Val de Loire ont été abattus dans une autre région, notamment en Pays de la Loire (25%), en Bretagne (12%) et en Auvergne (11%). Seulement 8 150 bovins issus d'autres régions ont été abattus dans le Centre-Val de Loire.

De petites structures sont néanmoins présentes, et constituent un maillon d'outils pour les professionnels de la filière. La région Centre-Val de Loire dispose de 8 abattoirs répartis dans les départements de la région. C'est l'Indre qui en possède le plus. Effectivement, **le département dispose de 3 abattoirs** : l'abattoir de La Châtre (situé sur le territoire du SCoT), Tricoche-Somevia à Mérigny, et l'abattoir de Valençay. Ces abattoirs ont des capacités de petites tailles (< 5000 tonnes/an).



Bovins issus du Centre-Val de Loire abattus dans le Centre-Val de Loire : 13 527
Bovins issus d'autres régions abattus dans le Centre-Val de Loire : 8 150
Bovins issus du Centre-Val de Loire abattus hors Centre-Val de Loire : 84 915
 Source : BDNI

L'abattoir de La Châtre a été construit en 1997 sur la commune de Lacs et a été repris par la Communauté de Communes de La Châtre Sainte-Sévère le 1^{er} juillet 2014. Cet établissement emploie 17 salariés à temps plein : administratifs, direction, service qualité, opérateurs de la chaîne et service livraison. L'entreprise est située au carrefour de plusieurs départements et régions, ce qui en fait un acteur clé de la filière viande dans le sud de la région.

C'est un atelier multi-espèces (gros bovins, veaux, porcs, caprins, ovins et équins), il est le plus gros abattoir de bovins de la région Centre-Val de Loire, avec une production annuelle d'environ 2 500 tonnes. Environ 17 000 animaux (ce qui représente 75% de gros bovins, 16% de porcs, 6% de bovins de moins de 12 mois, 2% d'ovins et 1% d'équidé) sont abattus chaque année sur le site, ce qui représente environ 3 500 tonnes de carcasse par an.

De la réception à la bouverie jusqu'à l'abattage, le bien-être animal est respecté à chaque étape. De plus, le suivi de la traçabilité est incontournable afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité. En fin novembre 2015, la collectivité s'est ainsi engagée dans d'importants travaux de mises aux normes et d'agrandissement pour améliorer la sécurité de ses salariés et optimiser ses outils de production (optimisation du temps d'abattage tout en diminuant la pénibilité et en améliorant le confort des animaux et des salariés). Environ 1.6 million d'euros sont investis pour moderniser le site et accroître notamment la production porcine, avec un objectif global en 2017 à plus de 4 000 tonnes annuel toute espèce confondue.

Sa situation géographique l'amène à travailler avec des clients de trois départements : Indre, Cher et Creuse (où il n'existe plus d'abattoir). L'abattoir compte une centaine de clients : négociants, bouchers, éleveurs et particuliers. L'approche de la collectivité est une approche territoriale, l'objectif étant de soutenir l'ensemble des filières d'élevage du territoire (Interbev, 2016 : Journal La Nouvelle République, 2016).

- La transformation des produits

Suite à l'abattage, les carcasses des bovins vont être découpées et désossées pour produire de la viande. Cette viande peut être distribuée en l'état aux consommateurs, ou être transformée dans des outils industriels.

Deux entreprises sont présentes dans le territoire du Scot : SA Châteauroux-Viandes et la découpe Briantaise.

- SA Châteauroux Viande

La SA CHÂTEAUROUX-VIANDES est spécialisée depuis 20 ans dans le secteur d'activité de la découpe, transformation et conservation de la viande de boucherie.

Dans un premier temps, l'entreprise s'est implantée à Châteauroux avec les premiers bâtiments créés en 1993. Puis, elle s'est ensuite développée dans le secteur du Boischaut Sud où elle a installé un nouvel atelier de découpe en 1997 à côté de l'abattoir de La Châtre. Cet établissement emploie 30 salariés : 8 à La Châtre et 22 à Châteauroux.

Lors de ces débuts, l'entreprise n'atteignait qu'une production annuelle de 500 tonnes de viande bovine. En 2016, l'entreprise a réussi à atteindre presque 2.000 tonnes de marchandise par an. L'entreprise livre ses produits dans tout le département de l'Indre ainsi que dans les départements limitrophes.

L'atelier de découpe étant attenant à l'abattoir municipal de La Châtre, cela facilite le travail et les échanges. Les principaux clients de la société sont des grandes et moyennes surfaces locales, des bouchers et des acteurs de la restauration hors foyer. L'entreprise a à cœur de promouvoir les races à viande locales, elle est engagée dans des démarches de qualité et de valorisation de la production locale avec notamment la promotion de la marque « viande du Berry » et des labels rouges Limousin. (Source : Interbev, 2016 et La Nouvelle République, 2016)

- La découpe Briantaise

En 2009, un atelier de découpe et une boutique de vente de viande s'installe à Briantes. Cette entreprise est née d'un partenariat entre un éleveur et un boucher, amis d'enfance. La société possède 9 salariés dont six temps complets. Elle transforme environ une cinquantaine de bovins par an. Cette entreprise travaille à la fois pour proposer de la viande sous vide en colis ou au détail à une clientèle, mais aussi en tant que prestataires de services pour des éleveurs qui font de la vente directe, avec en moyenne un bovin, un veau, cinq à six porcs et un à deux agneaux par semaine.

- La valorisation des produits carnés

Précédemment, nous avons vu que le territoire est couvert par différents signes officiels de qualité, soit sous IGP (Indication Géographique Protégée), soit sous Label Rouge pour attester la qualité supérieure du produit, soit sous le label Agriculture Biologique pour respecter l'environnement.

Dans le cas de la viande, il existe de nombreuses appellations dans le territoire du SCoT.

Dans un premier temps, nous retrouvons de la viande valorisée sous IGP telle que la Volaille du Berry, l'Agneau du Limousin, le Porc du Limousin le Porc d'Auvergne ou encore le Veau du Limousin.

Au sein du département et pas exclusivement dans le Boischaut Sud, les éleveurs limousins peuvent valoriser leur viande de bœuf sous un Label Rouge « Blason Prestige / Qualité Limousine ». Ce Label rouge ne possède pas de propre aire géographique puisque c'est un Label Rouge racial.

Il existe ensuite deux marques territoriales que nous pouvons retrouver dans le territoire du SCoT : la marque Viande du Berry que l'on retrouve dans des différentes GMS et la marque Saveur du Berry que l'on peut retrouver dans des boucheries. Ces deux marques ont été créées en 1995 à l'initiative des éleveurs allaitants. Dans l'Indre, cela représente 180 éleveurs et en 2016, 330 animaux ont été valorisés sous ces marques. Ces deux marques travaillent à la fois avec l'abattoir de Tricoche-Somevia et la SA Châteauroux Viandes.

Collecte et transformation des productions végétales du Pays de La Châtre en Berry

La collecte des céréales en Région Centre-Val de Loire est essentiellement réalisée par des coopératives agricoles.

Sur le territoire du SCoT, **3 opérateurs sont présents** : Union 36, Axereal et Villemont, avec au total 5 sites, 2 pour Union 36, à Cluis et Saint-Août et 3 pour Axéreal à Montgivray et Champillet, puis 1 pour Villemont à Vijon. Cette présence très faible au regard des 9 opérateurs et 40 sites présents dans le département, s'explique en grande partie par l'orientation majoritaire des exploitations dans l'élevage bovin allaitant. Par ailleurs, la majorité des productions végétales réalisée

sur le territoire est autoconsommée par les exploitations pour l'alimentation du bétail. C'est peut être aussi ce modèle qui conduit à une certaine stabilité de l'économie agricole du territoire (cf partie IV - Le poids économique de l'agriculture). En effet, les productions étant autoconsommées, les exploitations ne sont pas uniquement dépendantes de la fluctuation des prix des céréales et oléoprotéagineux, au contraire des régions céréalières.

La transformation des céréales est répartie sur l'ensemble du territoire français mais aussi plus localement sur la partie meunerie, malterie avec les entreprises Cantin Minoteries (Reuilly), les Malteries Franco Suisses (Issoudun) et en transformation pour l'alimentation animale Tellus Nutrition Animale (Pouigny Notre Dame).

Transformation des cultures végétales spécialisées : le vin

Historiquement, dans l'AOC Châteaumeillant, les transformations (vinification et conditionnement) étaient réalisées au sein de la cave coopérative du Tivoli (située à Châteaumeillant). En 2013, après la fermeture de la cave coopérative transformée en CUMA, c'est un changement de modèle qui s'opère. Les vigneron se chargent alors de la vinification et de la commercialisation des vins sur leur domaine. L'ancienne coopérative, reste présente au travers de la CUMA mutualisant ainsi l'appareil de production et de transformation pour leurs adhérents.

1.5.2 Les activités de services à l'agriculture

Plusieurs structures de services à l'agriculture sont présentes sur le territoire du SCoT :

- Chambre d'agriculture de l'Indre (Antenne de La Châtre)
- L'ADAR CIVAM du Boischaud sud (La Châtre)
- MSA Berry Touraine (La Châtre)
- Les négoce et coopératives agricoles (Cf. partie ci-avant)
- Crédit Agricole Centre Loire (La Châtre, Néret, Sainte-Sévère, Aigurande, Eguzon)
- Centre de comptabilité (CER France à La Châtre)
- Concessionnaires de matériel agricole (Montgivray, La Châtre, Cluis, Nohant-Vic, Vicq-Exempt, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Denis-de-Jouhet)
- Fabricant de matériel d'élevage (Satène à La Châtre)

Selon une étude menée en 2009, on estime que pour une exploitation, on crée entre **0,4 et 2,3 emplois** hors agriculture. Les emplois induits par les agriculteurs dans les secteurs amont-aval sur le territoire sont donc non négligeables, même si tous les emplois induits ne sont pas directement rattachables au territoire.

Les agriculteurs présents dans le territoire sont à la confluence entre un secteur amont composé d'entreprises d'agrofournitures et services et un secteur aval tenu par des opérateurs coopératifs ou privés. Depuis de nombreuses années, ces deux secteurs se sont très fortement restructurés. Dans beaucoup de cas, les « centres de décision » ont été transférés en dehors du territoire, voire même du département. Ces évolutions ont engendré des modifications parfois pénalisantes notamment dans la prise en compte des enjeux locaux. Cette perte de dynamique locale a pu ainsi concourir à développer encore un peu plus le sentiment d'isolement de la population agricole.

Par ailleurs, il est relativement rare de trouver des entreprises locales qui ne développent pas leurs activités en dehors des limites départementales. Les périmètres d'intervention ont été élargis pour pouvoir être présents sur de nouveaux marchés. L'accroissement des distances entre les fournisseurs et les agriculteurs du territoire ont pu engendrer des coûts de production plus importants (distance et transport au silo, site de productions d'engrais et d'aliments) et donc un affaiblissement des performances des exploitations.

1.5.3 Les activités de diversification

Point sur les circuits courts :

« Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Et ce, quelle que soit la distance. Donc, un circuit est court d'un point de vue organisationnel, mais pas forcément géographique. Il ne peut être assimilé au circuit de proximité. » Agreste 2012

Sur le territoire du SCoT, **les circuits courts sont réalisés par moins de 10% des exploitations (agreste 2010)**. C'est dans la partie Nord, sur l'ancien canton de La Châtre que le mode de commercialisation par circuits courts est le plus utilisé, entre 5 et 10% des exploitations passent par ce mode de commercialisation. Sur les autres cantons, la vente par circuits courts est réalisée par moins de 5% des exploitations ce qui est faible au regard du reste de la Région Centre-Val de Loire. On peut penser que ces différences s'expliquent par la présence l'aire urbaine de La Châtre qui offre un plus grand panel de clients aux producteurs du territoire.

Il s'agit là d'un axe de travail important pour l'économie agricole du territoire, afin de mieux valoriser les productions et de permettre une pérennisation des exploitations à long terme.

Dans l'ensemble, il est important de noter qu'avec à peine plus d'une exploitation sur dix pratiquant ce mode de commercialisation, la région Centre se situe sur un niveau inférieur à la moyenne française. Elle occupe ainsi le quinzième rang des régions métropolitaines (ancien découpage) juste derrière le Poitou-Charentes et avant la Bretagne. La commercialisation en circuits courts peut concerner toutes les filières. Toutefois, elle est principalement réalisée sur les produits animaux autres que le lait, les œufs et les volailles et sur les légumes. Pour une grande part des exploitations pratiquant ce mode de commercialisation, elle peut représenter plus de la moitié du chiffre d'affaire.

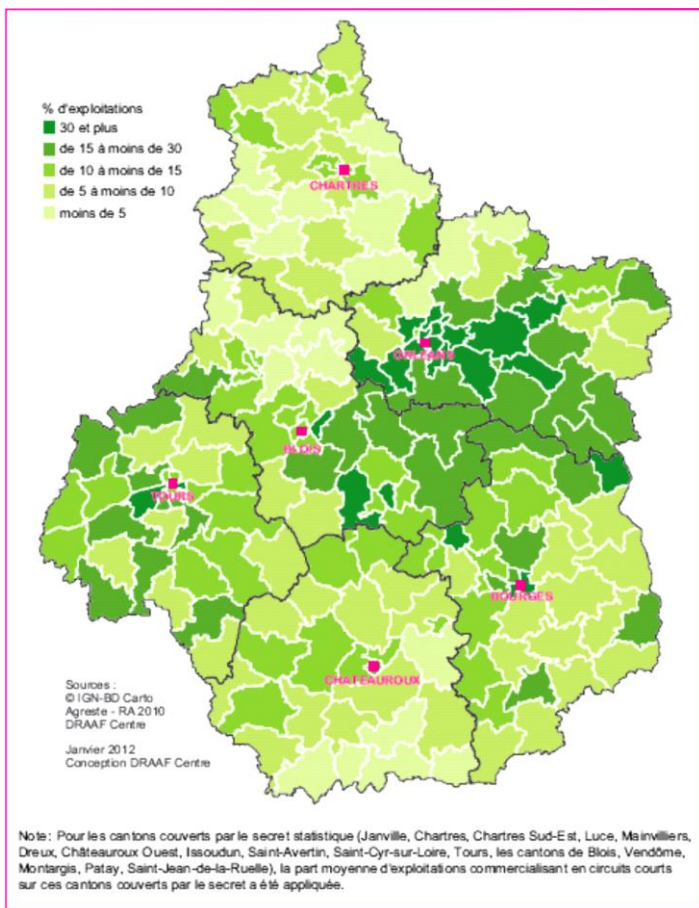


Figure 6 : Pourcentage d'exploitations réalisant des circuits courts dans le recensement agricole 2010 région Centre Val de Loir (source : Agreste 2010)

Les marques « Bienvenue à la ferme » / « Marché de Producteur de Pays »



En vente à la ferme, mais aussi sur les Marchés des Producteurs de Pays, les agriculteurs proposent les productions de leur exploitation. En 2017, sur le territoire du SCoT, **7 producteurs** ont adhéré à la marque : vente directe de légumes et de fruits, de plantes, de viande et charcuterie (porcs, bœufs, volailles, foie gras), de fromages de chèvre, vente directe de vins, de miel, de confitures, glaces... Tous ces produits du terroir (dont certains issus de l'agriculture biologique) garantissent aux consommateurs fraîcheur, qualité, origine et traçabilité. D'ailleurs, dans ce réseau, sur le territoire du SCoT, **trois marchés aux producteurs fermiers existent.**

L'agro-tourisme

Le développement de l'agritourisme en Pays de La Châtre en Berry est relativement timide même s'il tend maintenant à se développer de plus en plus.

Le réseau Bienvenue à la ferme compte seulement un adhérent sur le territoire qui réalise des prestations d'accueil permanent auprès du grand public et/ou des scolaires pour de la restauration.

Par ailleurs, des opérations « fermes ouvertes » ont lieu annuellement sur le territoire avec le « Printemps Bienvenue à la ferme » portées par le réseau Chambre d'agriculture, mais aussi des opérations « les mercredis à la ferme » portées par le réseau CIVAM. Ces moments d'échanges avec les exploitants sont généralement très appréciés.

Un autre réseau « Accueil Paysan » compte 3 adhérents sur le territoire réalisant aussi des prestations d'accueil auprès du grand public : 2 font des actions de gîte à la ferme et 1 réalise des accueils pédagogiques d'une journée.

La diversification par les énergies renouvelable

La production d'énergie renouvelable est également une voie de diversification en développement dans les exploitations.

Trois axes sont privilégiés :

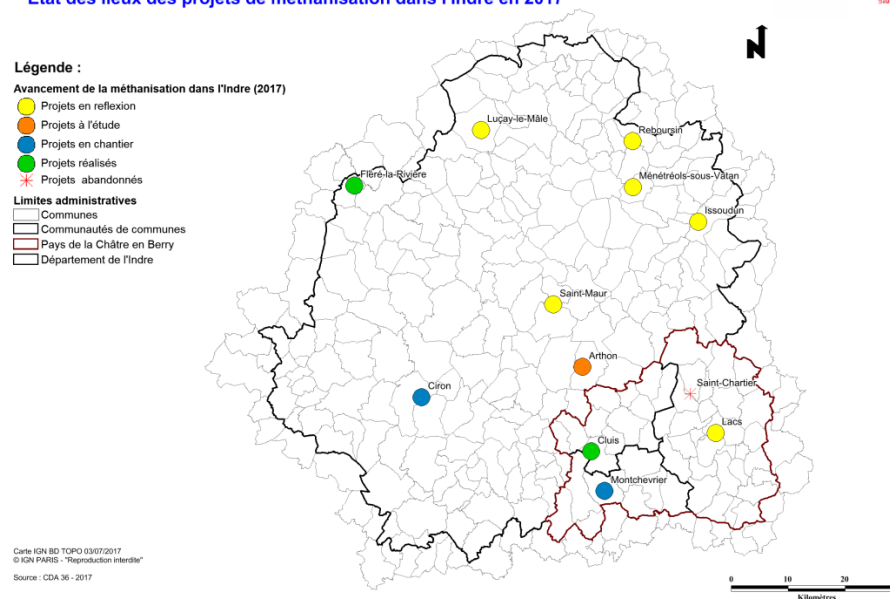
- Le bois énergie, avec notamment l'exploitation des bouchures et la mise en place de chaudières individuelles ou collectives (cf carte 22)
- La méthanisation des effluents d'élevage et autres déchets agricoles (cf carte 18)
- Le solaire photovoltaïque sur les bâtiments d'exploitation.

Sur le développement du solaire nous n'avons pas de référence. Il s'agit de projets individuels souvent en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment nécessaire à l'exploitation. Le développement sur les bâtiments existants se fait aussi mais de manière plus anecdotique. Ce potentiel de production est important et sous exploité.

La méthanisation est une technique mise en œuvre dans des méthaniseurs par processus de digestions anaérobiques maîtrisées. Celle-ci permet une triple valorisation. La fermentation produit du biogaz réutilisable pour la production énergétique. Les produits de décomposition appelés digestat peuvent être utilisés comme fertilisant. Enfin, le processus en lui-même de fermentation produit de la chaleur que l'on peut valoriser au travers de réseau de chaleur.

Dans le département de l'Indre, deux méthaniseurs sont en fonctionnement dont un sur le territoire du SCoT à Cluis, deux sont en chantier ou en prévision de chantier, notamment à Montchevrier et enfin 7 sont en cours de réflexion ou d'étude. Sur le territoire du SCoT, une réflexion est notamment menée sur la commune de Lacs.

Pays de La Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Etat des lieux des projets de méthanisation dans l'Indre en 2017



Carte 18 : Localisation des projets de méthanisation - de la réflexion au fonctionnement (source : Chambre d'agriculture de l'Indre 2017)

Sur la filière bois énergie, le territoire possède un potentiel important au travers du réseau bocager (bouchure). Cette filière en cours de structuration doit cependant être gérée durablement afin de maintenir les aménités du bocage et la richesse du cadre de vie. Des actions sont en cours, elles sont détaillées dans la partie « Activités Forestières du SCoT du Pays de La Châtre en Berry »

1.6 Impacts et rôles de l'agriculture sur l'environnement

Lien entre zonages environnementaux et agriculture

1.6.1 La zone vulnérable aux nitrates

La Directive Européenne datée du 12 décembre 1991 visait à prévenir et réduire toute pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Son application en France a nécessité la mise en place de «zones vulnérables» délimitées géographiquement qui ont subi plusieurs évolutions notables depuis l'entrée en application de ce texte. Tout exploitant agricole dont une partie des terres ou un bâtiment d'élevage au moins est situé en zone vulnérable est directement concerné.

Dans chaque zone vulnérable, un programme d'actions sous forme d'arrêté préfectoral est défini pour une durée de 4 ans. Il fixe les prescriptions obligatoires pour les pratiques agricoles à respecter par tous les agriculteurs de la zone. Le programme d'actions actuellement en vigueur a été arrêté 13 mars 2015. La base est constituée par un arrêté national et des dispositions ont été adaptées régionalement par le 5ème programme régional, en date du 28 mai 2014.

Ce programme comporte des exigences relatives :

- à la gestion de la couverture des intercultures ;
- à la gestion de la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau ;
- à la gestion de la fertilisation azotée : dates d'épandage des fertilisants azotés,
- règles de gestion de la fertilisation azotée minérale et organique ;
- à la tenue d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'enregistrement
- des pratiques ;
- aux capacités de stockage minimales requises pour les effluents d'élevage ;
- à la gestion des zones d'actions renforcées (ZAR).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Zones Vulnérables

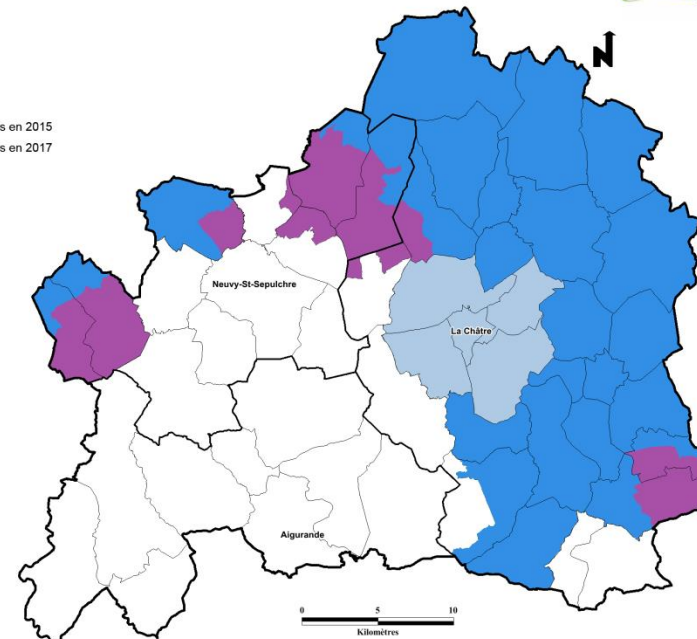


Légende :

- Zones vulnérables en 2012
- Extension des zones vulnérables en 2015
- Extension des zones vulnérables en 2017

Limites administratives

- Communes
- Communautés de communes
- Pays de la Châtre en Berry



Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
Licence SCAN 25 N°2000/73
© IGN PARIS - "Reproduction Interdite"
SOURCE : DREAL CENTRE VAL DE LOIRE

Carte 19 : Localisation des zones vulnérables (directive nitrates) sur le SCoT La Châtre en Berry (DREAL Centre-Val de Loire 2017)

Pour le SCoT, les extensions des zones vulnérables de 2015 et 2017 ont été plus conséquentes. D'un zonage composé initialement de 5 communes, ce sont **29 communes supplémentaires qui ont nouvellement été intégrées** dans ce dispositif.

En 2015, 26 nouvelles communes (dont 8 communes partiellement) sont classées en zones vulnérables. Puis en 2017, 3 communes supplémentaires intègrent partiellement le dispositif et les 8 communes en partie classées en zone vulnérable en 2015, sont classées en totalité en 2017.

Plus de la moitié du territoire (31 communes) est désormais concernée par la réglementation des zones vulnérables. L'impact sera important notamment auprès des éleveurs qui ont dès lors l'obligation de se mettre aux normes notamment au niveau de leurs bâtiments.

1.6.2 Les zones « Natura 2000 »

L'Union Européenne s'est donné les moyens de préserver la biodiversité en prenant deux directives :

- la directive de 1979 dite directive " Oiseaux " qui concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Chaque pays de l'Union Européenne doit classer en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.
- La directive de 1992 dite directive " Habitats " qui a pour objet au travers de la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), la conservation d'espèces et d'espaces sauvages qui sont énumérés dans les annexes de la directive.

Sur le territoire SCoT du Pays La Châtre en Berry, 1 seul site Natura 2000 est présent au sud-ouest, sur la commune de Saint-Plantaire. Il s'agit de la ZSC vallée de la Creuse et de ses affluents.

1.6.3 Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

L'Union Européenne a mis en œuvre en parallèle de la politique de soutien aux marchés (1er pilier de la Politique Agricole Commune), une politique de soutien au développement rural (**2ème pilier**). En région Centre, cette dernière est déclinée dans le Programme de Développement Rural Régional (PDRR) qui définit les différents dispositifs d'aides possibles en faveur du monde rural sur la **période 2015-2020**.

Les mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) font partie des dispositifs de soutien à des pratiques agricoles **respectueuses de l'environnement**. Ce sont des mesures de soutien financier aux exploitations qui s'engagent dans des évolutions de leurs pratiques vers des systèmes de production agricole respectueux de l'environnement, ou qui maintiennent leur système de production favorable à l'environnement.

Ces mesures sont financées par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** et par des **fonds publics français** (Etat, Collectivités Territoriales, Agences de l'Eau...).

Les agriculteurs qui s'engagent de façon **volontaire** dans le dispositif des MAE le font par un **contrat** d'une durée **de 5 ans**.

Ils peuvent s'engager dans une telle mesure si leur exploitation est située dans un territoire couvert par un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**.

Ils doivent se conformer au **cahier des charges** spécifique des mesures engagées et perçoivent les aides financières correspondantes s'ils respectent les critères de conditionnalité spécifiques aux MAEC.

Les MAEC sont constituées de différents dispositifs :

Les **MAEC Systèmes** : pour un engagement d'une grande partie de l'exploitation, en fonction de son orientation

- MAEC Système Grandes Cultures
- MAEC Système Grandes Cultures adaptée aux Zones Intermédiaires
- MAEC Système Polyculture-Élevage (y compris monogastriques)
- MAEC Système Herbager et Pastoral
- MAEC Entités collectives et pastorales

Les **MAEC pour la conservation de la biodiversité génétique**

- MAEC Protection des Races Menacées de disparition (PRM)
- MAEC Préservation des Ressources Végétales menacées d'érosion génétique (PRV)
- MAEC Amélioration du potentiel Pollinisateur des abeilles domestiques (API)

Les **MAEC localisées** : ces MAEC localisées sont construites localement à partir d'une liste d'engagements unitaires définie au niveau national. Elles sont ouvertes sur des zones bien spécifiques (captages d'eau potable, zones à enjeu biodiversité comme Natura 2000, ...).

1. Zoom sur la zone d'action pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique - Boischart Sud

Le territoire de projet pour les mesures agro-environnementales a été défini en 2009, selon une cohérence géographique et paysagère dont les principales composantes sont une dominante agricole d'élevage ou de polyculture-élevage, et une densité bocagère importante.

Au total 81 communes sont concernées sur trois Pays :

- Le Pays de La Châtre en Berry est concerné en totalité (51 communes) et s'est positionné en tant que porteur du projet
- Le Pays Val de Creuse – Val d'Anglin est concerné sur 28 communes
- Le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne est concerné sur 2 communes au sud de son territoire

Au total, la zone d'action occupe une superficie de 175 400 ha dont environ 128 000 ha de Surface Agricole Utilisée (73%).

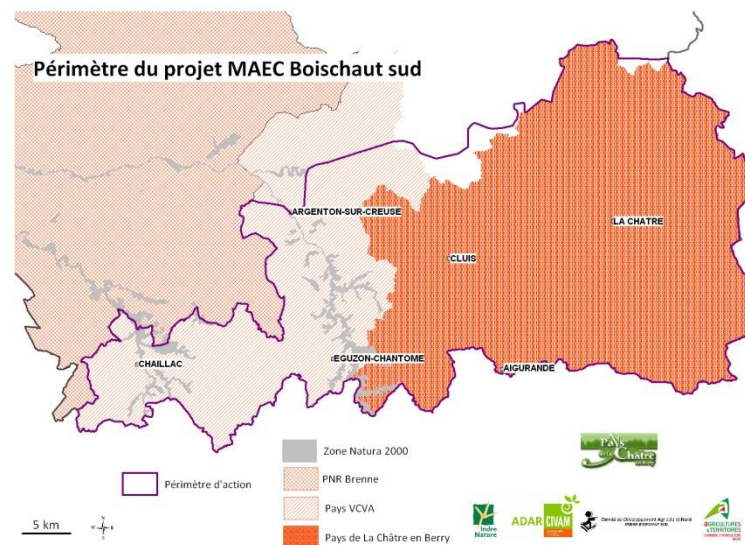


Figure 7 : Extrait de du PAEC Boischart Sud 2016 - Localisation de la zone d'action prioritaire (source : Pays La Châtre en Berry)

Les objectifs agro-environnementaux :

Dans **les secteurs aux potentiels agronomiques les plus élevés** a été constatée ces dernières années une tendance à la céréalisation, c'est-à-dire à des changements d'orientation des exploitations vers des filières de grandes cultures. Ces changements constituent des menaces pour le maintien du bocage, tant au niveau du réseau de haies que des prairies. Ainsi les mesures mises en place ont pour objectifs de favoriser le maintien de l'élevage et du bocage. Elles visent également à limiter l'érosion des sols et la préserver, voire restaurer la qualité de l'eau par des mesures de réduction des intrants phytosanitaires notamment.

Dans **les secteurs aux potentiels agronomiques les plus limités** (zone de relief ; sols hydromorphes, superficiels ; ...) un autre constat a été réalisé, celui d'une tendance à l'abandon des terres et à l'enfrichement. Là aussi ces changements constituent des menaces pour le maintien du bocage berrichon. Les mesures mises en place visent donc également au maintien de l'élevage, notamment des pratiques extensives sur les prairies permanentes et à la préservation des zones humides.

Historique des démarches agro-environnementales :

Depuis 2011, une dynamique agro-environnementale est engagée en Boischaud Sud. Entre 2011 et 2014, Mesures-Agro-Environnementales Territorialisées ont permis de financer environ 800 000 € d'indemnisation en particulier en lien avec la valorisation de prairies humides, souvent contraignantes en matière de

production agricole, mais pouvant abriter une diversité floristique et faunistique remarquable.

Pour la nouvelle programmation 2015-2020, qui a conduit à l'ouverture de Mesures-Agro-Environnementales et Climatiques plus diversifiées, trois années d'animation ont aujourd'hui été réalisées. Les mesures ouvertes ont permis d'accompagner les exploitants agricoles dans le maintien de l'élevage et la baisse de l'utilisation des intrants en phytosanitaires, notamment au travers de mesures systèmes. Elles ont également favorisé la préservation et le maintien de prairies et de haies riches en biodiversité.

Le tableau ci-dessous illustre les engagements réalisés sur les programmations 2015, 2016 et 2017. Au total, ce sont près de 205 exploitations qui se sont engagées dans des MAEC pour un montant de financement sur 5 ans de près de 4.5 millions d'Euros.

Tableau 13 : Bilan chiffré des MAEC souscrites sur les programmations 2015, 2016 et 2017 (source Pays La Châtre en Berry)

| BILAN CHIFFRE M.A.E.C. Pays de la Châtre en Berry | Mesures systèmes | | | Mesures Unitaires | | | | | TOTAL | Montant financiers engagés pour 5 ans |
|--|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--------------|---------------------|------------------------|-------------------|------------|---------------------------------------|
| | Grandes cultures - zone intermédiaire | MAEC Polyculture-Elevage | MAEC Système Herbager | Herbe 03 | Herbe 06 | Herbe 03 + Herbe 06 | Linea 01 | Linea 02 | | |
| Nombre d'exploitations engagées | | | | | | | | | | |
| en 2015 | 1 | 20 | 6 | 4 | 3 | 5 | | | 39 | 1 446 000 |
| en 2016 | 1 | 14 | 6 | 14 | 3 | 9 | 29 | 14 | 90 | 1 500 000 |
| en 2017 | 1 | 19 | 2 | 14 | 3 | 8 | 21 | 8 | 76 | 1 481 000 |
| Total sur 2015-2017 | 3 | 53 | 14 | 32 | 9 | 22 | 50 | 22 | 205 | 4 427 000 |
| surfaces ou linéaires engagés | 455 ha | ~ 5 300 ha | ~ 1000 ha | 412 ha | 55 ha | 114 ha | 322 km de haies | 733 arbres | | |

* estimations des engagements en tenant compte des confirmations des agriculteurs au 10/10/2017

1.7 Synthèse, questionnements et enjeux pour l'agriculture

1. Veiller au renouvellement des générations / Installation de jeunes agriculteurs. Nécessité de doubler la capacité d'installation actuelle pour palier aux départs à la retraite dans les 10 ans à venir (~ 60 installations / an).
2. Maintien des activités d'élevage en travaillant notamment sur la création de valeur ajoutée à l'échelle de l'exploitation (engraissement, maîtrise de la filière aval, etc.) et en préservant les proximités avec les zones urbaines (périmètre de salubrité).
3. Pérenniser les filières agricoles existantes (unités d'abattage et agroalimentaires d'envergure) pour offrir des débouchés locaux aux éleveurs.
4. Développer les circuits courts et les circuits de proximité notamment au travers des restaurations collectives.
5. Accroître les liens entre céréaliers et éleveurs, notamment au travers de projets transversaux (méthaniseurs, échanges paille-fumier, etc.).
6. Continuer à valoriser et développer les produits de qualité (AOC, IGP, ...) et les marques locales (par exemple pour les marques : Viande du Berry ou Saveur du Berry).
7. Promouvoir et continuer à structurer la filière viticole de l'AOC Châteaumeillant.
8. Continuer à valoriser le bocage (dans un but de maintien voire de développement), notamment dans des projets énergétiques de proximité (chaudière biomasse), cynégétiques, ou de biodiversité, afin notamment de préserver les paysages de bouchure.
9. Soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans des démarches agro-environnementales du type MAEC (prairies humides, haies, etc.) qui permettent de préserver les paysages de bouchure.
10. Prendre en compte la valeur agronomique des sols (grandes cultures, maraîchage, ...), ainsi que les infrastructures de type drainage (notamment sur le plateau de St-Août et les sables du Trias) dans la définition des zones d'extension de l'urbanisation notamment au travers des règlements des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement du territoire.
11. Préserver tant que possible les secteurs à haute valeur agronomique et les parcelles comprises dans l'aire d'appellation AOC Châteaumeillant.
12. Accompagner les évolutions prévisibles liées au changement climatique de l'agriculture. Rendre plus résilient les systèmes d'exploitation, développer la création de ressources en eau quand cela est nécessaire (diversifications culturales, autonomie fourragère, etc.).
13. Favoriser l'émergence de projet de diversification des revenus (circuit de proximité, agro-tourisme, production d'énergie,...).
14. Favoriser les projets de restructuration foncière pour faciliter les conditions d'exploitation, réduire la consommation énergétique et anticiper le développement urbain (exemple du secteur de La Châtre).
15. Prendre en compte les déplacements agricoles dans les projets d'aménagement, afin de limiter les allongements de parcours.

2 DIAGNOSTIC FORESTIER

2.1 L'ACTIVITE FORESTIERE DU SCoT DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

2.1.1 Le statut de la forêt

Au total, IGN (2015) identifie **15 230 ha de forêt sur le territoire du SCoT**, soit seulement 10% de la surface forestière du département, ce qui paraît faible au regard de l'ambiance très boisée qui peut régner dans cette région naturelle. C'est essentiellement le bocage qui donne cette ambiance si particulière au Boischaud Sud. Sur le territoire du SCoT, IGN identifie plus de 8 250 ha de bouchures (plus de 30% des haies du département).

La répartition entre forêt publique et forêt privée dans le département de l'Indre est assez représentative de ce que l'on rencontre sur le territoire du SCoT. Ainsi, seulement 4 % (**645 hectares environ - source Inventaire Forestier National**) de la forêt du territoire sont classés au titre du domaine public (patrimoine forestier de l'Etat et forêts de collectivités). Il s'agit de la forêt communale domaniale de Bellevue (770 ha environ, de la forêt communale de Saint-Plantaire (52 ha environ) et de la forêt de Châteaumeillant (22 ha environ).

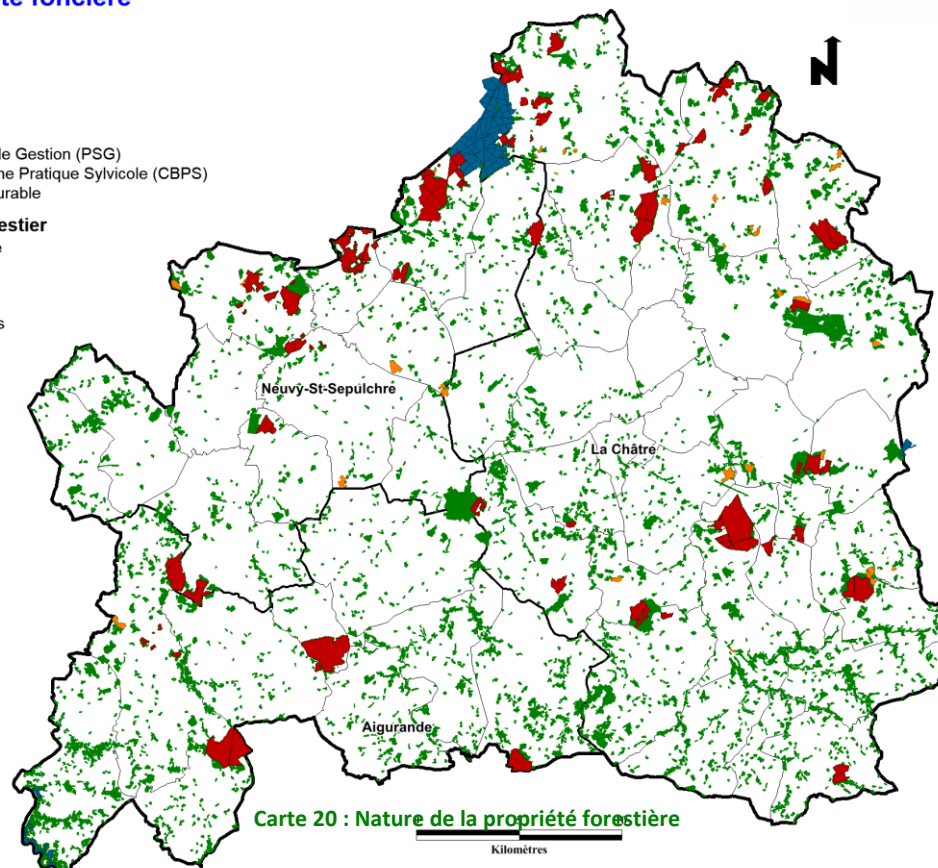
La forêt privée représente ainsi près de **14 600 ha** (Ne sont prises en compte que les forêts de plus de 50 ares).

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Nature de la propriété foncière

Légende :

- Forêt privée (>50 ares)**
 - disposant d'un Plan Simple de Gestion (PSG)
 - disposant d'un Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS)
 - sans document de gestion durable
- Forêt relevant du régime forestier**
 - forêt domaniale / communale
- Limites administratives**
 - Communes
 - Communautés de communes
 - Pays de la Châtre en Berry



Source : ONF2017, CRPF REGION CENTRE 2017, IGN BD TOPO VEGETATION 2015

Carte 20 : Nature de la propriété forestière

Kilomètres



Tableau 10 : Nature de la propriété forestière

| | Forêts domaniales (ha) | Forêts privées (ha) | TOTAL (ha) |
|---|-------------------------------|----------------------------|-------------------|
| Communauté de communes de La Châtre Sainte-Sévère | 503,5 | 7 750,3 | 8 253,8 |
| Communauté de communes de la Marche Berrichonne | 51,9 | 3 617,8 | 3669,7 |
| Communauté de communes du Val Bouzanne | 89,8 | 3 215,8 | 3 305,7 |
| Pays de La Châtre en Berry | 645,3 | 14 584,02 | 15 229,3 |

2.1.2 Les documents de gestion durable des forêts

Le nombre total de Plans Simples de Gestion (PSG) en cours de validité sur le périmètre de Pays de La Châtre en Berry est de **44**. Ils sont représentés en rouge sur la carte ci-dessus. Il couvre une superficie de près de **3 222 ha soit environ 22 % des forêts privées** de plus de 50 ares (détail par commune en annexe).

Le nombre total d'adhésions au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) est quant à lui égal à **17** et est représenté en orange sur la carte ci-avant. Les surfaces couvertes sont d'environ **226 ha soit 1.5 % des forêts privées** de plus de 50 ares.

Le Règlement Type de Gestion (RTG) est le 3ème type de DGD (Document de Gestion Durable) existant. Il n'en existe pas sur le territoire du SCoT.

Globalement, ce sont donc près de **3 450 ha de forêt privée qui sont couverts par un document de gestion soit près de 23% de la forêt privée de plus de 50 ares.**

Au total, plus de 5 300 propriétaires privés différents sont dénombrés.

| | CBPS (ha) | PSG (ha) |
|---|------------------|-----------------|
| Communauté de communes de La Châtre Ste Sévère | 154,86 | 1 591,39 |
| Communauté de communes de la Marche Berrichonne | 14,05 | 637,09 |
| Communauté de communes du Val Bouzanne | 57,22 | 995,98 |
| Pays de La Châtre en Berry | 226,14 | 3 224,46 |

Tableau 11 : Document de gestion durable (source : CRPF)

2.2 Les taux de boisement par commune

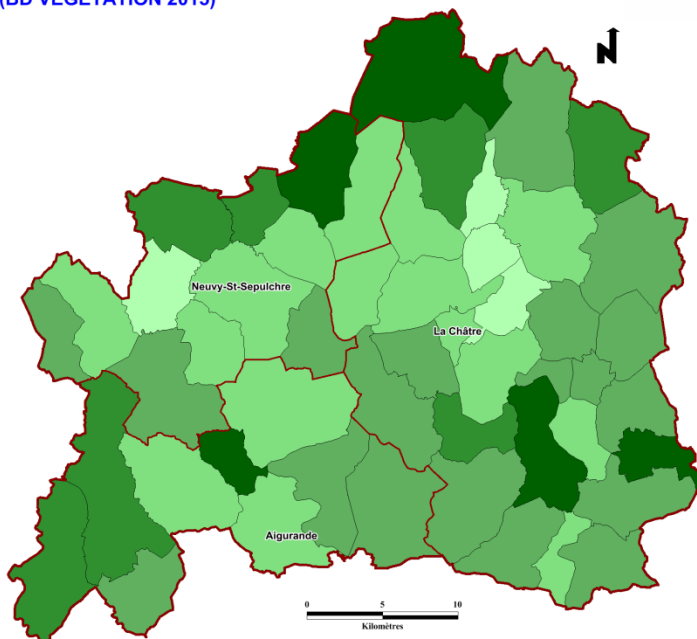
Avec au total, 900.000 ha de forêt (peupleraies incluses), la région Centre a 23% de son territoire occupé par la forêt (source IFN). Le taux de boisement varie considérablement suivant les régions forestières : de 2,3% dans la Beauce du Loiret à 60% dans la Sologne du Cher. Cette surface boisée s'est accrue de 40% en un siècle, avec une moyenne de **2.000 hectares supplémentaires par an** depuis le début du XXe siècle

Pour le territoire du SCoT de La Châtre en Berry, le **taux moyen de boisement est de 12,6%**. Les taux de boisement par commune varient entre moins de 5% (Lourouer-Saint-Laurent, Lacs, Gournay, Verneuil-sur-Igneraie) à plus de 25 % (La Buxerette, Mers-sur-Indre) (cf. carte ci-dessus, et détail par commune en annexe)

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Taux de boisement (BD VEGETATION 2015)

Légende :
Taux de boisement (%)
 plus de 20
 15 à 20
 10 à 15
 5 à 10
 0 à 5
Limites administratives
 Communes
 Communautés de communes
 Pays de la Châtre en Berry

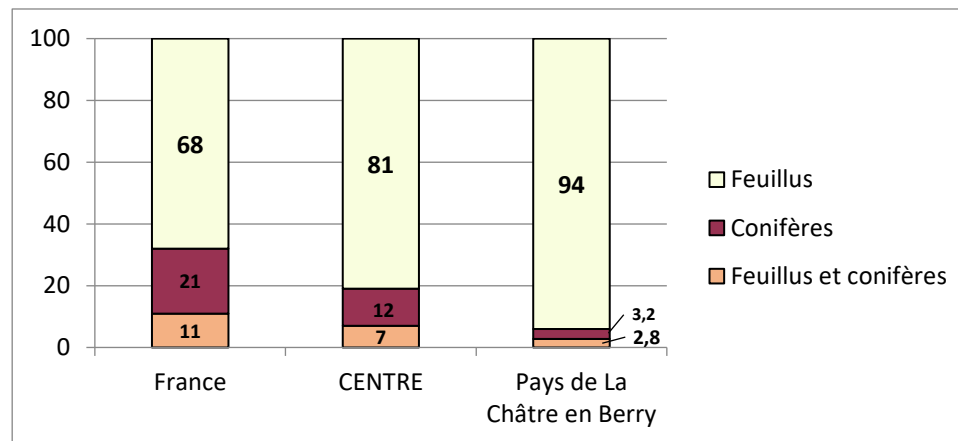


Carte 21 : Taux de boisement par commune (source : IGN 2015)

2.3 Les essences

Pour l'IFN, le territoire du SCoT appartient à deux **syloéco régions** :

- « **Le Boischaut et Champagne berrichonne** », principalement occupée par des mélanges de futaies de chênes et de charmes. On y retrouve également des reliquats de hêtres et des frênes (abondant dans les vallées).
- « Les **Marches du Massif Central** », principalement occupée par le chêne pédonculé en mélange avec des futaies ou taillis de charmes et de châtaignier.



Que ce soit en France ou sur le territoire du SCoT, les feuillus sont largement prépondérants (plus de 4/5 des peuplements). Dans le cadre du SCoT, la proportion dépasse même les 90%.

Sur la région CVL, les chênaies sont importantes et représentent 78% de la production de sciage. La région CVL est ainsi au premier rang des régions françaises en volume total sur pied, au deuxième rang en volume récolté et au premier rang national pour la production de chênes de haute qualité.

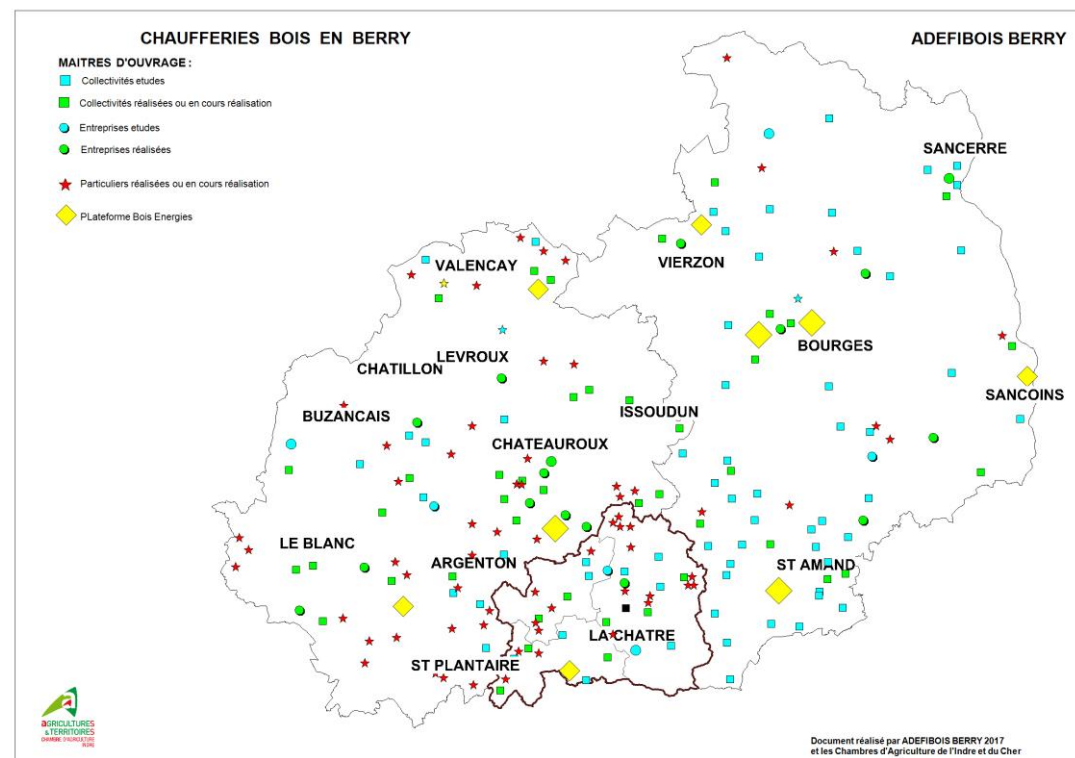
A titre de comparaison, les peupleraies, sont bien plus minoritaires. Elles représentent environ 10% du volume produit dans la région CVL. Sur le territoire du SCoT seuls 180 ha sont occupés par cette essence soit moins de 2%.

2.4 Les outils de transformations / Maître d'œuvre de la filière

Globalement en région Centre, **nos forêts sont exploitées par des entreprises voisines**. 40% de la récolte de bois de la région Centre-Val de Loire sont ainsi transformés en dehors du territoire et plus spécifiquement vers le Limousin et les Pays de la Loire (cf figure 8). Un potentiel de développement existe donc dans notre département, avec des possibilités également sur le territoire du SCoT, qui ne fait pas exception à la règle.

Cinq scieries sont néanmoins présentes sur Montgivray (2), Lourdoueix-Saint-Michel (1), Saint-Août (1) et Vijon (1) mais en forte réduction d'activité. On dénombre également une dizaine d'entreprises d'exploitation forestières, une coopérative sur La Châtre (Unisylva) et cinq entreprises spécialisées dans le bois énergie.

Par ailleurs, sept communes ont décidé de se lancer dans le **bois énergie** en installant des chaufferies bois collective, principalement à partir de broyat forestier. Une entreprise et une vingtaine de particuliers ont également sauté le pas en investissant dans ce type d'équipement. La Scic Berry Energies Bocage notamment favorise l'accès à une énergie renouvelable et locale par l'achat et la vente de produits issus de la biomasse non alimentaire. Une plateforme de dépôt de bois énergie est notamment présente au sud du territoire, sur Aigurande.



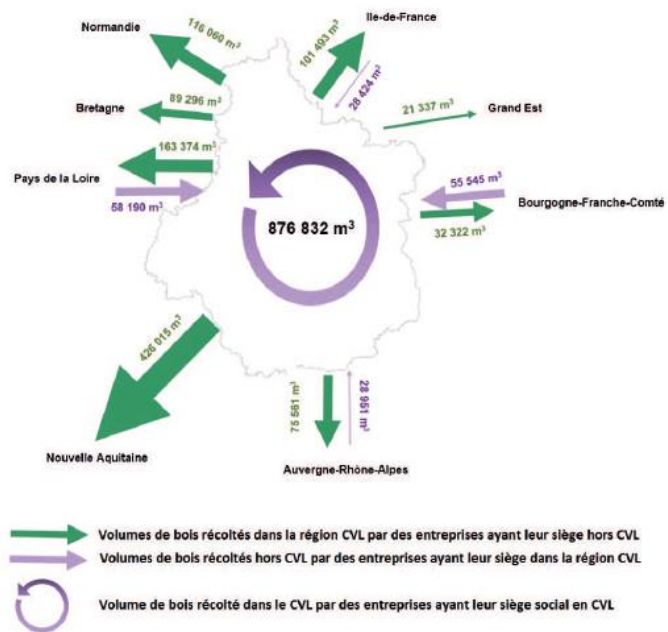


Figure 8 : Flux de bois en Région CVL (source : Agreste 2015)

Carte 22 : Etat des lieux des projets de chaufferies bois en Berry (source : Adefibois Berry)

gestion simplifiée de la haie sur plusieurs années avec une estimation

du volume mobilisable

Tableau 12 : Détail des volumes estimés mobilisables par canton, dans le périmètre du SCoT de La Châtre en Berry (source : CNPF 2017, extraction nature forestière et lande, cadastre 2009)

2.5 Perspectives : quelques pistes de réflexion

2.5.1 Les volumes mobilisables sur le périmètre du SCoT

En extrapolant sur la question de l'amélioration du taux de prélèvement en bois pour l'ensemble des anciens cantons du Pays de La Châtre en Berry, ce serait un volume mobilisable de **17 500 m³/an** de bois d'œuvre et **43 000 m³/an** de bois d'industrie et d'énergie sur lequel on pourrait compter dans les années à venir (CRPF Ile France).

2.5.2 Travaux sur la valorisation durable du bocage

Au-delà des ensembles forestiers, le territoire possède un gisement important de bois par l'exploitation durable des bouchures. C'est en ce sens que fin 2016, l'association ADEFIBOIS, en partenariat notamment avec l'ADEME a mis en place un guide de gestion des haies. Celui-ci propose une méthode de description des haies en fonction des types d'essences présentes et de leur entretien antérieur (haies hautes, basses, en taillis, ...). Il permet également d'établir un plan de



Détail des volumes estimés mobilisables par canton, dans le périmètre du SCoT de la Châtre

| Canton | Surface totale forêt privée (ha) | Nb de propriétaires | surface PSG (ha) | nb PSG | sous PSG | | | | hors PSG | | | |
|-------------------------|----------------------------------|---------------------|------------------|-----------|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | | | | | Bois d'industrie et d'énergie (stères /an) | Bois d'œuvre Feuillus (m3//an) | Bois d'œuvre Résineux (m3/an) | Bois d'œuvre Peuplier (m3/ha) | Bois d'industrie et d'énergie (stères /an) | Bois d'œuvre Feuillus (m3//an) | Bois d'œuvre Résineux (m3/an) | Bois d'œuvre Peuplier (m3/ha) |
| Aigurande | 2135 | 1897 | 513 | 4 | 2804 | 372 | 1722 | 157 | 8859 | 1176 | 5442 | 497 |
| Ardentes | 402 | 53 | 173 | 1 | 1086 | 267 | 0 | 0 | 1434 | 353 | 0 | 0 |
| La Châtre | 3307 | 1411 | 1007 | 20 | 4852 | 1425 | 63 | 0 | 11090 | 3258 | 144 | 0 |
| Neuvy-Saint-Sépulchre | 1828 | 914 | 1073 | 11 | 3586 | 1081 | 0 | 0 | 2525 | 761 | 0 | 0 |
| Sainte-Sévère-sur-Indre | 1788 | 1057 | 685 | 6 | 2727 | 279 | 92 | 0 | 4392 | 449 | 148 | 0 |
| total | 9459 | 5332 | 3450 | 42 | 15055 | 3426 | 1877 | 157 | 28301 | 5998 | 5734 | 497 |
| | | | | | | | | | 5 460 | | 12 229 | |

| Type de produits | Estimation des volumes mobilisables en forêt privée |
|---|---|
| Bois d'industrie et Bois de feu (en stères /an) | 43 356 |
| Bois d'œuvre feuillus (en m3 / an) | 9 424 |
| Bois d'œuvre résineux (en m3 / an) | 7 612 |
| Bois d'œuvre Peuplier (en m3 / an) | 654 |
| Total bois d'œuvre (en m3 / an) | 17 689 |

On peut estimer **entre 6 000 et 9 000 km de linéaire de haies** sur le territoire, soit un potentiel de production d'énergie de 70 000 à 100 000 MWh annuel (entre 6000 et 9 000 TEP). Aujourd'hui la consommation des chaufferies bois collectives est d'environ 3 000 MWh, soit **moins de 5% du potentiel de production du territoire**

2.6 Synthèse, questionnements et enjeux pour la forêt et le bocage

1. Mobiliser la ressource forestière et bocagère sur le territoire avec des pratiques assurant le renouvellement des espèces, le respect de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.
2. Agir auprès des propriétaires forestiers pour les informer et les sensibiliser à une bonne gestion.
3. Soutenir l'exploitation forestière en augmentant les récoltes et en optimisant le revenu forestier.
4. Pérenniser et faciliter la desserte forestière par les engins d'exploitation pour améliorer la compétitivité de la filière bois.
5. Désenclaver des parcelles forestières sans sortie.
6. Engager une synergie avec les autres projets de territoire qui développent des logiques de circuit court et de proximité, en particulier sur la construction bois ou sur le bois énergie.
7. Améliorer l'utilisation des bois locaux, pour limiter le bilan carbone et ainsi renforcer l'image écologique de la construction bois.
8. Adapter la capacité de transformation à la ressource en bois du secteur.
9. Orienter les scieries vers des productions industrielles, finies ou semi-finies permettant une meilleure intégration à la 2^e transformation.
10. Améliorer le lien filière entre la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation, afin d'augmenter l'utilisation des bois locaux
11. Orienter les entreprises vers des débouchés adaptés à la qualité de la ressource régionale (notamment les produits de qualité inférieure sont adaptés aux exigences de la construction).
12. Aider les entreprises face au traitement des volumes supplémentaires, aussi bien les entreprises de travaux forestiers (notamment pour améliorer la rentabilité des chantiers) que les entreprises de transformation et de valorisation du bois.
13. Initier et favoriser l'émergence de chaudières bois notamment en lien avec la préservation et la valorisation du bocage local, mais également pour répondre aux enjeux de réduction de la consommation des énergies fossiles.

3 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

3.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FORESTIER

Le Pays de La Châtre en Berry bien qu'appartenant entièrement au Boischaud Méridional ne peut pas être résumé à une seule identité agricole. Plusieurs petites régions coexistent et constituent la structure paysagère du territoire. La diversité des pratiques (productions variées entre élevage et grandes cultures, vigne, présence de circuits courts,...) sont de réelles forces pour le territoire mais qui restent à conforter. La couverture du territoire par une AOC viticole et de nombreux IGP peuvent notamment y contribuer.

A l'intérieur de cet espace territorial relativement réduit, émergent des enjeux agricoles très différents, tant sur le renouvellement des générations que sur l'adaptation des exploitations aux changements, l'accès au marché, la prise en compte des problématiques territoriales et environnementales... Concrètement, les enjeux auxquels doit faire face un agriculteur qui développe son activité sur la commune de Montchevrier sont bien différents de ceux de Montlevicq par exemple. Ces enjeux sont bien évidemment étroitement liés aux potentialités agronomiques mais également aux caractéristiques socio-économiques du territoire.

Comme sur l'ensemble de la région (et en France), le nombre d'exploitations du territoire ne cesse de diminuer. Bien que tamponné par la dominance des activités d'élevage (structure souvent plus réduite), les structures productives sont néanmoins de plus en plus grandes. Elles concentrent des quantités croissantes de facteurs de production. Ce phénomène, non récent, d'agrandissement des structures illustre la stratégie d'adaptation dominante des agriculteurs pour répondre à un contexte de dégradation des marges unitaires. L'abandon de corps de ferme ou leur changement de destination qui résulte de ce phénomène pourront avoir des impacts non négligeables que ce soit sur l'image du territoire mais également sur l'activité agricole.

Dans un contexte caractérisé par une forte volatilité des prix, le territoire parvient à conserver sa capacité de production. La filière bovine est néanmoins à la peine avec des difficultés liées à la filière à proprement parlé mais également de la vision de la société sur la consommation de produits carnés. Les producteurs de céréales du territoire sont également touchés par ses difficultés conjoncturelles (prix d'achat en dessous des seuils de rentabilité) qui mettent en péril des exploitations aux potentiels agronomiques déjà moyens.

La présence d'un tissu d'entreprises agroalimentaires sur le secteur est néanmoins gage de dynamisme pour les producteurs. Le maintien de la capacité de production locale et la captation de nouveaux débouchés sont des enjeux forts pour les agriculteurs du territoire. Il s'agit d'un préalable pour renforcer le poids économique de l'agriculture. L'abattoir du Boischaud est l'un des fers de lance de cette perspective. Les investissements consentis pour moderniser l'outil et la volonté des élus du territoire de porter ce projet, permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de valorisation de certains animaux produits sur zone.

La performance des exploitations agricoles progresse régulièrement. Dans un environnement ouvert, la maîtrise des coûts de production, l'adaptation des modes de production aux potentialités locales, la maîtrise technique et l'organisation du travail constituent indéniablement des voies de progrès. L'obtention de productions de qualité et la prise en compte et la valorisation des enjeux environnementaux dans les modes de production contribuent également à la performance des exploitations.

Dans le prolongement de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, le nombre d'actifs poursuit sa régression observée depuis plusieurs décennies. Le statut des chefs d'exploitation a lui aussi évolué: les exploitations de type «familiales» régressent aussi ici au profit de formes sociétaires plus adaptées à l'évolution de la dimension des entreprises.

Face aux enjeux sociodémographiques de l'agriculture, le territoire du SCOT du Pays de La Châtre en Berry présente des caractéristiques intéressantes et détient des forces indéniables. Le développement de productions destinées à répondre à

des attentes locales, l'imagination de nouveaux modes de commercialisation, l'innovation dans les entreprises au travers une diversification des revenus pourront amplifier le poids de l'agriculture de demain dans l'économie du territoire.

Concernant les aspects forestiers, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour valoriser le gisement du territoire car seulement 25% des massifs de plus de 50 ares sont concernés par un programme de gestion. Plusieurs acteurs œuvrent néanmoins à améliorer cette situation sur ces petits boisements mais également sur les linéaires de haies emblématiques du bocage du Boischaud Sud.

3.2 PERSPECTIVES

Plusieurs perspectives pour l'agriculture sont envisageables sur le territoire du SCoT du Pays de La Châtre en Berry. Elles concernent aussi bien l'économie, l'emploi que l'environnement.

Au niveau de l'économie, la filière emblématique « bovin allaitant » est à soutenir dans un contexte structurel et conjoncturel difficile, notamment sur les installations et les reprises d'exploitation. C'est aussi leur offrir des perspectives en matière de débouchés, avec l'évolution de l'abattoir de La Châtre et le développement d'atelier de découpe et de transformation. Les exploitations en grandes cultures sont plus localisées et minoritaires sur le territoire, souffre aussi de la fluctuation des marchés mondiaux, malgré la présence de secteurs à fort potentiel agronomique.

Le maintien des cheptels est un enjeu primordial pour maintenir des outils d'abattage et de transformation sur le territoire. De plus, il est important de noter que les évolutions réglementaires notamment celles liées à l'extension zone vulnérable auront des impacts importants sur la pérennité même de certains élevages sur le territoire.

Le développement des villes et villages devra prévenir les impacts sur les exploitations et limiter les proximités entre les exploitations et l'habitat, source de conflit et parfois frein au développement agricole.

Des nouvelles tendances de consommation et/ou des volontés politiques peuvent également permettre le développement de la diversification, des circuits courts et de la proximité comme par exemple ce qui a été fait avec l'abattoir de La Châtre ou par le développement des circuits de proximités pour la restauration collective.

L'amélioration des filières de l'élevage allaitant et des grandes cultures doit également passer par :

- l'optimisation de l'efficacité économique, grâce par exemple à la mutualisation des moyens matériels et humains,
- l'accompagnement des agriculteurs dans leurs réflexions liées à la finition et à l'engraissement du bétail,
- la sécurisation de la production en grandes cultures dans un contexte de changement climatique grâce à des aménagements comme le stockage en eau,
- la confortation et le renforcement des outils structurants déjà en place,
- le renforcement des liens entre production végétale et animale en favorisant les circuits de proximité.

Pour les actifs et l'emploi, le renouvellement des actifs doit être une priorité en anticipant les transmissions d'exploitation et en favorisant l'installation de repreneurs.

Concernant le territoire et l'environnement, il est important de :

- valoriser et renforcer l'image de l'agriculture notamment en communiquant sur le rôle positif de l'agriculture dans le maintien du patrimoine, des bouchures et de la biodiversité,
- développer la production l'utilisation des énergies renouvelables et promouvoir une meilleure gestion de l'énergie à l'échelle des exploitations,
- valoriser le bois, les haies bocagères pour le paillage et/ou pour le chauffage pour préserver les bouchures,
- anticiper les évolutions réglementaires liées à la gestion quantitative de l'eau en créant des nouvelles possibilités de diversification des assolements.

4 PROPOSITION ET PISTES D' ACTIONS POUR PERENNISER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

| Enjeux | Préconisation | Echelles territoriales | Outils/Actions | Intervenants potentiel(s) |
|--|---|--|---|---|
| Identifier et prendre en compte les atouts et le poids de l'activité agricole sur l'économie du Pays de La Châtre en Berry | - Avoir une politique à long termes de soutien et de développement de l'activité agricole locale | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Afficher l'ambition politique agricole dans le PADD du SCoT - Prendre en compte et présenter l'activité agricole dans la partie économique du DOO du SCoT - Procéder à une analyse prospective de l'évolution de l'agriculture locale - Prescrire, au travers du SCoT, la réalisation de diagnostics agricoles prospectifs lors de l'élaboration des documents d'urbanismes (PLU, PLUi) -Travailler en concertation avec la profession agricole | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Communes |
| | - Piloter et évaluer la mise en œuvre de la politique agricole locale | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une méthode de pilotage et de suivi de la politique agricole du SCoT - Suivi d'indicateurs, observations cartographiques,... | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry |
| | - Associer le monde agricole aux projets locaux, veiller à leur représentation au sein des Conseils | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Prescrire dans le SCoT la nécessité d'associer largement les agriculteurs, associations, syndicats, Chambre d'Agriculture, etc. aux projets des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> - Communautés de Communes - Communes - Chambre d'Agriculture -Organismes professionnels agricoles... |

| Enjeux | Préconisation | Echelles territoriales | Outils/Actions | Intervenants potentiel(s) |
|---|---|--|---|---|
| Réduire la consommation du foncier agricole, naturel et forestier | - Conforter la centralité des pôles urbains les plus importants | - Pays de La Châtre en Berry | - Inscription dans le PADD/DOO du SCoT | - Pays de La Châtre en Berry |
| | - Mettre en place une politique foncière maîtrisée des zones d'activités en s'appuyant sur l'offre existante dans les centralités | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - établir des zonages cohérents lors de l'élaboration et/ou la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) par : - Identifier le foncier disponible - Analyser de façon stratégique les vocations de chaque zone et des besoins du territoire | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Communes |
| | - Mener des réflexions intercommunales concernant la création d'équipements communautaires | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Encourager une analyse intercommunale lors de l'élaboration et/ou la révision des documents d'urbanisme au travers des prescriptions du SCoT | - Pays de La Châtre en Berry |
| | - Fixer un objectif de poursuite d'une consommation modérée d'espaces | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Traduire un objectif chiffré lors de l'élaboration et/ou la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) au regard du contexte réglementaire en tenant compte : - de l'analyse de la consommation du foncier sur les 10 dernières années - de l'analyse prospective de l'évolution démographique), | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Communes |
| | - Définir une politique d'habitats privilégiant la densification des espaces urbains existants et notamment des centres/bourg | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Inscription dans le PADD/DOO - Mener un travail collaboratif avec les élus, sur l'ensemble du territoire, pour identifier les dents creuses à exploiter et les friches urbaines à remobiliser. - Mise en place d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Coefficients de densité à moduler selon la nature du pôle | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Communes |

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire l'urbanisation linéaire le long des axes de communication en dehors de la tache urbaine du bourg et des hameaux | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les limites de la tache urbaine avec les techniciens et les élus | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry - Communes et Communautés de Communes - CERTU, CAUE, Conseil Départemental |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les réalisations futures dans l'objectif de réduire l'impact sur la consommation foncière | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des prescriptions en matière de bonnes pratiques d'urbanisme, notamment pour les tissus d'habitats pavillonnaires (tailles et formes des parcelles, localisation des constructions dans la parcelle,...) <p style="text-align: center;">-OAP / guide de bonnes pratiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes - CERTU, CAUE, Conseil Départemental |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager une planification de l'urbanisation dans le temps | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | <ul style="list-style-type: none"> - Prescrire au sein du SCoT la mise en place d'OAP afin de planifier l'ouverture des zones d'urbanisation futures lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Cela permettra de concourir à limiter l'impact sur les exploitations agricoles et à favoriser une urbanisation en continuité. | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser la prise en compte de l'agriculture dans les PLU et PLUi et harmoniser les réglementations des zones agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry, Communautés de Communes & Communes | <ul style="list-style-type: none"> Prescrire dans le SCoT les attentes en termes de diagnostic agricole et réaliser une proposition de règlement associé aux zones agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Pays de La Châtre en Berry |

| Enjeux | Préconisation | Echelles territoriales | Outils/Actions | Intervenants potentiel(s) |
|--|--|--|--|--|
| Préserver le potentiel agronomique et la vocation économique des zones agricoles | - Définir les espaces agricoles à préserver avant d'engager une politique d'extension de l'urbanisation | - Communes & Communautés de Communes | - Identifier lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (Carte Communale, PLU, PLUi) les zones à conserver/protéger et les réfléchir au préalable de la réflexion sur le développement urbain - Prendre en compte les caractéristiques des sols et notamment le potentiel agronomique dans toute politique d'extension de l'urbanisation - Prendre en compte les signes officiels de qualité et en particulier les AOC/AOP dans toute politique d'extension de l'urbanisation | - Communautés de Communes - Communes - Chambre d'Agriculture / INRA / INAO |
| | - Avoir une politique de compensation foncière lors de l'extension de l'urbanisation | - Communes & Communautés de Communes | - Favoriser l'urbanisation des secteurs où la collectivité à la maîtrise du foncier mettre en place des échanges ou des compensations pour la perte de surfaces d'une exploitation | - Communautés de Communes - Communes - SAFER / Chambre d'Agriculture |
| | - Mettre en place une veille foncière en vue de préserver la vocation agricole des terres et éviter le mitage des espaces agricoles | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Suivi des documents d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme à l'échelle du Pays | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - SAFER / Chambre d'Agriculture |
| | - Maintenir les accès aux parcelles agricoles et prendre en compte la taille du matériel lors de l'aménagement des voiries et des plans de circulation | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Identifier en concertation avec les exploitations agricoles les secteurs difficiles d'accès et les zones de conflits | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes |

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>- Travailler au regroupement des parcelles autour des sièges d'exploitations et à la restructuration des chemins ruraux et des haies structurantes pour le paysage et le fonctionnement des sols</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry</p> | <p>- Mettre en place des démarches d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)</p> <p>- Favoriser l'émergence d'échange amiable et/ou d'échange de culture</p> <p>- Développer des bourses foncières forestières pour les territoires de microparcelles</p> | <p>- Communes</p> <p>- Conseil Départemental</p> <p>- Chambre d'Agriculture</p> |
| <p>- Limiter le changement de destination des bâtiments agricoles sans caractère architectural</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>- Présentation des bâtiments agricoles identifiés comme pouvant changer de destination au regard de la qualité architecturale dans les diagnostics de territoire réalisés lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLUi)</p> | <p>- Communautés de Communes</p> <p>- Communes</p> |
| <p>- Favoriser le maintien d'une distance tampon entre les bâtiments agricoles et les zones d'habitats</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>- Identifier les périmètres sanitaires des bâtiments d'exploitations dans les diagnostics agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et rappeler les règles RSD et ICPE</p> <p>- Systématiser la distance de recul de 100 mètres pour toutes constructions nouvelles par rapport au bâti agricole afin de lui permettre d'évoluer</p> | <p>- Communautés de Communes</p> <p>- Communes</p> |
| <p>- Eviter/limiter l'apparition de friches agricoles autour des espaces bâtis mais également au cœur des espaces de productions, et encourager les initiatives communales ou intercommunales de reconquête de ces espaces,</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>- Mobilisation du foncier dont le propriétaire est inconnu pour une remise en valeur agricole ultérieure</p> <p>- Animation auprès des propriétaires afin de faciliter les mises en fermage ou les ventes</p> | <p>- Communautés de Communes</p> <p>- Communes</p> <p>-SAFER/Chambre d'Agriculture</p> |

| Enjeux | Préconisation | Echelles territoriales | Outils/Actions | Intervenants potentiel(s) |
|---|---|--|---|--|
| Soutenir et développer les filières agricoles | - Veiller au renouvellement des générations et à l'installation de jeunes agriculteurs | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Encourager l'inventaire des cédants et de leurs projets de transmission à l'échelle communale et intercommunale (notamment lors de l'élaboration des PLU et PLUi) - Accompagner les cédants dans un projet de transmission et les jeunes agriculteurs dans l'installation | - Communautés de Communes - Communes - Chambre d'Agriculture - Organismes professionnels agricoles... |
| | - Soutenir les activités d'élevage et pérenniser les filières, notamment laitières | - Pays de La Châtre en Berry | - Utiliser les atouts liés à la présence d'unités d'abattage et agroalimentaires d'envergure pour diversifier et développer les productions agricoles et les circuits courts - Travailler sur l'autonomie alimentaire - Accompagner et Développer les outils de production pour répondre aux demandes des agriculteurs (atelier de découpe, etc.) | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Chambre d'Agriculture - Organismes professionnels agricoles... |
| | - Accroître les liens entre céréaliers et éleveurs et le développement de filières courtes | - Pays de La Châtre en Berry | - Travail à mener sur les projets de méthanisation en lien avec la production de fourrages locaux (luzerne, foin) / Séchage en grange etc. | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes |
| | - Soutenir les projets de circuits courts de commercialisation comme l'utilisation de magasins collectifs | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Indiquer dans le PADD du SCoT la volonté de développer la commercialisation des produits en circuits courts - Mettre à disposition de terrain ou de bâtiments ou locaux - Développer une ou plusieurs marques à l'échelle de l'Inter-SCoT | - Communautés de Communes - Communes - Chambre d'Agriculture - Association et Organismes professionnels agricoles... |

| | | | |
|---|--|---|--|
| - Favoriser la mise en relation des producteurs avec les restaurations collectives | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Apporter une réflexion sur l'utilisation de produits locaux pour la restauration collective au niveau du SCoT et des PLUi | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes |
| - Valoriser et promouvoir l'agriculture locale et notamment les produits de qualité (AOC, IGP, ...) | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Prévoir la possibilité d'affichage publicitaire au sein des règlements des zones agricoles pour la promotion des productions et des labels de qualités | - Communautés de Communes - Communes |
| - Soutenir les projets de diversification | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Favoriser le développement de gîtes ruraux et de l'agrotourisme - Informer les exploitants et les soutenir dans leurs projets - Favoriser et soutenir les projets de bioénergie (méthanisation, filière bois,...) | - - Communautés de Communes - Communes - Chambre d'Agriculture - Association et Organismes professionnels agricoles... |
| - Consolidation des filières viticoles | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Promouvoir les vignobles du territoire et en particulier les vignobles sous AOC Châteaumeillant | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Chambre d'Agriculture/INAO |
| - Valoriser les prairies dans les fonds de vallées et les espaces à enjeux environnementaux forts | - Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes | - Porter des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques(PAEC) - Continuer à porter les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur la zone Natura 2000 de Chabris et sur le Val de l'Indre | - Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes -Chambre d'Agriculture, Association et Organismes professionnels agricoles... |

| Enjeux | Préconisation | Echelles territoriales | Outils/Actions | Intervenants potentiel(s) |
|---|--|------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Soutenir et développer les filières forestières | - Engager une synergie avec les autres projets de territoire qui développent une logique de circuits courts sur des niches de la construction bois, bois énergie | - Pays de La Châtre en Berry | - A DETERMINER | -- A DETERMINER |
| | - Adapter la capacité de transformation à la ressource en bois du secteur | - Pays de La Châtre en Berry | -- A DETERMINER | -- A DETERMINER- |
| | - Orienter les scieries vers des productions industrielles, finies ou semi-finies permettant une meilleure intégration à la seconde transformation | - Pays de La Châtre en Berry | -- A DETERMINER | -- A DETERMINER |
| | - Améliorer le lien filière entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{ème} transformation afin d'augmenter l'utilisation des bois locaux | - Pays de La Châtre en Berry | -- A DETERMINER | -- A DETERMINER |
| | - Orienter les entreprises vers des débouchés adaptés à la qualité de la ressource régionale | - Pays de La Châtre en Berry | -- A DETERMINER | -- A DETERMINER |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| | <p>- Améliorer l'utilisation des bois locaux pour limiter le bilan carbone et ainsi renforcer l'image écologique de la construction bois</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>-- A DETERMINER</p> | <p>-- A DETERMINER</p> |
| | <p>- Mobiliser la ressource sur le territoire avec des pratiques assurant le renouvellement des espèces et le respect de l'environnement</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>-- A DETERMINER</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Chambre d'Agriculture/CNPF</p> |
| | <p>- Agir auprès des propriétaires pour les informer et les sensibiliser à une bonne gestion</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry & Communautés de Communes</p> | <p>- Identifier les propriétaires forestiers lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (Carte Communale, PLU et PLUi) notamment - Informer et accompagner les propriétaires dans la mise en place de plans de gestion</p> | <p>- Pays de La Châtre en Berry - Communautés de Communes - Chambre d'Agriculture/CNPF</p> |
| | <p>Aider les entreprises face au traitement de volumes supplémentaires. Aussi les entreprises de travaux forestiers (notamment pour améliorer la rentabilité des chantiers) que les entreprises de transformation et de valorisation du bois.</p> | | <p>- A DETERMINER</p> | <p>- A DETERMINER</p> |

5 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

5.1 CARTES DES SOLS DE L'INDRE : BDSOL INDRE INRA/CA36

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Stratigraphie géologique des matériaux à l'affleurement

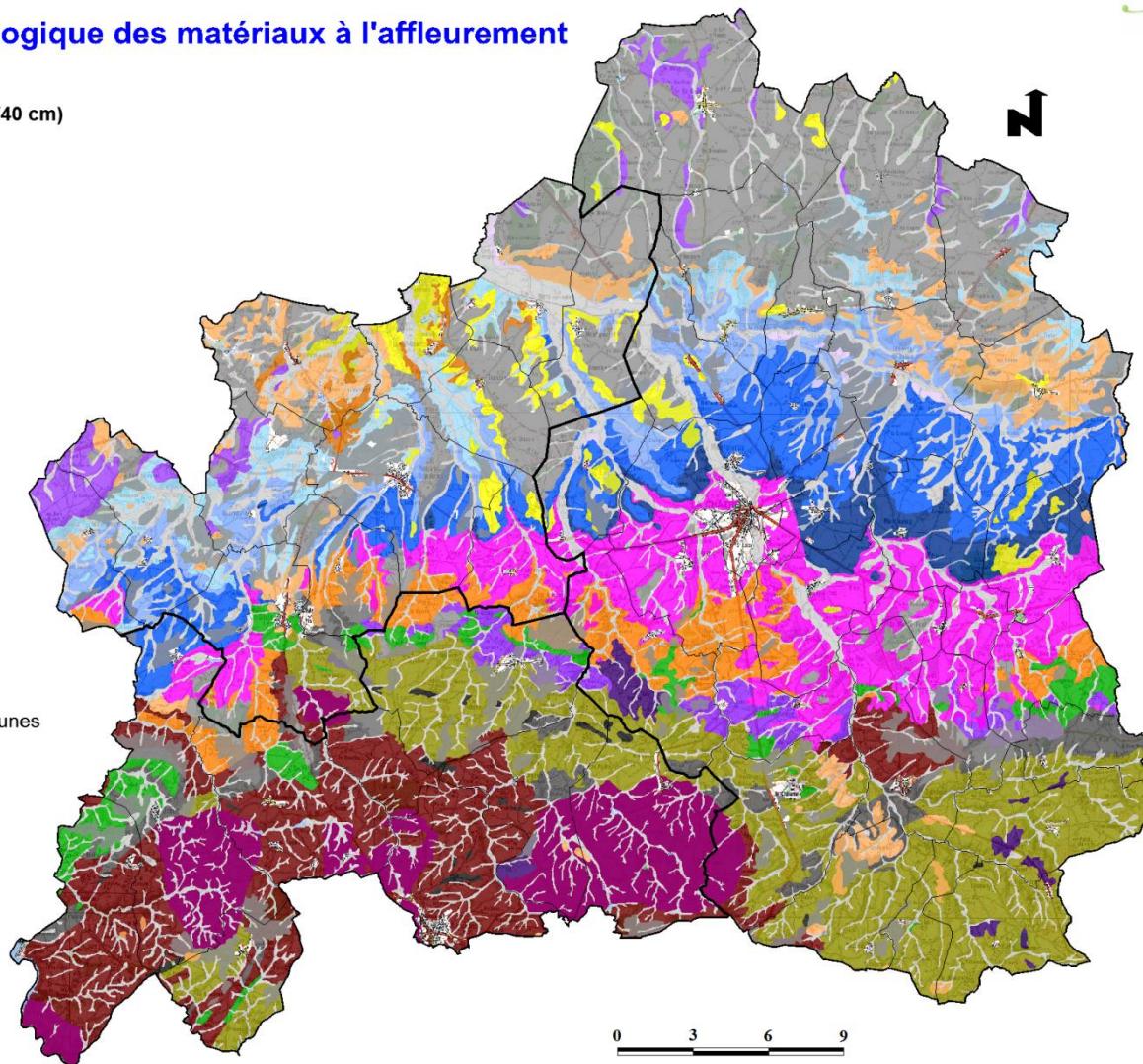


Matériaux à l'affleurement (0/40 cm)

- Eocène diétrique
- Eocène lacustre
- Plio-Quaternaire
- Terrasses
- Alluvions / Colluvions
- Couverture limoneuse
- Mio-Pliocène
- PGL
- Bajocène décalcifié
- Trias
- Hettangien
- Sinémurien
- Pleinsbachien
- Toarcien / Aalénien
- Leucogranite
- Amphibolite
- Gneiss
- Leptynite
- Micaschistes à graphite
- Micaschiste
- Migmatites
- Orthogneiss
- Quartzite

Limites administratives :

- Communautés de Communes
- Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

0 3 6 9
Kilomètres

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Nature du substrat

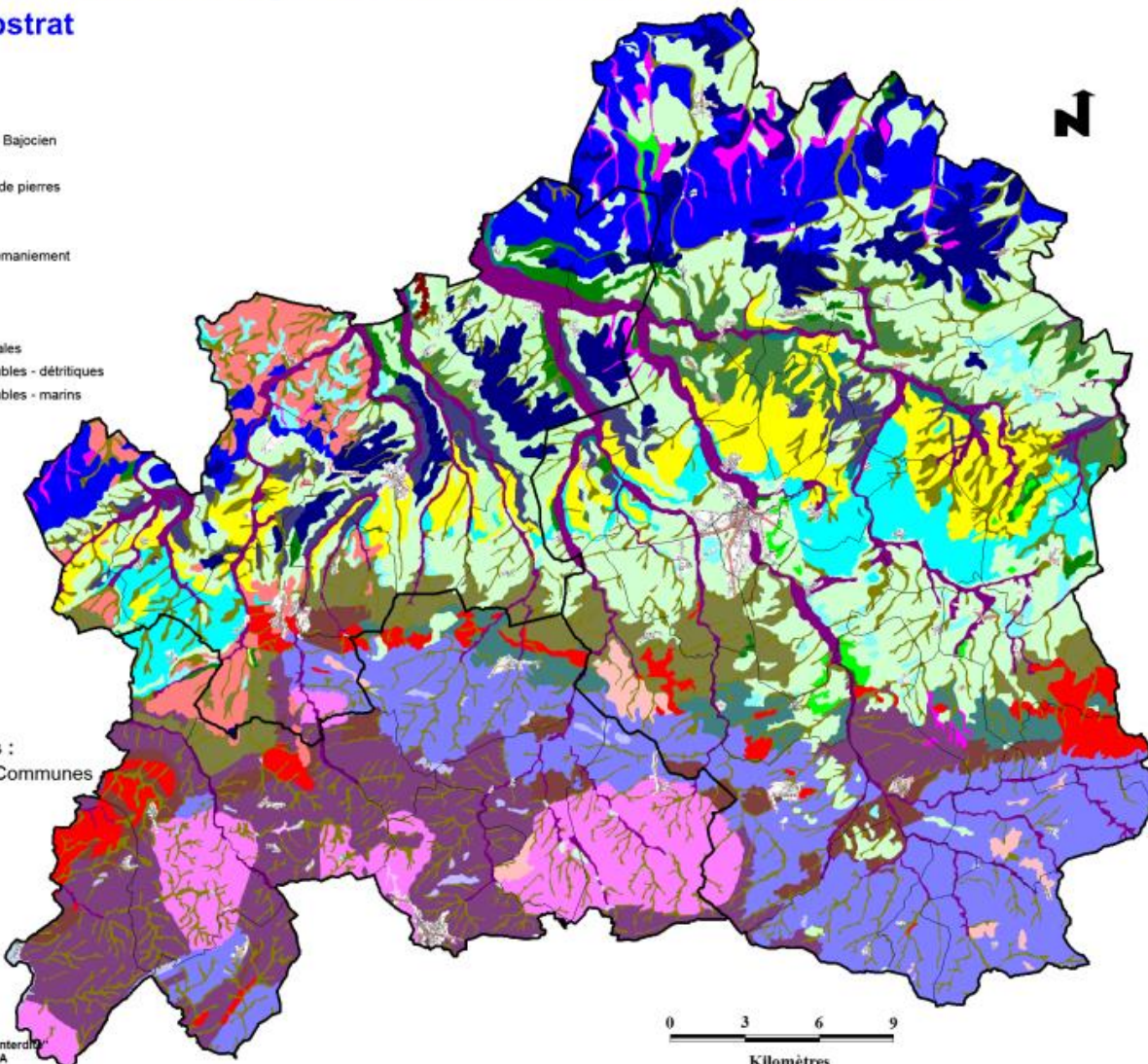


Nature du substrat

- Amphibolites
- Argiles à silex
- Argiles à silex remaniées - Bajocien
- Bancs d'allois
- Calcaires - marne / bancs de pierres
- Calcaires fissurés
- Calcaires non fissurés
- Complexes de pentes - Remaniement
- Couverture limoneuse
- Dépôts d'alluvions
- Dépôts de colluvions
- Dépôts de terrasses alluviales
- Dépôts sédimentaires meubles - détritiques
- Dépôts sédimentaires meubles - marins
- Gneiss
- Granites
- Grès calcaires
- Grès non calcaires
- Leptynites
- Marnes
- Marnes du Lias
- Micaschiste
- Migmatites
- Orthogneiss
- Quartzites
- Sables d'Ardentes
- Schistes à graphite
- Tourbes

Limites administratives :

- Communautés de Communes
- Communes



Carte IGN
 copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
 BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
 Licence - SCAN 100 N°2000/74

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale



Les différents types de sols

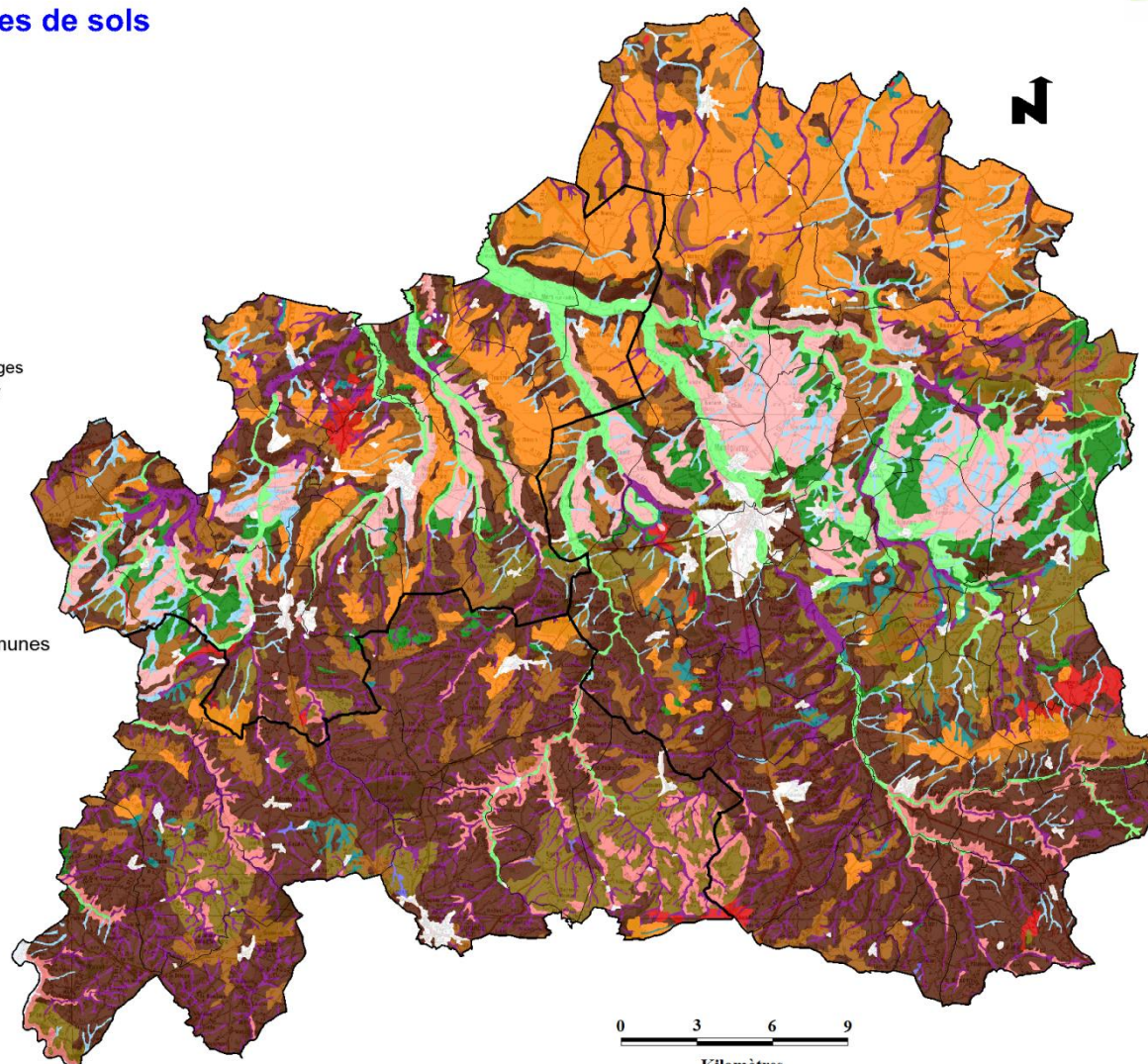


Types de sols

-  Alluvions non calcaires
-  Colluvions non calcaires
-  bruns
-  Bruns calcaires
-  Bruns acides
-  Bruns eutrophes
-  Bruns lessivés
-  lessivés
-  Altérites anciennes, sols rouges
-  Hydromorphes à pseudogley
-  Planosols
-  Ranker, rochers affleurants
-  Rendzines
-  Tourbes acides
-  Lacs, étangs, rivières
-  Villes, villages, carrières, ...

Limites administratives :

-  Communautés de Communes
-  Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

0 3 6 9
Kilomètres

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale



Les différentes texture des sols

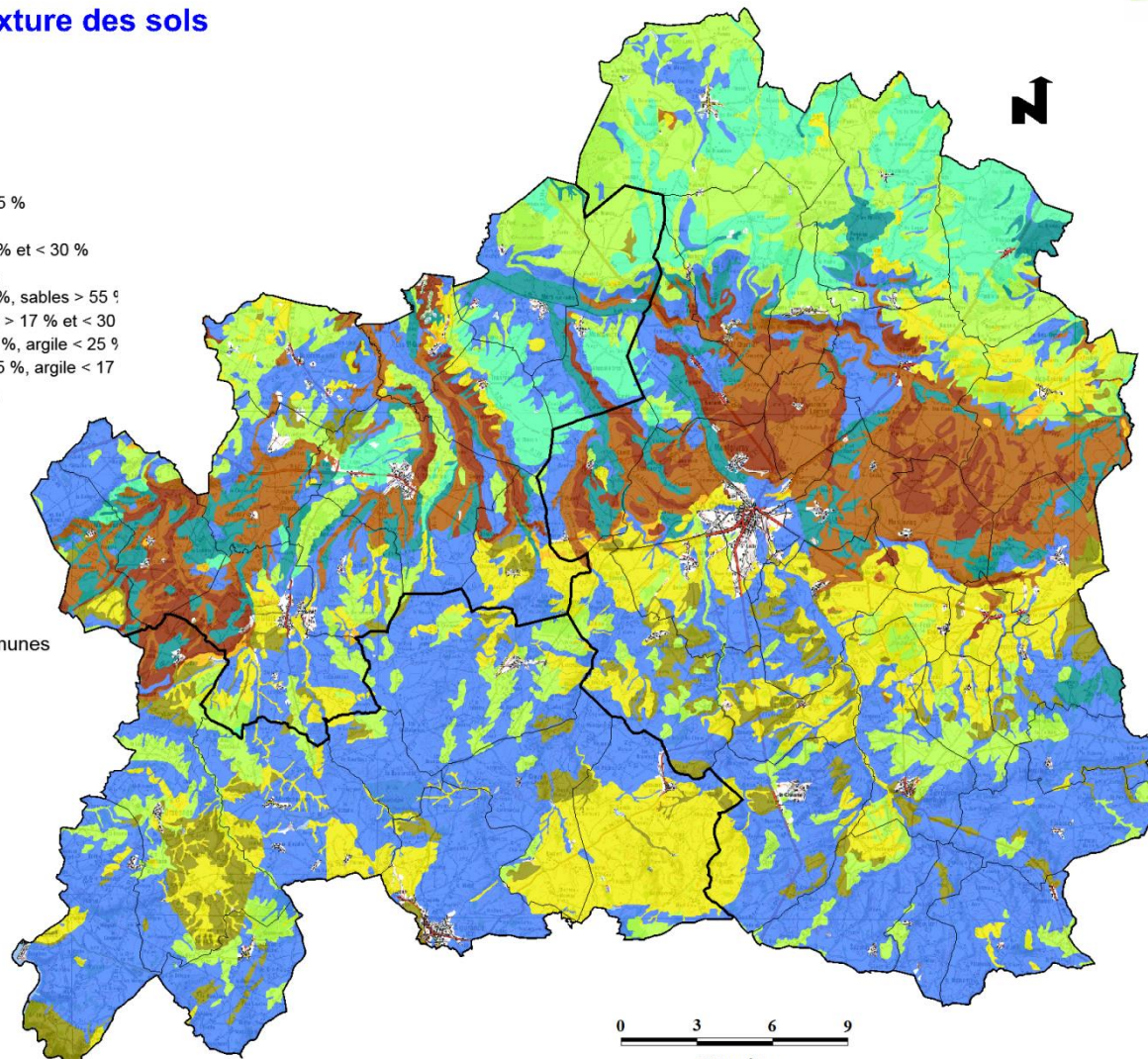


Texture du sol

-  Argiles lourdes, > 45 %
-  Argiles sableuses, argile > 25 %
-  Argiles, > 30 % et < 45 %
-  Limons argileux, argile > 17 % et < 30 %
-  Limons légers, argile < 17 %
-  Limons sableux, argile < 17 %, sables > 55 %
-  Limons sablo-argileux, argile > 17 % et < 30 %
-  Sables argileux, sables > 55 %, argile < 25 %
-  Sables limoneux, sables > 55 %, argile < 17 %
-  Ville, village, étang, rivière,....

Limites administratives :

-  Communautés de Communes
-  Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

0 3 6 9
Kilomètres

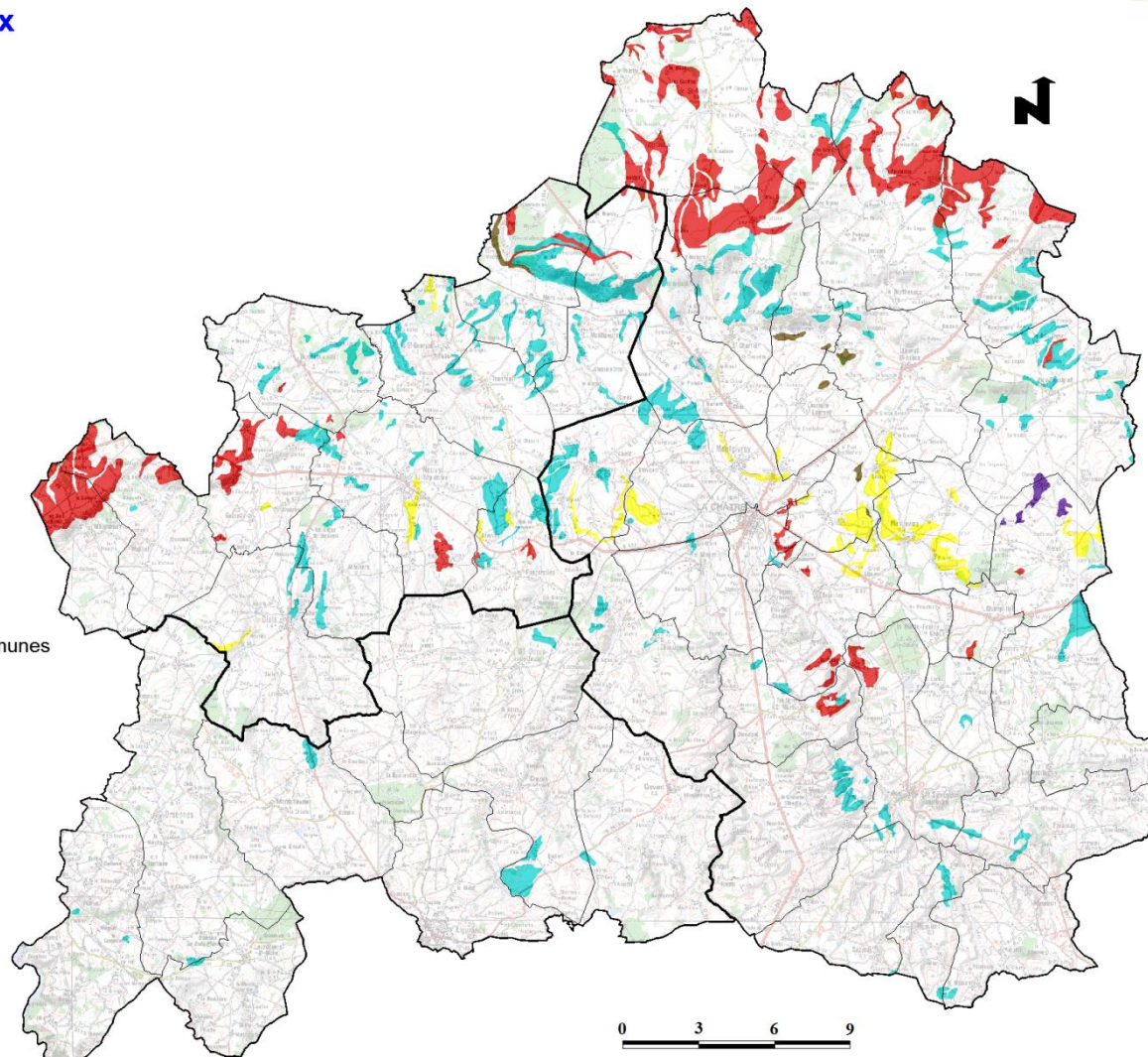
Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Charge en cailloux



- Charge en cailloux**
- Calcaires > 25 %
 - Galets de terrasses > 25 %
 - Meulières
 - Quartz > 25 %
 - Silex > 25 %
 - Absence ou < 25 %

- Limites administratives :**
- Communautés de Communes
 - Communes







Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

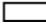

L'hydromorphie

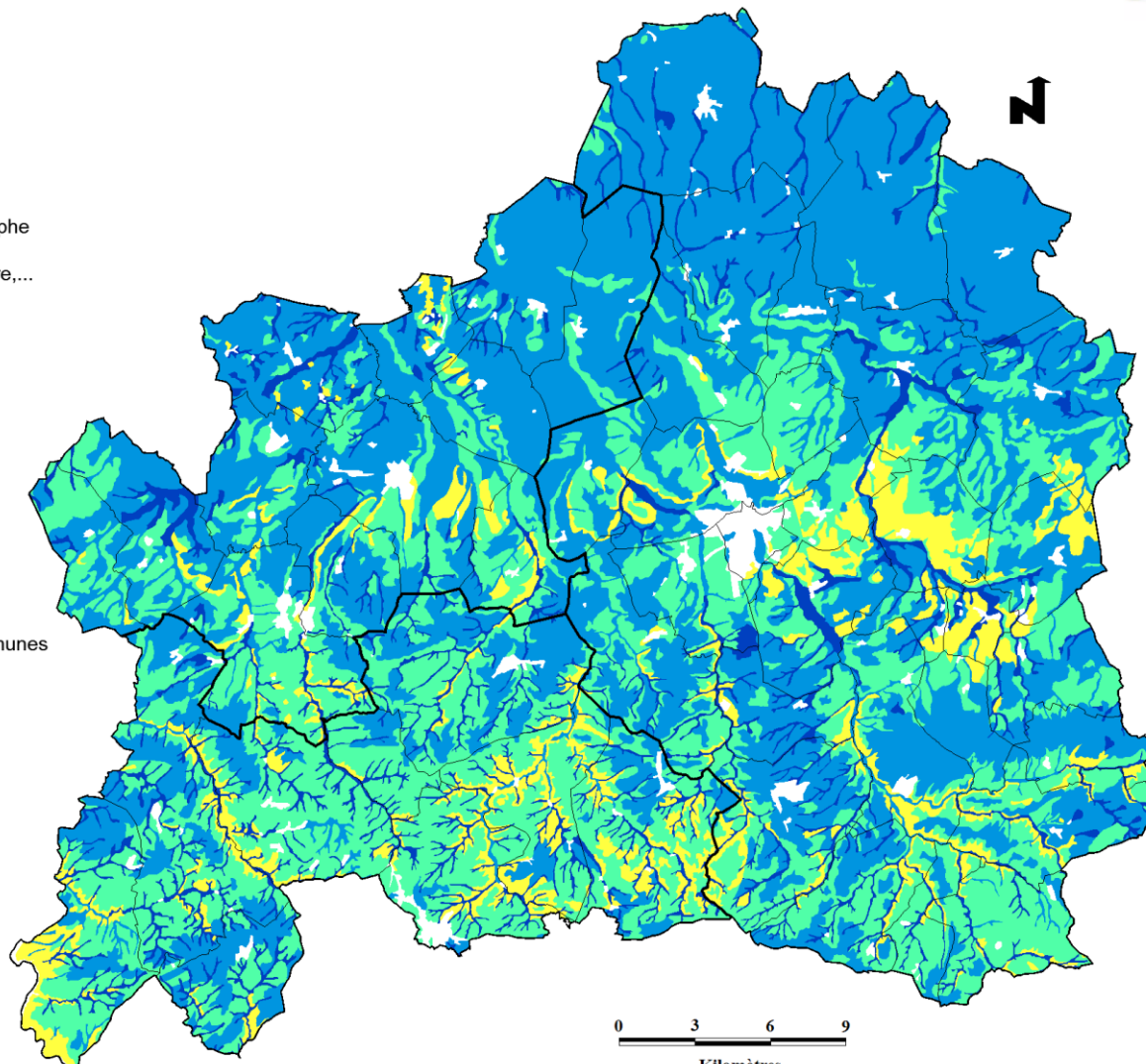


Hydromorphie des sols

-  Très hydromorphe
 -  Hydromorphe
 -  Moyennement hydromorphe
 -  Sain
- Ville, village, étang, rivière,...

Limites administratives :

-  Communautés de Communes
-  Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Probabilité de présence de zones humides

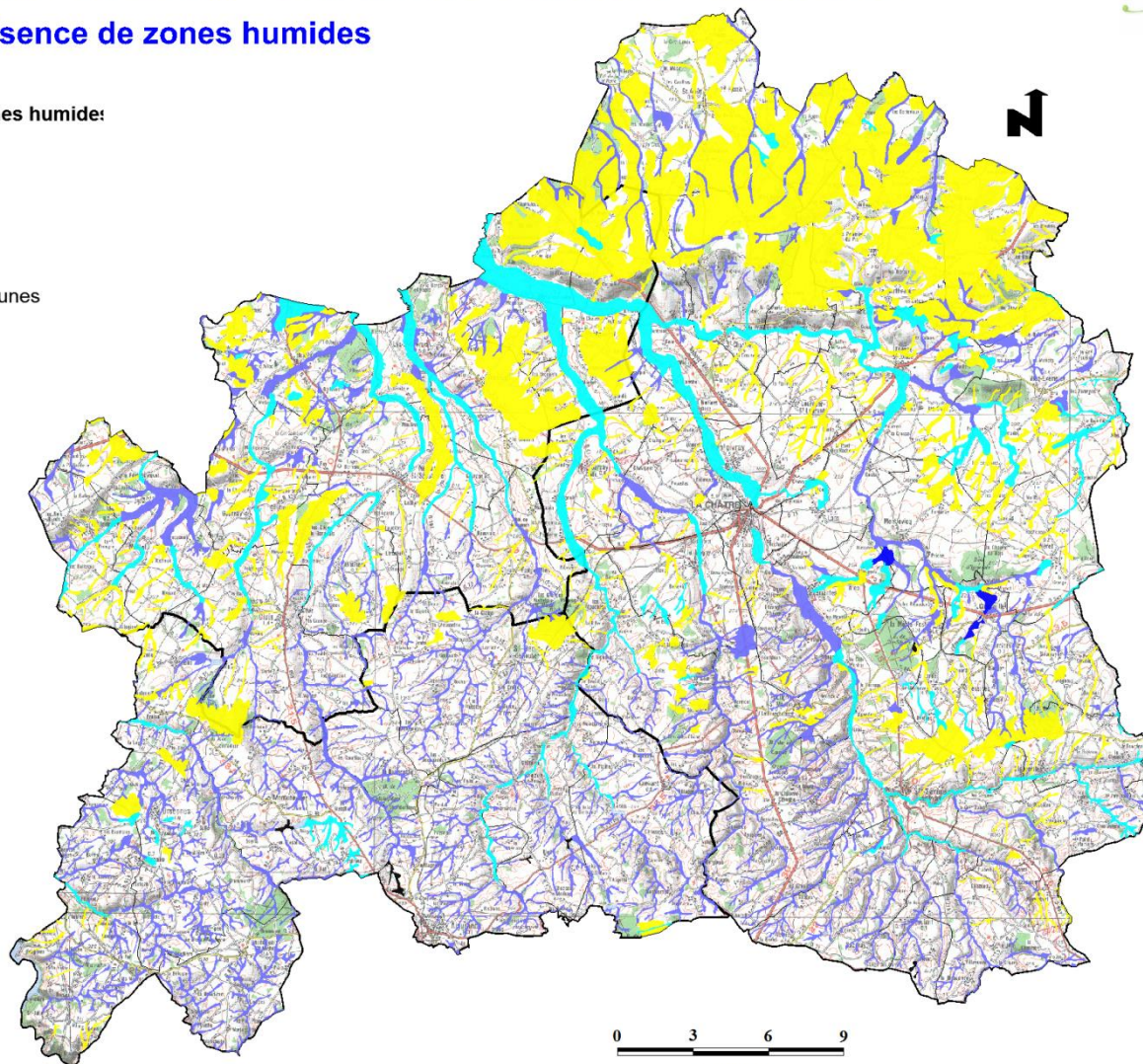


Potentiel de présence de zones humides:

- Histosols, 100%
- Réductisol, 100%
- Rédoxisols, 80 à 100%
- Autres sols, 60 à 80%
- Autres sols, 20 à 40%

Limites administratives :

- Communautés de Communes
- Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

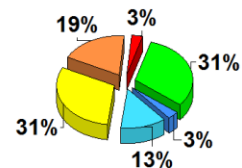
Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

Potentiels agronomiques - Grandes cultures



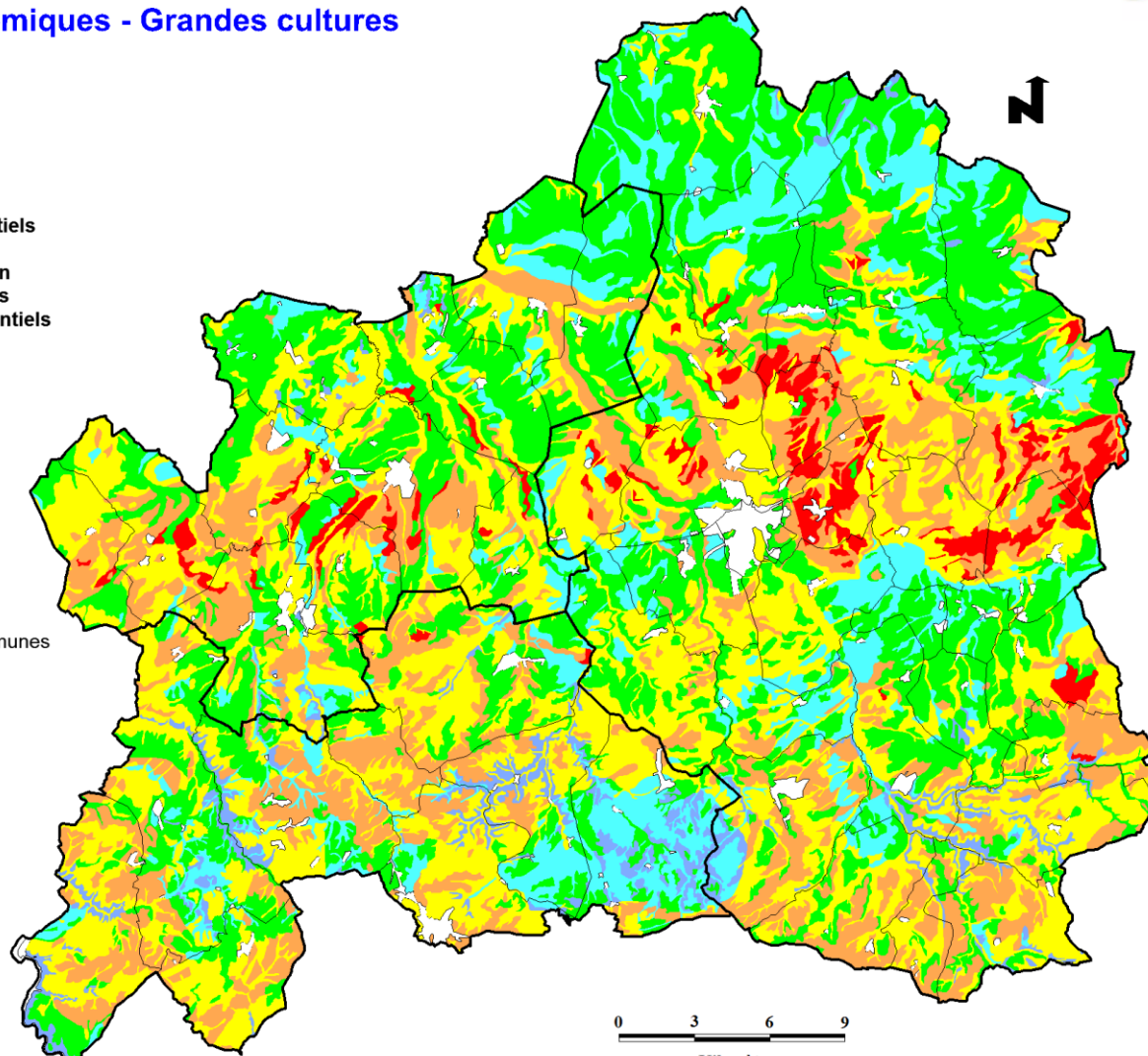
Légende :

- Villes, villages, étangs
- Sols à hauts potentiels
- Sols à très bons potentiels
- Sols à bons potentiels
- Sols à potentiels moyen
- Sols à faibles potentiels
- Sols à très faibles potentiels

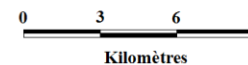


Limites administratives :

- Communautés de Communes
- Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74




Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

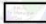
Potentiels agronomiques - Maraîchage




Légende :

 Zones les plus favorables au maraîchage

Limites administratives :

 Communautés de Communes

 Communes

Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74



0 3 6 9
Kilomètres

Pays de la Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale

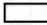
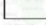
Potentiels agronomiques - Trufficulture

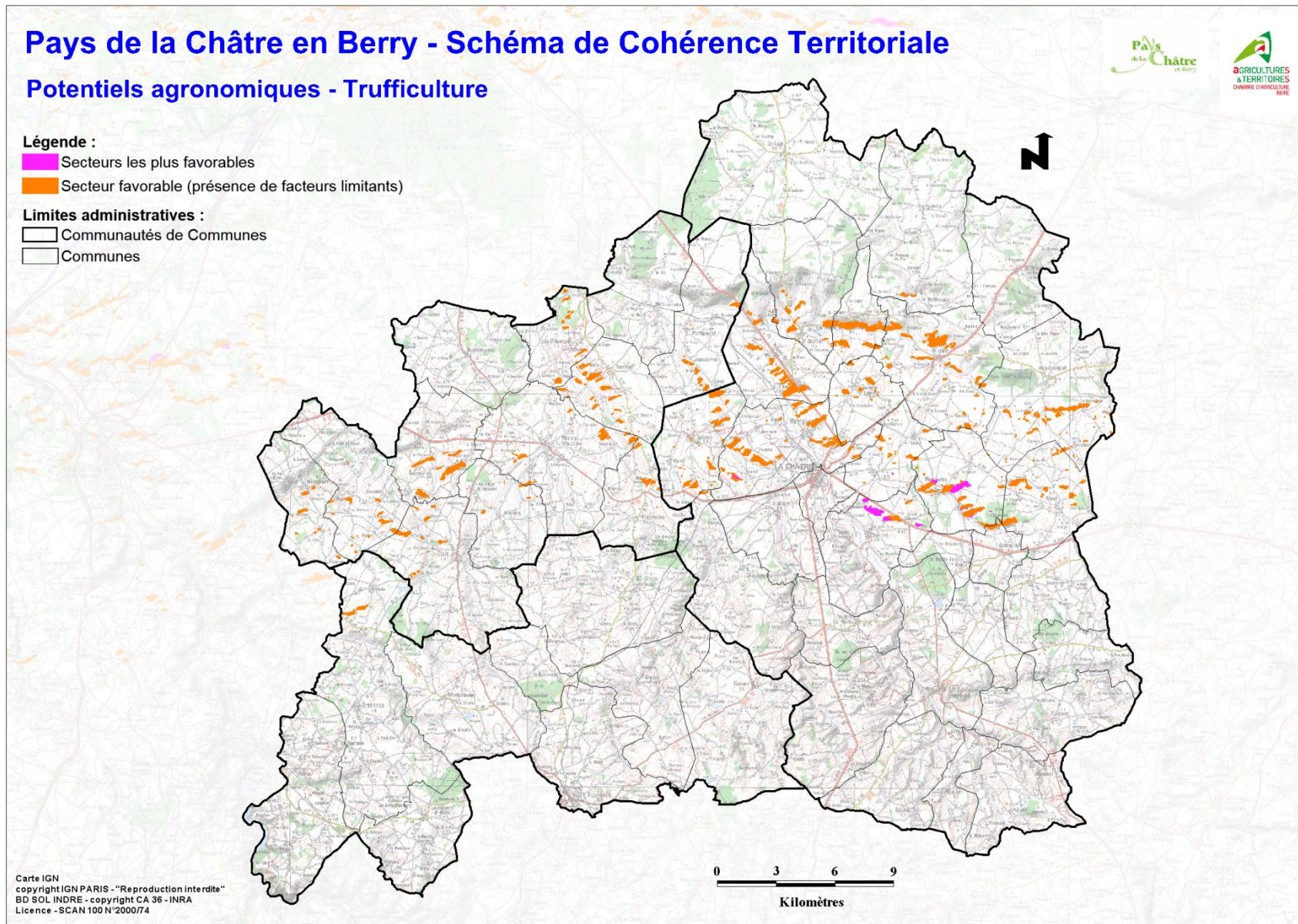


Légende :

-  Secteurs les plus favorables
-  Secteur favorable (présence de facteurs limitants)

Limites administratives :

-  Communautés de Communes
-  Communes



Carte IGN
copyright IGN PARIS - "Reproduction interdite"
BD SOL INDRE - copyright CA 36 - INRA
Licence - SCAN 100 N°2000/74

5.2 CARTES DE L'OCCUPATION DES SOLS (CORINE LAND COVER 2012)

Pays de La Châtre en Berry - Schéma de Cohérence Territoriale Occupation des sols (Corine Land Cover 2012)



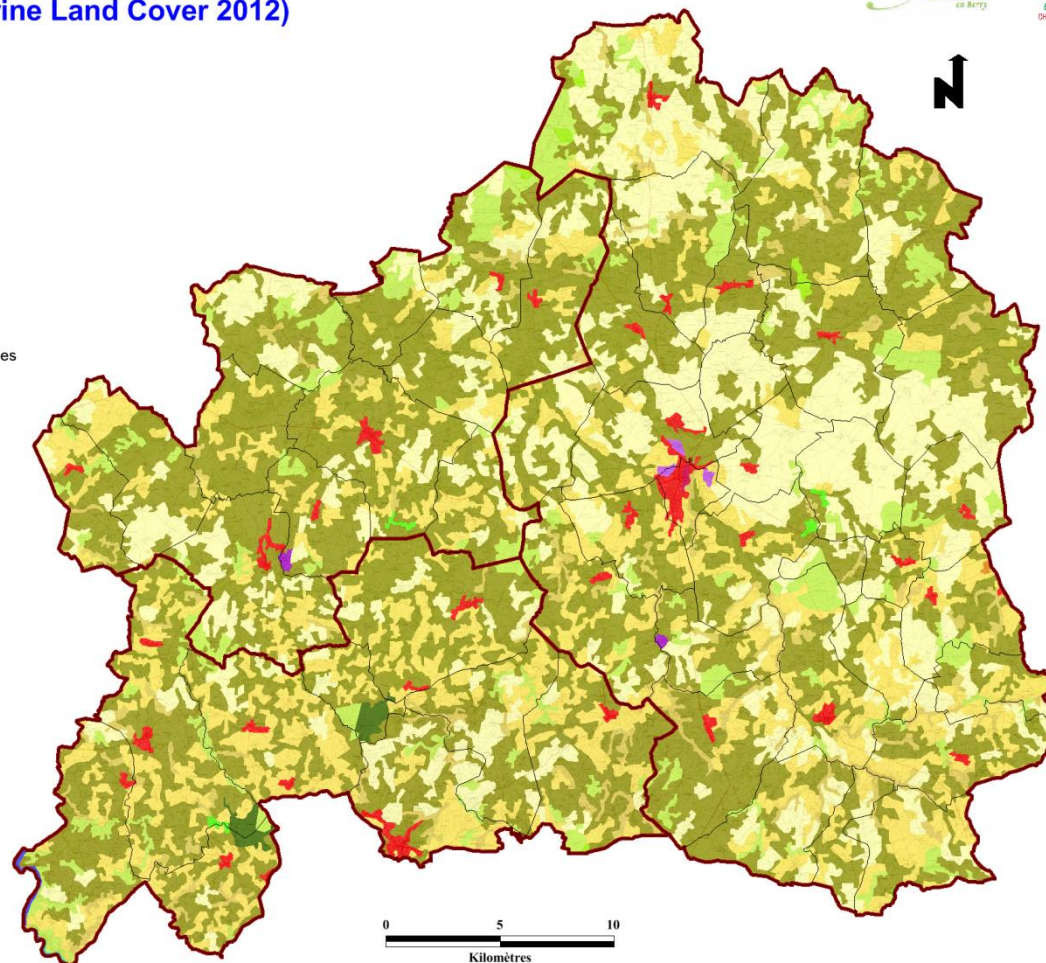
Légende :

Legende :

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Extraction de matériaux
- Terres arables hors périmètre d'irrigation
- Vignobles
- Prairies ou autres surfaces toujours en herbe
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

Limites administratives

- Communes
- Communautés de communes
- Pays de la Châtre en Berry

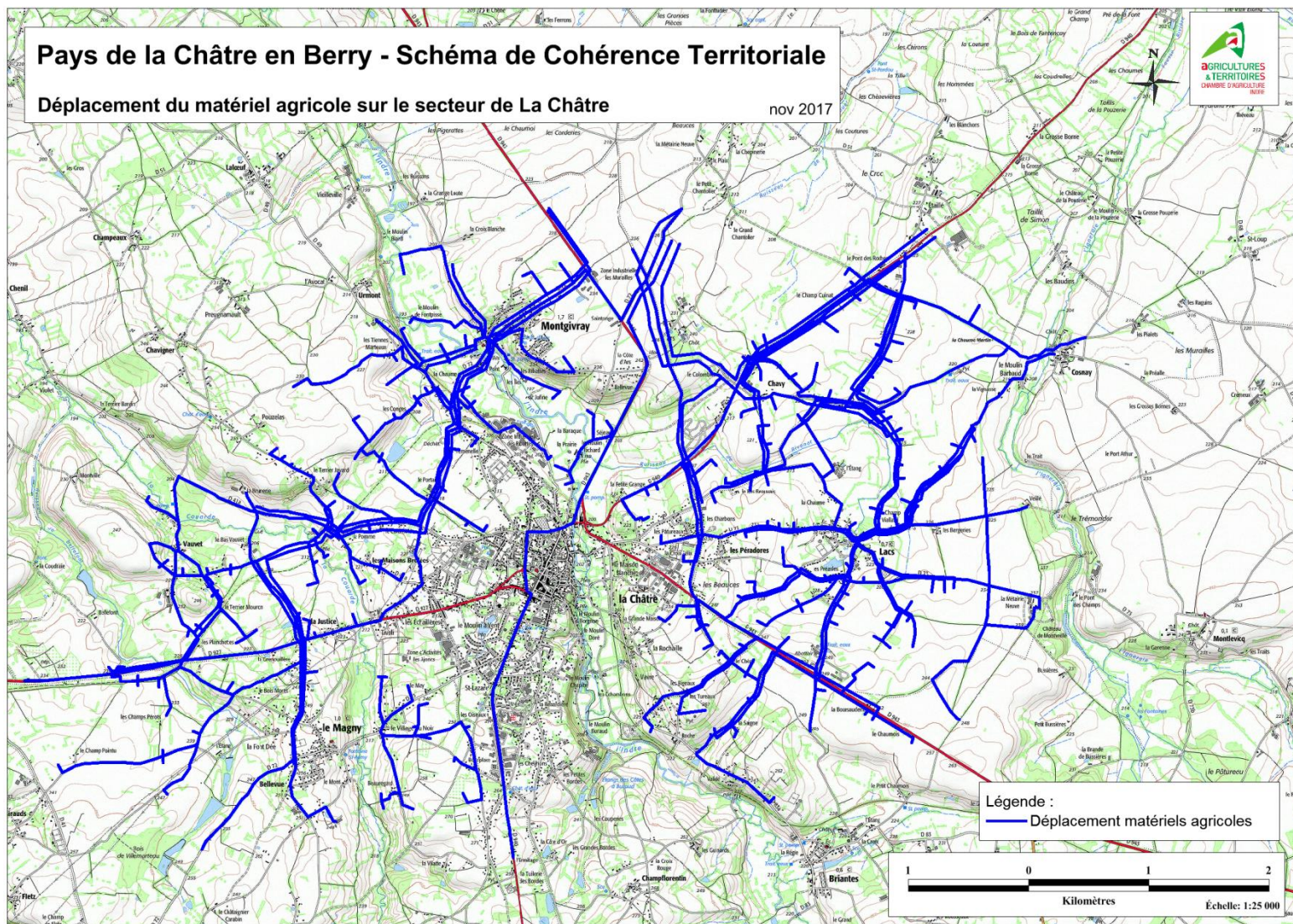


Carte IGN BD TOPO 03/07/2017
Licence SCAN 25 N°2000/73
© IGN PARIS - "Reproduction interdite"

RPG 2014 (ASP)

0 5 10
Kilomètres

5.3 CARTES DES DEPLACEMENTS AGRICOLES SUR L'AGGLOMERATION DE LA CHÂTRE



6 ANNEXES STATISTIQUES

6.1 Statistiques agricoles (Sources Agreste Recensement Agricole de 2010 / GDMA 2017/PAC 2014)

6.1.1 Nombre d'exploitations par communauté de communes

| Nombre d'exploitant | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Evol 1988-2000 | Evol 2000-2010 | Evol 1988-2010 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 1157 | 897 | 642 | -22,5% | -28,4% | -44,5% |
| CC Marche Berrichonne | 758 | 501 | 385 | -33,9% | -23,2% | -49,2% |
| CC Val Bouzanne | 571 | 390 | 327 | -31,7% | -16,2% | -42,7% |
| Total général | 2486 | 1788 | 1354 | -28,1% | -24,3% | -45,5% |

6.1.2 Travail annuel dans les exploitations par communauté de communes

| UTA | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Evol 1988-2000 | Evol 2000-2010 | Evol 1988-2010 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 1509 | 899 | 715 | -40,4% | -20,5% | -52,6% |
| CC Marche Berrichonne | 288 | 485 | 384 | 68,4% | -20,8% | 33,3% |
| CC Val Bouzanne | 552 | 405 | 332 | -26,6% | -18,0% | -39,9% |
| Total général | 2349 | 1789 | 1431 | -23,8% | -20,0% | -39,1% |

6.1.3 Evolution des Surfaces Agricoles Utiles des exploitations par communauté de communes

| SAU des exploitations | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Evol 1988-2000 | Evol 2000-2010 | Evol 1988-2010 |
|-------------------------|---------|---------|---------|----------------|----------------|----------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 48 039 | 48 154 | 47 960 | 0,2% | -0,4% | -0,2% |
| CC Marche Berrichonne | 21 290 | 22 252 | 22 195 | 4,5% | -0,3% | 4,3% |
| CC Val Bouzanne | 20 562 | 20 219 | 20 663 | -1,7% | 2,2% | 0,5% |
| Total général I | 89 891 | 90 625 | 90 818 | 0,8% | 0,2% | 1,0% |

6.1.4 Evolution des Surfaces Agricoles Utiles moyennes par communauté de communes

| SAU moyenne | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | Evol 1988-2000 | Evol 2000-2010 | Evol 1988-2010 |
|-------------------------|---------|---------|---------|----------------|----------------|----------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 42 | 54 | 75 | 29,3% | 39,2% | 79,9% |
| CC Marche Berrichonne | 28 | 44 | 58 | 58,1% | 29,8% | 105,3% |
| CC Val Bouzanne | 36 | 52 | 63 | 44,0% | 21,9% | 75,5% |
| Total général I | 36 | 51 | 67 | 40,2% | 32,3% | 85,5% |

6.1.5 Evolution des cheptels par communauté de communes

| Cheptel | RA 1988 | RA 2000 | RA 2010 | GDMA 2017 |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | 43 993 | 48 039 | 43 543 | 43 187 |
| CC Marche Berrichonne | 25 739 | 21 290 | 25 805 | 30 404 |
| CC Val Bouzanne | 20 107 | 20 562 | 19 361 | 22 889 |
| Total général | 89 839 | 89 891 | 88 709 | 96 480 |

6.1.6 Orientation technico économique par communauté de communes (2000 et 2010)

| OTEX2000 | Bovins viandes | Flours et horticultures diverses | Granivores mixtes | Polyculture et polyélevage |
|-------------------------|----------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | | 1 | 1 | 27 |
| CC Marche Berrichonne | 6 | | | 2 |
| CC Val Bouzanne | 5 | | | 7 |
| Total général | 11 | 1 | 1 | 36 |
| % | 21,6 | 2,0 | 2,0 | 70,6 |

| OTEX2010 | Bovins viandes | Céréales et oléoprotéagineux (COP) | Flours et horticultures diverses | Granivores mixtes | Polyculture et polyélevage |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------------|
| CC Châtre Sainte-Sévère | | 4 | 1 | 1 | 24 |
| CC Marche Berrichonne | 5 | | | | 1 |
| CC Val Bouzanne | 3 | | | | 9 |
| Total général | 8 | 4 | 1 | 1 | 34 |
| % | 15,7 | 7,8 | 2,0 | 2,0 | 66,7 |

6.1.7 Production Brute Standard par communauté de communes

| Produit Brut Standard | 2000 (millier €) | 2010 (millier €) | SAU 2000 | SAU 2010 | PBS/ha 2000 | PBS/ha 2010 |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| La Châtre Sainte-Sévère | 45 801 | 46 094 | 48 154 | 47 960 | 951,14 | 961,10 |
| La Marche Berrichonne | 18 264 | 17 800 | 22 252 | 22 195 | 820,79 | 802,00 |
| Val de Bouzanne | 17 285 | 16 614 | 20 219 | 20 663 | 854,90 | 804,05 |
| Total général | 81 351 | 80 509 | 90 625 | 90 818 | 897,66 | 886,48 |

6.1.8 Synthèse des déclarations PAC 2014 en surface par communauté de communes

| PAC - RPG 2014 | SAU communale | Nb d'exploitant | Nb îlot | Surface par îlot |
|----------------------------|------------------|--------------------|---------------|---------------------|
| CC La Châtre Sainte-Sévère | 47 299,85 | 704 | 11 415,00 | 4,27 |
| CC La Marche Berrichonne | 21 159,58 | 470 | 8 125,00 | 2,57 |
| CC du Val de Bouzanne | 20 371,69 | 401 | 5 933,00 | 3,60 |
| Total général | 88 831,12 | 1 319 | 23 433 | 3,79 |

| RPG 2014 | Cultures annuelles | Prairies temporaires | Prairies permanentes | Cultures permanentes | Divers | Gels |
|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| CC La Châtre Sainte-Sévère | 19 140,70 | 9 805,29 | 13 403,70 | 141,21 | 3 288,46 | 1 500,13 |
| CC La Marche Berrichonne | 5 130,49 | 6 298,26 | 7 492,58 | 13,30 | 2 082,49 | 68,60 |
| CC du Val de Bouzanne | 6 688,41 | 4 756,79 | 6 872,11 | 48,80 | 1 534,84 | 499,57 |
| Total général | 30 959,59 | 20 860,34 | 27 768,38 | 203,30 | 6 905,80 | 2 068,29 |

6.1.1 Synthèse des déclarations PAC 2014 en montant d'aide par communauté de communes

| Les différents soutiens de la PAC (1er et second piliers) perçus entre 16 octobre 2013 au 15 octobre 2014 | Nombre de bénéficiaires | Montant en Euros (€) |
|--|--------------------------------|-----------------------------|
| La Châtre Sainte-Sévère | 1464 | 13 203 272,83 |
| I.1 - Aide unique découplée à la surface (DPU) | 451 | 9 787 646 |
| I.4 - Primes pour la viande bovine | 281 | 1 920 673 |
| I.7 - Soutiens couplés spécifiques | 192 | 347 798 |
| III.3 - Aide fruits et légumes à l'école | 1 | 178 |
| III.4 - Aide lait à l'école | 6 | 5 767 |
| III.7 - Aide dans le secteur de l'apiculture | 1 | 2250 |
| R - Reversements | 87 | -14 700 |
| V/B.1.2 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs | 52 | 236 302 |
| V/B.1.6 - Soutien à la modernisation des exploitations agricoles | 15 | 86 274 |
| V/B.2.1 - Soutien handicaps naturels en zones de montagne | 269 | 211 871 |

| | | |
|--|--------------|---------------------|
| V/B.2.4 - Aides agroenvironnementales (MAE) | 107 | 543 347 |
| V/B.3.4 - Aides aux services de base économie et population rurale | 1 | 32 011 |
| V/B.3.6 - Aide à la conservation et mise en valeur du patrimoine rural | 1 | 4 3850 |
| La Marche Berrichonne | 943 | 6 352 794,06 |
| I.1 - Aide unique dé耦plée à la surface (DPU) | 305 | 4 178 016,32 |
| I.4 - Primes pour la viande bovine | 206 | 1 412 489 |
| I.7 - Soutiens couplés spécifiques | 91 | 225 551 |
| III.4 - Aide lait à l'école | 2 | 686 |
| R - Reversements | 55 | -8 266 |
| V/B.1.2 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs | 31 | 127 579 |
| V/B.1.6 - Soutien à la modernisation des exploitations agricoles | 9 | 61 743 |
| V/B.2.1 - Soutien handicaps naturels en zones de montagne | 190 | 141 017 |
| V/B.2.4 - Aides agroenvironnementales (MAE) | 54 | 213 976 |
| Le Val de Bouzanne | 694 | 6 034 782 |
| I.1 - Aide unique dé耦plée à la surface (DPU) | 212 | 4 254 763 |
| I.4 - Primes pour la viande bovine | 133 | 1 020 718 |
| I.7 - Soutiens couplés spécifiques | 97 | 216 386 |
| III.4 - Aide lait à l'école | 1 | 304 |
| R - Reversements | 46 | -9 704 |
| V/B.1.2 - Aide à l'installation des jeunes agriculteurs | 17 | 80 224 |
| V/B.1.6 - Soutien à la modernisation des exploitations agricoles | 3 | 27 276 |
| V/B.1.7 - Aide à l'amélioration de la valeur économique des forêts | 1 | 1 644 |
| V/B.2.1 - Soutien handicaps naturels en zones de montagne | 123 | 104 136 |
| V/B.2.4 - Aides agroenvironnementales (MAE) | 59 | 285 033 |
| V/B.3.3 - Soutien de la promotion des activités touristiques | 2 | 54 000 |
| Total général | 3 101 | 25 590 849 |

6.1.2 Bilan des structures certifiées en Agriculture Biologique en 2016 par communauté de communes (source : Agence Bio 2016)

| Agence Bio (1 ^{er} janvier 2016) | | La Châtre Sainte- Sévère | La Marche Berrichonne | Val de Bouzanne | Total |
|---|----------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------|
| <i>Opérateurs</i> | Producteur | 13 | 10 | 5 | 28 |
| | Transformateur | 5 | 1 | 0 | 6 |
| | Nb de communes | 14 | 8 | 5 | 27 |
| | Total | 21 | 8 | 5 | 34 |
| <i>Surfaces de production en AB</i> | Grandes cultures | 8 | 8 | 2 | 18 |
| | Maraîchage | 3 | 1 | 0 | 4 |
| | Fruiculture | 3 | 0 | 0 | 3 |
| | Cultures fourragères | 12 | 10 | 4 | 26 |
| | Autres (dont gel) | 8 | 1 | 1 | 10 |
| <i>Elevage en AB</i> | Bovins allaitants | 5 | 4 | 1 | 10 |
| | Bovins laits | 5 | 4 | 2 | 11 |
| | Bovins mixtes | 0 | 1 | 2 | 3 |
| | Ovins | 2 | 3 | 0 | 5 |
| | Caprins | 1 | 0 | 1 | 2 |
| | Volailles | 3 | 2 | 0 | 5 |
| | Porcs | 1 | 0 | 0 | 1 |

6.2 ANNEXES : Statistique forestière (Sources : IGN BD TOPO 2014, IFN 2016, CNPF 2017)

6.2.1 Taux de boisement par commune

| CDC | Nom | Tx de boisement (IGN 2015) |
|-------------------------------|------------------------|----------------------------|
| La Châtre et Sainte-Sévère | Briantes | 9,6 |
| | Champillet | 14,4 |
| | Chassignolles | 13,8 |
| | Feusines | 7,9 |
| | La Berthenoux | 13,6 |
| | La Châtre | 7,2 |
| | La Motte-Feuilly | 14,0 |
| | Lacs | 3,5 |
| | Le Magny | 10,9 |
| | Lignerolles | 20,7 |
| | Lourouer-Saint-Laurent | 1,9 |
| | Montgivray | 5,8 |
| | Montlevicq | 10,5 |
| | Néret | 11,3 |
| | Nohant-Vic | 7,6 |
| | Pérassay | 14,5 |
| | Poulligny-Notre-Dame | 12,8 |
| | Poulligny-Saint-Martin | 16,8 |
| | Saint-Août | 22,1 |
| | Saint-Chartier | 15,8 |
| Saint-Christophe-en-Boucherie | 16,3 | |
| Sainte-Sévère-sur-Indre | 24,2 | |
| Sarzay | 6,9 | |
| Sazeray | 10,7 | |

| | | |
|------------------------------|-------------------------|------|
| | Thevet-Saint-Julien | 8,9 |
| | Urciers | 11,5 |
| | Verneuil-sur-Igneraie | 4,8 |
| | Vicq-Exempt | 12,0 |
| | Vigoulant | 10,0 |
| | Vijon | 13,1 |
| La Marche Berrichonne | Aigurande | 9,7 |
| | Crevant | 12,7 |
| | Crozon-sur-Vauvre | 10,7 |
| | La Buxerette | 27,3 |
| | Lourdoueix-Saint-Michel | 14,8 |
| | Montchevrier | 7,7 |
| | Orsennes | 15,6 |
| | Saint-Denis-de-Jouhet | 8,1 |
| | Saint-Plantaire | 19,3 |
| Val de Bouzanne | Buxières-d'Aillac | 19,2 |
| | Cluis | 10,4 |
| | Fougerolles | 11,0 |
| | Gournay | 4,8 |
| | Lys-Saint-Georges | 19,3 |
| | Maillet | 8,9 |
| | Malicornay | 10,7 |
| | Mers-sur-Indre | 29,1 |
| | Montipouret | 9,5 |
| | Mouhers | 9,6 |
| | Neuvy-Saint-Sépulchre | 5,8 |
| | Tranzault | 7,2 |

6.2.2 Documents de gestion durable par commune

| CDC | COMMUNE | CBPS | | PSG | | Total document de gestion | |
|----------------------------|-------------------------------|------|--------------|-----|--------------|---------------------------|--------------|
| | | Nb | Surface (ha) | Nb | Surface (ha) | Nb | Surface (ha) |
| CC Châtre Sainte-Sévère | BRIANTES | 2 | 21,3 | | | 2 | 21,3 |
| | CHAMPILLET | | | 1 | 30,6 | 1 | 30,6 |
| | CHASSIGNOLLES | | | 2 | 64,0 | 2 | 64,0 |
| | FEUSINES | | | 1 | 25,0 | 1 | 25,0 |
| | LA BERTHENOUX | 6 | 16,3 | 8 | 143,9 | 14 | 160,2 |
| | LA MOTTE-FEUILLY | | | 2 | 41,1 | 2 | 41,1 |
| | LE MAGNY | | | 1 | 10,4 | 1 | 10,4 |
| | LIGNEROLLES | 1 | 2,0 | 2 | 116,7 | 3 | 118,6 |
| | MONTLEVICQ | 2 | 11,4 | 1 | 16,0 | 3 | 27,4 |
| | NERET | 1 | 6,5 | 2 | 57,2 | 3 | 63,7 |
| | NOHAN-VIC | | | 2 | 4,4 | 2 | 4,4 |
| | POULIGNY-NOTRE-DAME | | | 1 | 12,0 | 1 | 12,0 |
| | POULIGNY-SAINT-MARTIN | 1 | 9,5 | 2 | 68,4 | 3 | 77,9 |
| | SAINT-AOUT | 6 | 7,7 | 11 | 234,5 | 17 | 242,1 |
| | SAINT-CHARTIER | 1 | 0,7 | 4 | 257,9 | 5 | 258,6 |
| | SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE | 2 | 14,4 | 2 | 137,8 | 4 | 152,2 |
| | SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE | 1 | 1,8 | 6 | 282,2 | 7 | 284,0 |
| | SARZAY | 1 | 7,2 | | | 1 | 7,2 |
| | THEVET-SAINT-JULIEN | 2 | 20,1 | 1 | 32,4 | 3 | 52,6 |
| URCIERS | 5 | 19,7 | 1 | 6,7 | 6 | 26,4 | |
| VERNEUIL-SUR-IGNERAIE | 1 | 9,3 | | | 1 | 9,3 | |

| | | | | | | | |
|----------------------------------|-------------------------|-----------|--------------|------------|----------------|------------|----------------|
| | VICQ-EXEMPLET | 1 | 7,0 | | | 1 | 7,0 |
| | VIJON | | | 1 | 50,3 | 1 | 50,3 |
| CC Marche Berrichonne | CREVANT | | | 1 | 79,5 | 1 | 79,5 |
| | LA BUXERETTE | | | 1 | 249,3 | 1 | 249,3 |
| | LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL | | | 2 | 103,1 | 2 | 103,1 |
| | MONTCHEVRIER | | | 1 | 9,1 | 1 | 9,1 |
| | ORSENNES | 2 | 14,1 | 8 | 196,1 | 10 | 210,2 |
| CC Val Bouzanne | BUXIERES-D AILLAC | 4 | 14,6 | 9 | 170,1 | 13 | 184,6 |
| | CLUIS | | | 2 | 137,8 | 2 | 137,8 |
| | LYS-SAINT-GEORGES | | | 9 | 164,4 | 9 | 164,4 |
| | MERS-SUR-INDRE | 2 | 2,8 | 13 | 366,6 | 15 | 369,4 |
| | MONTIPOURET | 1 | 0,5 | 2 | 63,7 | 3 | 64,2 |
| | MOUHERS | | | 2 | 43,9 | 2 | 43,9 |
| | NEUVY-SAINT-SEPULCHRE | 1 | 13,4 | 4 | 49,5 | 5 | 62,8 |
| | TRANZAULT | 3 | 26,0 | | | 3 | 26,0 |
| | Total général | 46 | 226,1 | 105 | 3 224,5 | 151 | 3 450,6 |

6.2.3 Synthèse des forêts publiques sur le territoire

| Forêt publique | CDC | Commune | Surface |
|--|-------------------------|-----------------|--------------|
| Forêt communale de Saint-Plantaire | CC Marche Berrichonne | Saint-Plantaire | 51,9 |
| Total Forêt communale de Saint-Plantaire | | | 51,9 |
| Forêt de Châteaumeillant | CC Châtre Sainte-Sévère | Néret | 3,6 |
| | | Autre | 18,7 |
| Total Forêt de Châteaumeillant | | | 22,2 |
| Forêt domaniale de Bellevue | CC Val Bouzanne | Mers-sur-Indre | 81,7 |
| | CC Val Bouzanne | Montipouret | 8,1 |
| | CC Châtre Sainte-Sévère | Saint-Août | 500,0 |
| | | Autre | 183,2 |
| Total Forêt domaniale de Bellevue | | | 773,0 |
| Total général | | | 847,1 |